DEUXIÈME PARTIE DU RAPPORT DU COMITÉ CONSULTATIF FINANCIER : RECOMMANDATIONS RELATIVES AUX ALLOCATIONS AU TITRE DES FINANCEMENTS POUR LA MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME

Aux fins de décision

1. OBJET

Le présent document a pour objet de transmettre au Conseil d'administration (ci-après dénommé « le Conseil ») :

a. les recommandations du Comité consultatif financier (ci-après dénommé « le CCF ») en ce qui concerne le cycle actuel de financements pour la mise en œuvre du programme qu'il a examiné à sa réunion en présentiel des 16-19 avril 2013 (Washington) ;

b. les observations du CCF sur les tendances générales en ce qui concerne les financements pour la mise en œuvre du programme.

2. INTRODUCTION

2.1 Le tableau 1 résume les requêtes de financement pour la mise en œuvre du programme que le CCF a examinées lors de sa réunion des 16-19 avril 2013 ainsi que les recommandations du CCF (y compris les allocations de supervision et les commissions de gestion des entités).

Tableau 1 (tous les montants sont en dollars)

pays	entité de supervision (ES)/ entité de gestion (EG)	allocation demandée	allocation recommandée par le CCF	allocation de supervision	montant de la commission de gestion des entités	délai	origine des fonds
Bénin	Banque mondiale (ES)	42 300 000	24 000 000		s.o.	3 ans	fonds catalytique II*
			18 300 000	400 000[1]	1,75 % - 320 250	3 ans	fonds du GPE
Burkina Faso	Agence Française de Développement (ES)	78 200 000	78 200 000	300 000	2,097 % - 1 639 854	3 ans	fonds du GPE
Comores	UNICEF (EG)	4 600 000	4 600 000	s.o.	7 % - 322 000	3 ans	fonds du GPE
Madagascar	Banque mondiale (ES)	85 400 000	85 400 000	400 000	1,75 % - 1 494 500	3 ans	fonds du GPE
Mauritanie	Banque mondiale (ES)	12 400 000	12 400 000	400 000	1,75 % - 217 000	3 ans	fonds du GPE
Sénégal	Banque mondiale (ES)	46 900 000	40 000 000		s.o.	3 ans	fonds catalytique I*
			6 900 000	400 000[1]	1,75 % - 120 750	3 ans	fonds du GPE
Somalie : Puntland	UNICEF (EG)	2 099 426[2]	2 100 000	s.o.	7 % - 147 000	3 ans	fonds du GPE
Somalie : Somaliland	UNICEF (EG)	4 187 178[3]	4 200 000	s.o.	7 % - 294 000	3 ans	fonds du GPE
Tadjikistan	Banque mondiale(ES)	16 200 000	16 200 000	400 000	1,75 % - 283 500	3 ans	fonds du GPE
Yémen	UNICEF (EG)	10 000 000	10 000 000	s.o.	7 % - 700 000	4 ans[4]	fonds du GPE
	UNICEF (ES)	72 600 000	72 600 000	1 000 000	1 % - 726 000		

[1] L'allocation de supervision servira à superviser les allocations en provenance des deux sources de financement.
[2] Le soutien au programme de l'UNICEF à hauteur de 273 838 dollars figure dans cette requête.
[3]Le soutien au programme de l'UNICEF à hauteur de 546 154 dollars figure dans cette requête.
[4] Le volet dédié à l'urgence devrait être mis en œuvre sur une année.

pays	entité de supervision (ES)/ entité de gestion (EG)	allocation demandée	allocation recommandée par le CCF	allocation de supervision	montant de la commission de gestion des entités	délai	origine des fonds
Zambie	Ministère britannique du développement international (ES)	35 200 000	35 200 000	400 000	0	3 ans	fonds du GPE
Zanzibar	Agence suédoise du développement international (ES)	5 200 000	5 200 000	400 000	0	3 ans	fonds du GPE
Zimbabwe	UNICEF (EG)[5]	23 600 000	23 600 000	s.o.	7 % - 1 652 000	3 ans	fonds du GPE
Totaux		**438 886 604**	**438 900 000[6]**	**4 100 000**	**7 916 854**		

*Certains fonds fiduciaires des fonds catalytiques disposent de reliquats dans lesquels le Secrétariat souhaiterait puiser pour certaines des allocations afin qu'ils soient soldés dès que possible. Ces fonds fiduciaires peuvent avoir des réserves en ce qui concerne les entités éligibles au rôle d'entités de supervision et le montant de la commission de gestion des entités exigible. Aucune nouvelle contribution après 2013 ne devrait être faite à ces fonds fiduciaires. Le Secrétariat cherchera à allouer une petite partie du reliquat escompté à ce stade aux requêtes de financement pour la mise en œuvre du programme prévues pour le deuxième cycle de 2013. La décision du Conseil au sujet des engagements annuels (BOD/2012/11-04) ne s'appliquera pas aux allocations issues de ces fonds fiduciaires en raison de la structure particulière de ces fonds. Cependant, le Secrétariat compensera en reportant l'engagement de la partie de l'allocation qui sera financée par le fonds du GPE de façon que la trésorerie provenant des Fonds catalytiques soient utilisée en premier.

[5] Le soutien au projet de l'UNICEF à hauteur de 1 994 886 dollars et les frais généraux locaux de 1 028 822 dollars figurent dans cette requête.
[6] Le montant recommandé est légèrement supérieur au montant demandé car les montants demandés par le Puntland et le Somaliland ont été arrondis.

2.2 Chaque Groupe local des partenaires de l'éducation (ci-après dénommé « GLPE ») des États non fédéraux a demandé le montant maximal prévu au titre de la liste indicative d'allocations. Le GLPE des Comores, qui est un État fédéral, a également demandé l'intégralité du montant indicatif. Dans trois cas, les déposants sont des entités infranationales qui ne demandent qu'une partie de l'allocation nationale indicative pour le moment. En clair :

- L'allocation nationale indicative de la Somalie s'élève à 14,5 millions de dollars. Les demandes du Puntland et du Somaliland représentent un montant de 6 286 604 dollars, et le CCF a arrondi le montant recommandé à 6,3 millions de dollars. Par conséquent, un montant de 8,2 millions de dollars peut être mis à la disposition des autres entités infranationales de Somalie ; le GLPE de la zone centrale/sud demandera cette somme dans les meilleurs délais.
- L'allocation nationale indicative de la Tanzanie s'élève à 100 millions de dollars. Le montant recommandé à approuver pour Zanzibar s'élève à 5,2 millions de dollars. Il reste donc un montant de 94,8 millions, que le GLPE de la partie continentale de la Tanzanie demandera dans les meilleurs délais.

2.3 Comme le montre le **tableau 1**, le CCF recommande que le Conseil approuve la totalité des requêtes déposées par les GLPE concernés.

2.4 Dans le cas du Yémen, il convient d'observer les points suivants :

- Le programme est en cours d'exécution selon deux modalités parallèles : l'une où l'UNICEF agit en qualité d'entité de gestion dans la situation d'urgence que représente la réhabilitation des écoles dans certaines zones après la période d'instabilité ; l'autre où l'UNICEF agit en qualité d'entité de supervision pour les autres activités.
- L'UNICEF avait déjà demandé la mise à disposition d'une allocation de supervision supplémentaire de 200 000 dollars par an dans les situations d'États fragiles.
- Compte tenu des enjeux du programme, le CCF recommande la prorogation de la période d'exécution de trois à quatre ans.
- Par conséquent, la surveillance s'étendra à cinq ans et le montant total de l'allocation de supervision s'élèvera à 1 million de dollars.[7]

[7] Une année supplémentaire de supervision est accordée pour chaque financement dépassant le délai d'exécution ; le but est de tenir compte des travaux menés par l'entité de supervision six mois avant la requête et six mois après à des fins de clôture.

2.5 La République centrafricaine a retiré sa requête peu avant le début de la réunion du CCF en raison du récent coup d'état dont elle a été l'objet. Le Secrétariat a fait un point de la situation au CCF, et les membres du CCF ont formulé des commentaires sur la requête actuelle, qui devra être remaniée étant donné la situation. Il est prévu qu'une requête au titre du Cadre directeur pour l'accélération de l'appui [8]soit déposée dans les meilleurs délais.

2.6 La requête déposée par le Tadjikistan est identique à celle déposée lors du cycle précédent et dont l'approbation n'a pas été recommandée par le CCF.

2.7 Les évaluations finales menées par le Secrétariat au titre du processus d'examen d'assurance qualité pour chacune des requêtes figurent dans **l'annexe 1**. Le CCF a inclus des recommandations et des commentaires à l'attention du GLPE de chaque déposant ; conformément à la décision recommandée, ces éléments seront communiqués par le Secrétariat dans sa notification d'approbation de l'allocation. Les commentaires du CCF sont présentés suivant la décision recommandée ci-dessous.

3. DÉCISION RECOMMANDÉE

Le CCF recommande que le Conseil d'administration approuve la décision suivante :

BOD/2013/05-XX -<u>Approbation des allocations au titre des financements pour la mise en œuvre du programme.</u> Le Conseil d'administration :

1. approuve que les allocations suivantes, issues des fonds fiduciaires du GPE, soient versées au titre des financements de la mise en œuvre du programme tels que décrits dans les requêtes de financement déposées lors du premier cycle de 2013, sous réserve de la disponibilité des fonds et de la décision BOD/2012/11-04 sur l'engagement des fonds fiduciaires au titre des financements pour la mise en œuvre du programme :

a. Bénin :

i. 42,3 millions de dollars sur une période d'exécution de trois ans, la Banque mondiale agissant en qualité d'entité de supervision ;

ii. 400 000 dollars au titre d'une allocation de supervision ;

iii. 320 250 dollars au titre d'une commission de gestion des entités.

[8]http://www.globalpartnership.org/media/docs/library/121206_GPE-Guidelines-for-Accelerated-Funding-FR.pdf

b. Burkina Faso :

i. 78,2 millions de dollars sur une période d'exécution de trois ans, l'Agence Française de Développement agissant en qualité d'entité de supervision ;

ii. 300 000 dollars au titre d'une allocation de supervision ;

iii. 1 639 854 dollars au titre d'une commission de gestion des entités.

c. Comores :

i. 4,6 millions de dollars sur une période d'exécution de trois ans, l'UNICEF agissant en qualité d'entité de gestion ;

ii. 322 000 dollars au titre d'une commission de gestion des entités.

d. Madagascar :

i. 85,4 millions de dollars sur une période d'exécution de trois ans, la Banque mondiale agissant en qualité d'entité de supervision ;

ii. 400 000 dollars au titre d'une allocation de supervision ;

iii. 1 494 500 dollars au titre d'une commission de gestion des entités.

e. Mauritanie :

i. 12,4 millions de dollars sur une période d'exécution de trois ans, la Banque mondiale agissant en qualité d'entité de supervision ;

ii. 400 000 dollars au titre d'une allocation de supervision ;

iii. 217 000 dollars au titre d'une commission de gestion des entités.

f. Sénégal :

i. 46,9 millions de dollars sur une période d'exécution de trois ans, la Banque mondiale agissant en qualité d'entité de supervision ;

ii. 400 000 dollars au titre d'une allocation de supervision ;

iii. 120 750 dollars au titre d'une commission de gestion des entités.

g. Somalie (Puntland) :

i. 2,1millions de dollars sur une période d'exécution de trois ans, l'UNICEF agissant en qualité d'entité de gestion ;

ii. 147 000 dollars au titre d'une commission de gestion des entités.

h. Somaliland :

i. 4,2 millions de dollars sur une période d'exécution de trois ans, l'UNICEF agissant en qualité d'entité de gestion ;

ii. 294 000dollars au titre d'une commission de gestion des entités.

i. Tadjikistan :

i. 16,3 millions de dollars sur une période d'exécution de trois ans, la Banque mondiale agissant en qualité d'entité de supervision ;

ii. 400 000 dollars au titre d'une allocation de supervision ;

iii. 283 500 dollars au titre d'une commission de gestion des entités.

j. Yémen :

i. 10 millions de dollars au titre d'une situation d'urgence, l'UNICEF agissant en qualité d'entité de gestion ; 700 000 dollars au titre d'une commission de gestion des entités ;

ii. 72,6 millions de dollars au titre des autres activités proposées sur une période d'exécution de quatre ans, l'UNICEF agissant en qualité d'entité de supervision ; 1 million de dollars au titre d'une allocation de supervision ; 726 0000 dollars au titre d'une commission de gestion des entités.

k. Zambie :

i. 35,2 millions de dollars sur une période d'exécution de trois ans, le ministère britannique du développement international agissant en qualité d'entité de supervision ;

ii. 400 000 dollars au titre d'une allocation de supervision.

l. Zanzibar :

i. 5,2 millions de dollars sur une période d'exécution de trois ans, l'Agence suédoise du développement international agissant en qualité d'entité de supervision ;

ii. 400 000 dollars au titre d'une allocation de supervision.

m. Zimbabwe :

i. 23,6 millions de dollars sur une période d'exécution de trois ans, l'UNICEF agissant en qualité d'entité de gestion ;

ii. 1 652 000 dollars au titre d'une commission de gestion des entités.

2. demande au Secrétariat d'inclure dans la notification d'approbation d'allocations qu'elle envoie à chacun des Groupes locaux des partenaires de l'éducation concernés les commentaires du Comité consultatif financier sur le programme figurant dans le document BOD/2013/05 DOC 07b.

4. COMMENTAIRES DU CCF AU GROUPE LOCAL DES PARTENAIRES DE L'ÉDUCATION SUR CHAQUE REQUÊTE

4.1 Bénin

- Reconnaît les efforts consentis par le gouvernement en matière d'éducation, mais est préoccupé par les faibles ressources investies dans l'amélioration de la qualité.
- Préoccupé par les retards d'exécution du précédent programme financé par le GPE.
- Préoccupé par la durabilité de certains points du programme, dont la fourniture de matériels didactiques (cf. sous-volet 1.2), l'alimentation scolaire et la promotion de l'accès des filles dans les quartiers les plus démunis (cf. sous-volet 2.2).
- Préoccupé par l'équité évoquée dans le sous-volet 2.2, où les montants indiqués sont des montants par école et non par étudiant.
- Espère pour l'avenir une modalité plus harmonisée, s'appuyant sur la capacité actuelle du Bénin.
- Préoccupé par le suivi du programme dans les régions pauvres.
- Le cadre d'évaluation des résultats doit mieux refléter le programme et doit être mis à jour aux fins de prise en compte des indicateurs sur l'amélioration de la qualité.
- On notera l'importance de l'alphabétisation ; les études proposées dans le sous-volet 3.3 sont recommandées aux fins de développement futur dans ce domaine.
- Encourage le GLPE à chercher d'autres sources de financement des activités d'enseignement en langue maternelle et d'alphabétisation qui étaient prises en charge dans le cadre du précédent financement du GPE.

4.2 Burkina Faso

- Apprécie le fait que l'Agence Française de Développement agisse en qualité d'entité de supervision.
- Il est positif que le Plan pour le secteur de l'éducation comprenne dix années d'éducation gratuite et obligatoire allant de la petite enfance à l'enseignement secondaire, avec un accent sur la qualité, y compris l'éducation bilingue.

- Note la complémentarité avec l'efficacité de l'enseignement et de l'apprentissage dans les contextes bilingues (initiative ELAN, « école dans la langue nationale »), le financement provenant du programme AMR.
- Apprécie que soit utilisée une modalité de soutien budgétaire et que les systèmes gouvernementaux soient entièrement exploités, y compris les indicateurs de progrès du Plan pour le secteur de l'éducation.
- Note que le plan de construction de salles de classe du PSE est ambitieux.
- Le Groupe local des partenaires de l'éducation doit souligner la nécessité d'aborder la question des réfugiés en provenance du Mali.
- Note que le déficit de financement peut être sous-estimé en raison d'une estimation trop optimiste de la croissance.
- Préoccupé par la baisse du nombre de bailleurs de fonds contribuant à apporter de l'aide en matière d'éducation dans le pays

4.3 Comores

- Apprécie l'accent mis sur l'équité et l'harmonisation par rapport aux priorités du GPE.
- Estime nécessaire de remanier les objectifs du cadre d'évaluation des résultats, qui sont identiques à ceux définis pour l'ensemble du secteur de l'éducation, afin qu'ils reflètent le programme financé ; ils doivent être partagés avec le Secrétariat, et les résultats doivent être consignés dans un rapport annuel.
- Encourage à faire le maximum pour renforcer les systèmes nationaux au titre de l'exécution de ce programme pour pouvoir recourir à l'avenir aux systèmes d'approvisionnement de l'État.

4.4 Madagascar

- Admet que le programme a été conçu dans un contexte politique délicat.
- Admet qu'il peut être nécessaire dans le contexte politique actuel, que l'on espère voir s'améliorer à l'issue des élections ; inquiet de constater que les ressources sont allouées à des coûts récurrents tels que les salaires des enseignants et les bourses d'études.
- souligne l'importance du volet 3 (consolidation de la structure du système d'éducation primaire par la restauration des capacités de planification et de suivi aux niveaux central

et décentralisé et amélioration de la participation de la communauté et de la responsabilité sociale) pour l'avenir du système éducatif de Madagascar ; il doit être suivi de près par le GLPE.

- Le Plan pour le secteur de l'éducation en cours d'élaboration doit comprendre des plans portant sur :
 - une méthode durable permettant d'assumer les coûts récurrents,
 - un plan permettant de faire face aux taux élevés d'abandon et de redoublement et au nombre important d'enfants non scolarisés et de répondre aux besoins des groupes vulnérables, y compris des enfants handicapés,
 - les politiques en matière de langue d'instruction.
- Le cadre d'évaluation des résultats doit être remanié, l'objectif étant qu'il comprenne non seulement des indicateurs de sortie mais aussi des indicateurs de résultats, notamment en ce qui concerne le volet dédié à la formation des enseignants. La version révisée du cadre d'évaluation des résultats doit être communiquée au Secrétariat.
- La participation de la société civile au GLPE doit être plus importante afin que ce dernier tienne plus compte des intérêts de tous.

4.5 Mauritanie

- La société civile fait partie intégrante de l'architecture du Partenariat mondial, en particulier au sein du Groupe local des partenaires de l'éducation. Le fait que les organisations de la société civile n'aient pas été prises en compte lors du dépôt de la requête est source de grande inquiétude, et le Partenariat mondial insiste pour que l'adhésion de la société civile au GLPE soit corrigée avant le début de l'exécution du financement.
- Encourage le recours à des activités factuelles visant à améliorer l'éducation des filles dans le programme.
- Encourage l'utilisation du fonds de prévoyance de 400 000 dollars au titre des activités axées sur l'amélioration de la qualité.
- Bien qu'une modalité de projet ait été choisie, il importe que les partenaires engagent un dialogue.

4.6 **Sénégal**

- Apprécie grandement le programme, qui est novateur et met l'accent sur la qualité.
- Le programme est ambitieux et doit donc être suivi de près, en particulier les subventions forfaitaires aux écoles, les contrats basés sur la performance des enfants et l'alignement accru des écoles coraniques sur le système éducatif national.
- Admire l'engagement du gouvernement vis-à-vis de l'éducation, plus de 30 % du budget étant alloués à l'éducation.
- Apprécie l'engagement qui consiste à utiliser les systèmes de financement et d'approvisionnement de l'État d'ici à 2015.
- Davantage de progrès attendus et encouragés en ce qui concerne la décentralisation du système éducatif.
- Accueille favorablement les partenariats public-privé, en particulier dans le bâtiment, sachant qu'ils visent à améliorer l'équité en matière d'éducation dans le pays

4.7 **Somalie (Puntland et Somaliland)**

- Reconnaît le contexte difficile du Puntland et du Somaliland et réserve un accueil favorable à leurs premières propositions respectives.
- Préoccupé par l'absence de financement en ce qui concerne les deux Plans de transition pour le secteur de l'éducation ;
- Encourage les nouvelles tentatives visant à obtenir des informations sur le soutien au programme de la société civile et d'autres bailleurs de fonds dans le pays et son alignement sur le plan.
- Préoccupé par le fait qu'une proportion élevée des financements serve à financer les salaires des enseignants ; encourage l'intégration d'une solution durable dans les plans pour le secteur de l'éducation en cours de développement.
- Le GLPE doit vérifier si le financement des salaires des enseignants par ce don allègera les charges d'éducation qui pèsent sur les ménages.
- Le nouveau Plan pour le secteur de l'éducation en cours d'élaboration doit comprendre une meilleure analyse des questions filles-garçons et du pastoralisme et des plans visant à accroître l'engagement du gouvernement à assumer les dépenses d'éducation récurrentes.

- Satisfait de l'engagement pris par l'UNICEF, qui vise à réduire autant que possible les coûts de gestion.

4.8 **Tadjikistan**

- Satisfait que les commentaires sur la précédente proposition aient été envoyés.
- Les informations sur les sommes réclamées à titre non officiel par les parents pour l'éducation sont fragmentaires ; cette question doit être suivie de près par le GLPE.

4.9 **Yémen**

- Le programme est ambitieux, et il existe de multiples bailleurs de fonds dans le pays qui contribuent à l'éducation, ce qui suscite des inquiétudes quant à la capacité d'absorption ; de ce fait, le délai d'exécution doit être prorogé à quatre ans plutôt que trois.
- Il faut échanger davantage avec le GLPE sur tous les financements des bailleurs de fonds alloués au pays aux fins de coordination.
- Les points positifs du programme incluent l'éveil des tout petits, le ciblage des enseignantes en milieu rural et l'accent sur les zones les plus démunies.
- Il s'agit d'un programme complexe et de grande envergure ; il est d'autant plus complexe que deux modalités différentes sont mises en œuvre ; cependant, le volet dédié à l'urgence est accueilli favorablement, et le recours à une modalité d'entité de gestion pour cette zone devrait permettre de satisfaire les besoins essentiels au lendemain de la période d'instabilité.
- Compte tenu des montants élevés investis dans le bâtiment, l'augmentation des objectifs en matière d'effectifs est suggérée. Par ailleurs, l'accent mis sur l'aménagement des programmes scolaires et l'amélioration des performances des enseignants encouragent l'intégration d'indicateurs visant à mesurer l'évolution de la qualité. L'évolution du cadre d'évaluation des résultats doit être rapportée au Secrétariat.
- Transmettre au Secrétariat des précisions sur la structure du pôle chargé de l'administration du programme et sur la façon dont les risques fiduciaires seront gérés.

4.10 Zambie

- Il s'agit d'un programme novateur, dont la vision holistique et la période interrompue allant de l'éveil des touts petits au secondaire sont appréciées.
- En raison des mauvais résultats obtenus aux évaluations menées en matière d'apprentissage préélémentaire par rapport à la région d'Afrique australe, l'accent sur l'apprentissage préélémentaire est encouragé ; certaines communautés ont réussi à améliorer la qualité du niveau scolaire, un phénomène qui doit s'amplifier.
- Apprécie la complémentarité avec le soutien qu'apporte le Ministère britannique du développement international (DfID) au pays.
- Conscient du risque associé, comme le prouve l'expérience et l'évaluation de la responsabilité financière en matière de dépenses publiques ; les tentatives de réduction de ces risques grâce aux volets d'assistance technique et financière du programme sont cependant rassurantes.
- Le volet consacré aux tranches basées sur la performance doit être suivi de près, et les progrès doivent être consignés dans tous les rapports.
- Préoccupé par la tendance à la baisse de la part du budget de l'État allouée à l'éducation.
- Incertitude quant aux contributions d'autres bailleurs de fonds ; les informations doivent être mises à jour et suivies.
- Le lien de causalité entre le cadrage du programme sur le renforcement des capacités systémiques et les résultats directement liés aux garçons et aux filles de Zambie n'est pas tout à fait clair. Ce point mérite un débat plus approfondi de la part des membres du Groupe local des partenaires de l'éducation. Les améliorations et progrès ultérieurs doivent être communiqués une fois par an.

4.11 Zanzibar

- Réserve un accueil favorable à la désignation de l'Agence suédoise du développement international comme nouvelle entité de supervision.
- Le programme est simple et bien structuré ; il est intégré au Plan pour le secteur de l'éducation et lié aux priorités du GPE.
- Encourage la poursuite de l'amélioration de la coordination des bailleurs de fonds et l'harmonisation de l'aide par rapport au Plan pour le secteur de l'éducation.

4.12 Zimbabwe

- Large appui de la proposition, appréciation de l'accent important sur les enseignants, qui facilitera le suivi de l'impact de ce programme.
- Le programme va dans le bon sens dans le contexte des prochaines élections.
- Les informations contextuelles fournies ne tiennent pas compte du contexte politique au sens large ni des difficultés posées par le VIH/SIDA.
- Préoccupé par la part élevée du revenu des ménages consacrés à l'éducation —espère voir ce point abordé dans le Plan pour le secteur de l'éducation.
- Encourage le recours à un système d'entités de supervision à l'avenir, sous réserve que les conditions s'y prêtent.
- Encourage la participation de la société civile et des enseignants au GLPE, y compris lors des processus d'évaluation sectorielle conjointe et du développement du Plan pour le secteur de l'éducation ; l'implication des enseignants est primordiale pour promouvoir une démarche harmonieuse par rapport aux besoins de formation des enseignants.
- Encourage l'examen des dépenses d'exploitation et détermine si la mise en place d'une structure identique à celle du Fonds d'appui aux programmes intérimaires peut permettre des réductions.

5. OBSERVATIONS DU CCF SUR LES TENDANCES GÉNÉRALES EN MATIÈRE DE REQUÊTES DE FINANCEMENT POUR LA MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME

5.1 Les membres du CCF ont cerné une série de tendances, dont on citera quelques exemples :

- Dans plusieurs requêtes, la charge (officielle ou non officielle) des ménages en matière de dépenses d'éducation est notée. Le CCF se demande si le Partenariat mondial doit (ré)affirmer son engagement vis-à-vis de l'éducation primaire gratuite pour tous.
- Il est encourageant de constater que certaines requêtes préconisent des interventions en faveur de l'éducation pour tous qui s'adressent aux groupes défavorisés, y compris aux filles et aux enfants ayant des besoins spécifiques (handicap, etc.) ; le CCF espère voir perdurer cette tendance.

- Au fur et à mesure de l'expansion du groupe des entités de supervision et de gestion, les priorités des différentes entités apparaissent de plus en plus clairement dans le programme. Le CCF est soucieux de savoir si les requêtes sont réellement à l'initiative des pays.
- Le Partenariat mondial encourage la modalité d'appui budgétaire, même si cela signifie que le détail des interventions prises en charge ne figure pas dans les requêtes. Le CCF doit en être conscient lors de ses analyses.

5.2 Le CCF a également remarqué que les requêtes étaient souvent faites avant le versement du montant total du don actuel au pays et le lancement des activités. Bien que cela soit le signe d'une bonne planification de la part du pays (et que cela puisse atténuer l'impact sur l'année scolaire), cela signifie également qu'un rapport de clôture complet sur les résultats du don précédent (prévu six mois après la clôture) n'est pas encore disponible. Il est difficile de savoir quand un pays peut déposer une nouvelle requête de financement, bien que cela soit quelque peu déterminé par l'examen annuel des allocations indicatives, sachant que les pays ayant des financements en cours qui ne seront pas acquittés avant l'expiration de l'année applicable ne figurent pas sur la liste. Le CCF a demandé au Secrétariat d'examiner cette question et de donner plus de précisions et d'orientations en vue du prochain examen annuel des allocations indicatives. Les enseignements tirés du financement précédent ainsi que les informations sur les montants engagés et versés doivent être pris en compte lors de toute nouvelle requête.

5.3 Le CCF a fait observer qu'il était primordial d'avoir une idée précise de la contribution sectorielle de tous les bailleurs de fonds (y compris des organisations de la société civile) pour mettre la requête en perspective. Le Secrétariat a annoncé qu'il allait demander la modification du libellé du formulaire de requête, qui indique que ces informations doivent être fournies « si possible ».

5.4 Le CCF a observé et salué le fait qu'une attention accrue soit portée à la participation de la société civile et à son implication dans les GLPE, et a souligné l'importance de s'assurer que cela ait lieu dans tous les pays. Le CCF a également insisté sur la nécessité de soutenir et de suivre l'amélioration de la qualité de la participation de la société civile.

5.5 Certains membres ont fait observer que le Secrétariat investissait des efforts colossaux dans le processus de requête au titre du processus d'examen d'assurance qualité, et ont suggéré de recourir à une démarche qui permette de s'engager davantage aux côtés du GLPE sur les grandes questions d'éducation, au-delà des financements alloués par le Partenariat mondial. Ceci est lié au besoin d'expansion de l'Équipe de soutien aux pays.

5.6 Les membres du CCF ont fait observer l'importance de suivre les progrès par rapport aux commentaires qu'ils ont communiqués au GLPE. Le Secrétariat s'est engagé à inclure une mise à jour dans l'examen annuel du portefeuille de dons.

5.7 Les membres du CCF représentant les entités de supervision ont émis des réserves vis-à-vis des commentaires que le CCF a formulés sur les améliorations des cadres d'évaluation des résultats pour certaines des requêtes en cours d'examen ; ils ont affirmé que ces requêtes avaient déjà été soumises à des processus décisionnels internes au sein des entités de supervision. Les représentants des entités de supervision ont argué que les cadres d'évaluation des résultats faisaient l'objet de débats intenses, l'objectif étant de s'assurer qu'il ne s'agit pas de promesses de résultats que les interventions ne peuvent pas tenir. Cependant, le GPE devant être visible pour afficher des résultats, les membres du CCF ont estimé qu'il était crucial d'améliorer le cadre et les indicateurs devant être rapportés pour le don du GPE lorsque le CCF relevait des carences en matière de cadres d'évaluation des résultats (absence d'indicateurs de résultats, incohérences entre les indicateurs et le programme, objectifs pas assez ambitieux, etc.).

5.8 Les membres du CCF se sont renseignés sur la disponibilité des examens sectoriels conjoints et du procès-verbal du CCF. Le Secrétariat a fait observer que les deux étaient publiés sur le site du GPE.

6. PROCHAINES ÉTAPES

6.1 En cas d'approbation du Conseil, le Président enverra immédiatement un courrier au GLPE concerné pour l'informer de l'approbation de l'allocation et des commentaires du CCF sur la requête.

6.2 De plus, le Secrétariat continuera à travailler avec le fidéo-commissaire pour arrêter le texte définitif des accords en suspens sur les procédures financières avec les entités de supervision concernées et pour établir la lettre d'engagement pour la première année de chaque

financement au titre de l'exécution du programme pour les entités de supervision et de gestion existantes.

6.3 Le Secrétariat procèdera également aux corrections du formulaire de requête visées au paragraphe 5.3 ci-dessus.

ANNEXE 1 :

BÉNIN
Examen de la qualité - Étape III
Évaluation finale
Montant du financement proposé : USD 42,3 millions

PARTENARIAT MONDIAL pour L'EDUCATION
une éducation de qualité pour tous les enfants

DONNEES GENERALES SUR LE PAYS

Peuplé d'un peu plus de 9 millions d'habitants, le Bénin est un pays à revenu faible dont la croissance économique a été modérée au cours des deux dernières décennies après la mise en place d'un gouvernement constitutionnel civil en 1991. Le produit intérieur brut (PIB) s'est établi à 680 dollars par habitant en 2010 et a été marqué par un taux de croissance évoluant dans une fourchette de 2,5 à 5 pour cent sur les dix dernières années ainsi que par un ralentissement considérable à la suite de la crise économique mondiale. À 3,2 pour cent, le taux de croissance démographique demeure élevé, ce qui pèse sur le taux d'amélioration de la fourniture de services publics et les indicateurs de développement humain. L'économie est massivement tributaire de la production agricole, en particulier du coton, et de ses échanges commerciaux avec le Nigéria. Le Bénin se classe au 166e rang de l'Indice de développement humain 2013 du PNUD.

Le pays doit relever des défis considérables pour atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) et certains considèrent que les objectifs suivants ne seront probablement pas atteints dans les délais prévus : i) réduction de la pauvreté, ii) promotion de l'égalité des sexes, iii) éducation primaire universelle, iv) réduction de la mortalité infantile, et v) amélioration de la santé maternelle. Les progrès en direction des OMD nécessiteront sans doute une croissance plus élevée et plus stable ainsi qu'une amélioration significative de l'efficience et de l'efficacité du financement et de la fourniture des services publics.

SECTEUR DE L'EDUCATION

Le Bénin a rejoint le Partenariat mondial pour l'éducation (GPE) en 2007 au moment de l'approbation de son *Plan Décennal de Développement du Secteur de l'Éducation, 2006 – 2015* (ou PDDSE) qui devait être mis en œuvre en trois phases. Le plan a été conçu pour s'attaquer aux problèmes dans les domaines de l'accès à la scolarité, la rétention des élèves et la qualité de l'enseignement dans le primaire. Dans sa deuxième phase, le PDDSE a notamment visé i) une hausse du taux d'achèvement du cycle primaire (TACP) d'un niveau de 54 pour cent en 2005 à un niveau de 88 pour cent en 2011, ii) une hausse du pourcentage d'enfants acquérant des compétences minimales en mathématique et en lecture en sixième année du primaire à près de 100 pour cent, iii) une quasi-suppression de la disparité de scolarisation entre filles et garçons à l'horizon 2011, et iv) une diminution du nombre d'élèves par enseignant de 50 en 2005 à 44 en 2011. Le plan avait aussi pour but de subventionner 6 800 enseignants communautaires.

Les progrès ont été irréguliers et le TACP a stagné entre 2006 (65 pour cent) et 2011 (64,3 pour cent). Parallèlement, le taux de redoublement dans le primaire a augmenté de 10 à 16 pour cent, ce qui donne à penser que d'importants problèmes de qualité et d'efficience doivent être résolus. S'agissant de la parité entre les sexes dans le primaire, le taux de scolarisation des filles et des garçons affichait une différence d'un point seulement, alors que dans le premier cycle du secondaire, la disparité entre filles et garçons demeurait considérable. Le nombre d'élèves par enseignant avait diminué en 2011 pour atteindre l'objectif du PDDSE. Le sondage d'un échantillon représentatif au niveau national a révélé que seulement 29,7 pour cent des élèves de première année et 13,3 pour cent des élèves de sixième année du primaire avaient acquis des compétences minimales acceptables en mathématiques et en lecture.

Le PDDSE a interrompu sa politique de subventionnement des enseignants communautaires au moment de la mise en œuvre d'une mesure de suppression des frais de scolarité prise en 2007. Le nouveau plan avait pour objectif d'intégrer tous les enseignants communautaires au corps des enseignants sous contrat payés par l'État ; cependant, plus de 3 000 enseignants communautaires non subventionnés faisaient toujours partie du système en 2012. Les collectivités ont dû payer les salaires de ces enseignants sur leurs propres ressources. Le recours accru à des enseignants ayant un statut de fonctionnaire et à des enseignants sous contrat avec l'État a entraîné une augmentation de la part du budget allouée aux charges récurrentes et une diminution des fonds disponibles pour les investissements.

La troisième phase du PDDSE, avalisée par les partenaires de développement en mars 2013, revient sur les objectifs initiaux du Plan et vise une hausse du TACP à 82,9 pour cent ainsi qu'une baisse du taux de redoublement dans le primaire à 10 pour cent à l'horizon 2015 (dans les deux cas). Le Plan prévoit des mesures spécifiques pour accroître la présence des enseignants dans les écoles et le temps d'apprentissage des élèves. Il cible aussi une amélioration de l'efficacité de la formation pédagogique dans les instituts de formation des maîtres, une poursuite du programme national d'évaluation des élèves, une meilleure répartition des enseignants et des mesures pour réduire les redoublements. Des ressources supplémentaires seront consacrées à un groupe de 25 communes dans lesquelles les statistiques révèlent un système scolaire sous-performant. Dans leur lettre d'endossement, les partenaires de développement signalent un déficit de financement résiduel, la nécessité de mettre en œuvre la décentralisation planifiée, le risque de grèves d'enseignants et leur impact sur le nombre de jours de scolarité effective, ainsi que d'autres problèmes.

Au Bénin, l'Ambassade danoise continue de faire fonction d'Agence de coordination. Le Groupe local des partenaires de l'éducation (GLPE) fonctionne efficacement et le fait qu'il ait expérimenté la formule du fonds de financement commun dans le passé a servi à favoriser une communication plus efficiente entre les partenaires et les ministères. Les partenaires de développement incluent l'Agence française de développement (AFD), la JICA, l'IDA, le KfW, le PAM, la Coopération suisse, l'Union européenne, la Coalition béninoise des ONG en faveur de l'Éducation pour tous, le Plan Bénin, Aide et Action, et l'ONG Right to Play.

RESULTATS DANS LE CADRE DES FINANCEMENTS PRECEDENTS

Alors que la Banque mondiale faisait fonction d'Entité de supervision, le Bénin a reçu une allocation de 76,1 millions de dollars en mai 2007. Les objectifs de développement du programme initial visaient à « *favoriser le développement d'un accès équitable à l'enseignement préscolaire et primaire, et soutenir la promotion des programmes d'alphabétisation, tout en améliorant parallèlement la qualité de l'enseignement et la rétention des élèves dans le primaire, de même que la gestion du secteur éducatif* ». Le programme a démarré très lentement et les premiers décaissements n'ont eu lieu qu'en 2009. Il y a eu deux « restructurations » imputables à des retards de mise en œuvre et à l'évolution du contexte sectoriel liée à la suppression des frais de scolarité et à l'afflux massif de nouveaux élèves. Cela s'est traduit par des modifications de certains objectifs et des réductions du nombre d'activités. Le programme a été clos plus de deux ans après la date prévue, en juin 2012.

Le programme a contribué avec succès i) à l'élargissement de l'accès à l'éducation de base, ii) au soutien de la formation des enseignants, iii) à la mise en place de programmes d'alimentation en milieu scolaire, et iv) à la distribution de matériels pédagogiques. Parmi les principales réalisations relevées, on peut citer le niveau de 119 pour cent du taux brut de scolarisation (TBS) en 2012, en hausse par rapport au niveau de 93 pour cent de 2006, ainsi que le dépassement des objectifs relatifs à l'accès aux programmes préscolaires et d'alphabétisation des adultes. Le Rapport de fin d'exécution du programme indique que bien que celui-ci ait été correctement aligné sur le programme du gouvernement et ait atteint plusieurs des objectifs fixés, sa mise en œuvre a été handicapée par la faiblesse des systèmes des ministères, par des changements de membres clés du personnel dans les ministères à la suite des élections et par des

retards correspondants dans l'identification de solutions pour promouvoir le programme. Ce dernier a été qualifié de « modérément infructueux » dans le rapport de fin d'exécution. L'une des principales leçons tirées du programme est que lorsque les capacités sont relativement limitées au niveau des ministères, il est contreproductif de s'appuyer sur des systèmes publics sous-performants tant qu'ils n'ont pas été renforcés de façon appropriée. Le rapport de fin d'exécution signale que bien que la plupart des activités aient été mises en œuvre par le biais des mécanismes publics, les trois à avoir utilisé d'autres mécanismes (programmes de construction d'écoles, de formation des enseignants et d'alimentation en milieu scolaire) se sont révélés relativement plus efficaces par rapport à leur coût. Eu égard à la question du renforcement des capacités institutionnelles, cette constatation est décevante dans la mesure où le programme a alloué des ressources considérables dans ce but.

SYNTHESE DE LA REQUETE

L'allocation proposée de 42,3 millions de dollars est conforme à l'allocation indicative du Cadre d'évaluation des besoins et de la performance annoncée en janvier 2012. La Banque mondiale a été choisie par le GLPE pour assumer la fonction d'Entité de supervision pour le programme proposé et utilisera la formule du fonds commun comme pour le programme précédent. Un Accord de financement entre le gouvernement et ses partenaires couvrira les mécanismes prévus pour les examens, l'audit, les indicateurs de performance et les mécanismes de passation de marchés conjointement approuvés. L'agence DANIDA, le KfW et l'AFD sont les autres partenaires du fonds de financement groupé. Outre l'amélioration des mécanismes de coordination du fonds commun, la mise en œuvre relativement mieux organisée qui a marqué les dernières années du programme précédent renforcera la probabilité d'un démarrage réussi du nouveau programme.

Le « Programme du Partenariat mondial pour l'éducation pour le Bénin » proposé promeut la mise en œuvre du PDDSE par le biais de ce qui suit :

Composante 1 : Amélioration de la qualité de l'éducation de base, en mettant l'accent sur les écoles primaires des districts les plus démunis grâce à une formation continue et initiale des enseignants, et au subventionnement d'écoles locales pour l'acquisition de matériels pédagogiques,

Composante 2 : Amélioration de l'accès et de l'équité grâce à la construction d'écoles, à des programmes d'alimentation en milieu scolaire et à des mesures destinées à promouvoir l'éducation des filles dans les « districts défavorisés », et

Composante 3 : Amélioration de la gestion et de la gouvernance du système éducatif grâce à la promotion du Système d'Information et de Gestion de l'Éducation (SIGE), à des évaluations des apprentissages des élèves, à un renforcement des inspections des écoles et une amélioration de la gestion pédagogique, à un renforcement des capacités, à la gestion de projet et aux études.

	Composantes du programme	**Montant (USD)**	**% du total**
1	Amélioration de la qualité de l'éducation de base, en mettant l'accent sur les écoles primaires des districts les plus démunis	**8 200 000**	**19,4**
	Sous-composante 1.1 : Amélioration des pratiques d'enseignement grâce à la formation continue et initiale	6 300 000	14,9
	Sous-composante 1.2 : Subventionnement des matériels	1 900 000	4,5

	d'enseignement		
2	Amélioration de l'accès et de l'équité	**25 300 000**	**59,8**
	Sous-composante 2.1 : Construction de salles de classe dans des zones démunies	11 500 000	27,2
	Sous-composante 2.2 : Amélioration de la rétention et de l'équité	13 800 000	32,6
3	Amélioration de la gestion et de la gouvernance du système éducatif	**8 800 000**	**20,8**
	Sous-composante 3.1 : Première phase du SIGE	2 100 000	5,0
	Sous-composante 3.2 : Renforcement de l'inspection des écoles et amélioration de la gestion pédagogique grâce à l'utilisation des évaluations des acquis scolaires	3 100 000	7,3
	Sous-composante 3.3 : Renforcement des capacités, gestion de projets et études	3 600 000	8,5
	TOTAL	**42 300 000**	**100,0**

*Autres commissions de gestion des Entités non incluses dans le financement total demandé : 1,75 pour cent du financement du GPE.

** Note : la commission de gestion de l'Entité de supervision de 400 000 dollars par an n'est pas incluse dans le financement total demandé.

L'Entité de supervision considère que le risque inhérent au programme est élevé dans le domaine de la gouvernance, car « *une gouvernance globalement médiocre dans le pays et une application limitée de l'état de droit ont empêché les organismes ministériels de pratiquer une bonne gouvernance* ».À cet égard, le contexte béninois n'est pas très différent de celui d'un État fragile. L'évaluation du risque signale des risques « substantiels » dans les domaines suivants : i) risque lié aux parties prenantes, ii) risques sectoriels en matière de financement de l'éducation et liés aux grèves des enseignants, iii) capacités des ministères (et coordination entre ceux-ci), iv) fraude et corruption aux niveaux central et local, et v) suivi et pérennité des prestations. Parmi les mesures prévues d'atténuation des risques, on peut citer l'intégration d'une assistance technique dans le domaine de l'évaluation des infrastructures, le SIGE et le suivi pédagogique. La Banque mondiale apporte également un soutien pour une meilleure gestion financière publique dans le cadre d'un projet distinct.

RESUME DU PROCESSUS D'EXAMEN DE LA QUALITE

Pendant l'étape I de l'Examen de la qualité, le Secrétariat a considéré que le processus était établi dans un esprit de transparence et de collaboration au Bénin ; il a également recommandé que le GLPE du

Bénin soit élargi afin que des représentants d'organisations de la société civile y soient formellement inclus. En ce qui concerne les acquis scolaires, le Secrétariat a remarqué que l'évaluation à mi-parcours du PDDSE de 2011 présentait des informations très variables sur les résultats scolaires dans le contexte béninois – un instrument montrant que plus de la moitié des enfants avaient acquis les compétences de base nécessaires en lecture alors que deux autres instruments révélaient qu'un faible pourcentage seulement des enfants avaient acquis les compétences de base. L'étape I de l'Examen de la qualité recommandait d'élaborer des activités qui suivent mieux les acquis scolaires et s'attaquent aux faiblesses du système. De plus, il a été recommandé de réfléchir à la possibilité de promouvoir un enseignement dans la langue maternelle, et ce, non dans le cadre d'un « système d'enseignement bilingue » mais plutôt dans le cadre d'un modèle en vertu duquel les enfants apprendraient d'abord à lire dans leur propre langue avant de passer au français pendant le cycle primaire. Concernant l'éducation des filles, la principale recommandation était d'identifier les activités présentant un bon rapport coût-efficacité pour s'attaquer aux disparités qui subsistent. S'agissant de l'efficacité de l'aide, le Secrétariat a considéré que les discussions sur la formule de financement avaient été constructives et que le maintien d'une formule de fonds de financement commun permettrait de tirer profit de la relative amélioration des capacités et de la performance de mise en œuvre observée pendant les deux dernières années du précédent programme.

La mission de l'étape I de l'Examen de la qualité prévoyait également des discussions sur l'adéquation des différentes modalités de mise en œuvre. Des formules de remplacement ont été envisagées, notamment celle de l'Entité de gestion et celle de la formule de projet distinct qui fait appel à une Entité de supervision. Le GLPE considère qu'il est plus approprié de maintenir la formule du fonds de financement groupé en s'appuyant sur l'amélioration de la situation constatée pendant les dernières années du précédent programme.

Pour l'étape II de l'Examen de la qualité, le Secrétariat a émis les principales recommandations suivantes :

Simplification : Le Secrétariat a recommandé que le programme soit simplifié pour s'attaquer aux problèmes suivants :

- La structure du document traite des sujets identiques (risques, activités, descriptions, etc.) à différents endroits, ce qui ne facilite pas la compréhension du programme lui-même,
- La structure de gestion proposée et la fonction de suivi et d'évaluation (S&E) dépendent de la capacité de nombreuses entités à collaborer efficacement de façon totalement nouvelle,
- Certaines activités sont tributaires d'une collecte continue de données en temps réel, dont le coût peut ne pas être proportionné à l'importance desdites activités (évaluation annuelle de 9 000 enseignants, évaluation de la performance des écoles, etc.) pour lesquelles les subventions sont modestes.

Clarification : Le Secrétariat a recommandé que le programme soit clarifié dans les domaines suivants :

- Certains coûts unitaires ne sont pas communiqués,
- Les estimations de coût ne sont pas correctement calculées pour certaines activités (comme l'alimentation en milieu scolaire),
- Les budgets de certaines activités importantes sont si limités qu'elles ne peuvent pas avoir d'impact significatif (bourses liées à la performance scolaire, toilettes, équipements et meubles pour les écoles, etc.).

État des recommandations de l'Examen de la qualité :

Participation de la société civile au GLPE : En 2012, le ministre chargé de l'enseignement primaire et préscolaire a publié une note administrative officialisant la liste des membres du GLPE, laquelle

comprenait pour la première fois des organisations de la société civile béninoises.

Évaluation des élèves/acquis scolaires : Le programme proposé s'attaque à la question de la qualité suivant deux axes différents. La capacité d'évaluation des élèves au sein du ministère sera renforcée en vue de réaliser une évaluation des acquis scolaires d'envergure nationale pendant l'année scolaire 2014 – 2015. Deuxièmement, l'appui à la formation continue et initiale des enseignants devra nécessairement traiter certaines des méthodes d'enseignement qui sont apparues, en particulier les difficultés rencontrées dans la mise en œuvre d'une éducation fondée sur les compétences et ses retombées.

Apprendre à lire dans sa langue maternelle : Bien que le programme proposé inclue une étude pour examiner plus avant « l'éducation bilingue » pendant les deux premières années du primaire, le GLPE a envisagé des options supplémentaires de développement de ce programme, mais aucun enseignement dans la langue maternelle n'est prévu dans le document final du programme.

Activités axées sur l'éducation des filles : Le programme proposé prévoit un dispositif de soutien pour les filles financièrement désavantagées de 25 « districts démunis ». Ce dispositif inclut des uniformes et des fournitures scolaires ainsi qu'une campagne de sensibilisation. Après la suppression des frais de scolarité, l'idée est de compenser une partie des coûts annexes à la charge des familles et d'encourager les filles à rester scolarisées. Il sera important de voir si l'attention supplémentaire accordée aux filles dans les zones visées entraîne une amélioration du comportement des enseignants, des habitudes de travail et de l'interaction professionnelle avec les filles.

Simplification du document du programme : La structure du document reste essentiellement inchangée et suit le modèle standard utilisé par l'Entité de supervision.

Simplification de la structure de gestion et de la fonction de S&E : L'équipe de la Banque mondiale note que la structure de gestion tient compte des meilleures pratiques des dernières années du précédent programme.

Rapport coût-efficacité des opérations de collecte de données à l'appui du subventionnement des écoles : L'équipe de la Banque mondiale a reconnu que les opérations de collecte de données coûtaient trop cher par rapport à la faible ampleur du subventionnement des écoles et que la méthode avait été simplifiée. Au lieu des évaluations annuelles des compétences de chaque enseignant, il y aura un décaissement de fonds au niveau de l'école pendant la première année du programme et d'autres mesures sont prévues pour garantir efficacité et appropriation.

Coûts unitaires : Les erreurs au niveau des coûts unitaires ont été corrigées.

Estimations des coûts : Pas de proposition spécifique de l'équipe en réponse à cette recommandation.

Allocations budgétaires pour des activités à coûts unitaires élevés : La version finale du document du programme réduit le nombre de salles de classe à construire et augmente le nombre de toilettes, de meubles et d'équipements scolaires. Le coût unitaire de la construction d'une salle de classe (toilettes et meubles inclus) est d'environ 25 727 dollars. L'approche à moindre coût axée sur la collectivité exploitée pour une partie du programme précédent n'est pas reprise dans le nouveau. La raison invoquée a été la clôture d'un autre projet de la Banque mondiale visant à soutenir les approches axées sur la collectivité.

OBSERVATIONS FINALES

Le Secrétariat considère que le programme proposé a été élaboré dans un esprit de transparence et de collaboration, que la requête et les pièces justificatives sont intrinsèquement cohérentes et complètes, et

que le dossier de requête est prêt pour être évalué par le CCF.

Bien que la mise en œuvre du programme précédent ait été handicapée par des retards, les principaux problèmes ont été résolus pendant ses deux dernières années et il est probable que le nouveau programme sera confronté à un moins grand nombre de ces problèmes. Le secteur éducatif béninois doit cependant relever des défis majeurs, en particulier en ce qui concerne le nombre d'heures de cours et la qualité des méthodes d'enseignement. Le programme proposé, qui a été élaboré à l'occasion de vastes consultations participatives, est conçu pour s'attaquer aux principales faiblesses. Certaines des difficultés les plus cruciales, telles que la gestion des enseignants, n'entrent pas totalement dans le champ des activités proposées et représentent toujours un risque.

La conception du programme a été simplifiée et les activités conservées vont des plus directes et bien éprouvées aux plus innovantes. Le programme est conforme au plan sectoriel et vise à réduire les disparités et à s'attaquer aux importants problèmes de qualité dans le secteur éducatif.

Un très grand nombre de parties prenantes ont collaboré à la conception du programme, mais la participation formelle de la société civile est relativement nouvelle et devrait s'améliorer avec le temps. Une participation accrue des syndicats d'enseignants constituerait un domaine d'amélioration pour l'avenir.

Le programme sera mis en œuvre dans un environnement complexe et utilise une formule de fonds de financement commun qui s'est révélée performante ces dernières années. Le GLPE considère que la formule est bien adaptée à ce contexte substantiellement risqué et que ce positionnement est conforté par des activités planifiées avec soin pour soutenir la mise en œuvre du plan sectoriel.

BURKINA FASO
Examen de la qualité - Phase III
Évaluation finale
Montant du financement proposé : USD 78,2 millions

PARTENARIAT MONDIAL pour L'EDUCATION
une éducation de qualité pour tous les enfants

DONNEES GENERALES SUR LE PAYS

Enclavé dans le Sahel, le Burkina Faso est un pays à revenu faible doté de peu de ressources naturelles. En 2010, on estimait sa population entre 15 et 16 millions d'habitants. L'économie du pays est dépendante des exportations de coton et vulnérable aux chocs externes. Entre 2000 et 2010, le Burkina Faso a réussi à maintenir un taux de croissance économique moyen supérieur à 5 pour cent par an. Le produit intérieur brut (PIB) estimé s'est établi à 664 dollars par habitant en 2011. Le taux de pauvreté a été évalué à 46 pour cent en 2009 et le Burkina Faso se classe au 183ème rang de l'Indice de développement humain 2013 du PNUD.

Le recensement de 2006 a révélé un taux de croissance démographique de 3,1 pour cent (contre 2,3 pour cent en 1996). Selon la Banque mondiale, ce taux élevé entrave considérablement l'impact des initiatives de réduction de la pauvreté et de développement humain, en particulier dans les secteurs de l'éducation et de la santé.

Le Burkina Faso a connu une période de protestations et de troubles politiques intérieurs en 2011, mais le calme semble être revenu. La situation politique pourrait toutefois être durement mise à l'épreuve dans les prochains mois en raison du conflit qui affecte le Mali voisin et de l'afflux associé de plus de 100 000 réfugiés.

SECTEUR DE L'EDUCATION

Le Burkina Faso a été l'un des premiers pays à rejoindre le Partenariat mondial pour l'éducation (GPE) en 2003 avec un plan décennal accordant la priorité à l'éducation de base. La mise en œuvre du premier plan sectoriel de l'éducation a permis de promouvoir une politique éducative pendant les années suivantes, en privilégiant le développement de l'éducation de base, comme le confirme l'intitulé du plan : *Programme décennal de développement de l'éducation de base* - PDDEB 2002-2012.

Le nouveau *Programme sectoriel de l'éducation et de la formation* – PSEF 2012-2021 englobe pour la première fois l'ensemble du système éducatif. Il est accompagné d'un Plan d'action triennal. Les deux documents ont été mis au point par les pouvoirs publics et approuvés par les partenaires techniques et financiers en février 2013. Le plan sectoriel de l'éducation a pour principal objectif d'améliorer l'offre d'une éducation de qualité en l'articulant autour de quatre grands programmes/priorités stratégiques : (i) augmenter l'offre en matière d'éducation et de formation, (ii) améliorer la qualité de l'apprentissage, (iii) accélérer l'alphabétisation et renforcer l'apprentissage non formel pour la petite enfance, les adolescents, les jeunes et les adultes, et (iv) améliorer la gestion et le suivi du système d'éducation et de formation. L'un des objectifs du plan sectoriel de l'éducation est de mettre en place un continuum éducatif obligatoire allant de l'apprentissage préscolaire à l'enseignement du premier cycle du secondaire, ce qui suppose une poursuite du développement de l'éducation préscolaire, l'universalisation de l'éducation primaire et un accroissement de l'accès au premier cycle de l'enseignement secondaire. La limitation de la taille des classes, les disparités géographiques et entre les sexes, les programmes et la réforme de la formation des enseignants sont certains des problèmes auxquels le Plan s'attaque.

Les orientations stratégiques du sous-secteur de l'éducation de base sont détaillées dans un document spécifique intitulé Programme de développement stratégique de l'éducation de base (PDSEB). Ce

document est totalement aligné sur la politique globale du secteur éducatif.

Le Programme sectoriel de l'éducation et de la formation (PSEF) et le Programme de développement stratégique de l'éducation de base (PDSEB) s'appuient sur les résultats du PDDEB. Le secteur éducatif a enregistré des progrès significatifs : les chiffres de l'accès à l'éducation primaire et de l'achèvement du cycle primaire se sont améliorés – le taux brut de scolarisation a augmenté de 51,1 pour cent à 79,6 pour cent en dix ans, le taux d'achèvement du cycle primaire a progressé d'un niveau de 32 pour cent en 2007 à un niveau de 59,2 pour cent (58,3 pour cent pour les filles) en 2012, les taux de redoublement ont chuté de 17,5 pour cent en 2002 à 8,8 pour cent en 2010, et le temps effectif d'enseignement a augmenté de 574 heures (60 pour cent environ du total requis) à un chiffre estimé de 736 heures (76 pour cent du total). Pour chacun des principaux indicateurs (admission, scolarisation, achèvement), l'écart entre les filles et les garçons a été réduit.

Les enfants n'ont cependant pas tous accès à l'éducation primaire au Burkina Faso et il reste encore un long chemin à parcourir avant qu'une éducation primaire universelle ne soit mise en place. Des disparités régionales importantes subsistent, le taux brut d'admission dans 43 « communes prioritaires » est inférieur de 35 points de pourcentage à la moyenne nationale de 88,3 pour cent. Au-delà de l'accès à l'école, les acquis scolaires sont faibles, ce qui constitue l'une des principales difficultés auxquelles le système est confronté.

L'engagement de l'État vis-à-vis de l'éducation est visible au niveau de son budget qui n'a cessé d'augmenter en pourcentage du PIB : 3 pour cent en 2008, 3,2 pour cent en 2009 et 3,3 pour cent en 2010 et 2011. Les dépenses consacrées à l'éducation représentent entre 16,2 pour cent et 19,5 pour cent du budget national (17,5 pour cent en 2011). Les dépenses engagées pour l'éducation de base ont représenté 62 pour cent du budget de l'éducation en 2011. Cependant, les niveaux de financement sont insuffisants pour répondre aux besoins du système. On estime à 21 millions de dollars pour 2013 le déficit de financement pour la mise en œuvre du Plan sectoriel de l'éducation, lequel couvre tous les niveaux d'enseignement. Ce chiffre passe à 38 millions de dollars pour 2014 et à plus de 90 millions de dollars pour 2015. En ce qui concerne l'éducation de base seulement, le déficit devrait être supérieur à 20 millions de dollars en 2014 et à 76 millions de dollars en 2015.

L'UNICEF fait fonction d'Agence de coordination et l'Agence française de développement d'Entité de supervision. Les partenaires techniques et financiers sont composés de l'Agence française de développement, de l'Agence de coopération internationale japonaise (JICA), de la Banque mondiale, de la Coopération suisse, de l'Union européenne, de l'USAID, de l'UNICEF, du Programme alimentaire mondial, du Canada, du Royaume du Danemark et de représentants du groupe consultatif de la société civile. Le Groupe local pour l'éducation se réunit régulièrement et assure une bonne coordination entre les partenaires de développement et l'État. Il est aussi caractérisé par une participation importante de la société civile.

RESULTATS DANS LE CADRE DES FINANCEMENTS PRECEDENTS

Le Burkina Faso a reçu un financement de 102 millions de dollars en 2008. La Banque mondiale faisait fonction d'Entité de supervision et a utilisé un mécanisme général d'aide budgétaire. Les fonds ont été fournis en trois tranches pour soutenir les réformes dans le cadre des Dons à l'Appui du Programme d'éducation de base (BEPSG 1-3). L'accord pour la première tranche d'un montant de 22 millions de dollars a été signé en 2009, l'approbation de la deuxième tranche de 45 millions de dollars a été validée en 2011 et la troisième et dernière tranche de 35 millions de dollars a été approuvée en septembre 2012.

La série de dons BEPSG 1-3 a été conçue pour soutenir la mise en route de réformes des institutions et des politiques. Les réformes pour lesquelles un soutien a été proposé étaient directement liées aux objectifs du Plan décennal de développement de l'éducation de base(PDDEB) : (i) améliorer l'accès et

l'équité, et élargir la couverture de l'éducation de base (préscolaire, primaire, premier cycle du secondaire et formation professionnelle ainsi que programmes d'alphabétisation), (ii) améliorer la qualité, l'efficacité et la pertinence de l'éducation de base, et (iii) renforcer la gestion du secteur (aux plans fiduciaire, administratif et pédagogique) et le suivi dans le contexte de la décentralisation de la gestion des services d'éducation de base.Plusieurs réformes importantes ont été mises en œuvre dans le cadre des dons BEPSG, notamment des décisions pour une utilisation plus efficiente des installations scolaires (par le biais du développement de classes multigrades), le renforcement de la politique de décentralisation et des mécanismes de gestion en milieu scolaire, la limitation des redoublements, l'amélioration du suivi des horaires d'enseignement des enseignants, l'augmentation du temps d'apprentissage des élèves et une meilleure évaluation des acquis scolaires. Ces réformes ont contribué aux résultats globaux enregistrés dans le système éducatif grâce au PDDEB.

SYNTHESE DE LA REQUETE

Le Burkina Faso soumet une requête pour un financement de 78,2 millions de dollars, ce qui est conforme à l'allocation indicative mentionnée dans le Cadre d'évaluation des besoins et de la performance du GPE.

Le programme proposé utilisera un mécanisme sectoriel de type « aide budgétaire ». En 2005, le gouvernement a créé un compte spécifique pour soutenir l'éducation de base : le *Compte d'affectation spéciale du Trésor/Fonds de soutien au développement de l'enseignement de base* - CAST/FSDEB, en étroite collaboration avec ses partenaires de développement. Un protocole de financement commun signé entre le ministère de l'Économie et des Finances et les partenaires de développement définit les objectifs et les modalités du Compte d'affectation spéciale. Le dernier révision du Protocole a été signé en novembre 2010. Les ressources du Compte d'affectation spéciale sont mises en œuvre dans les mêmes conditions que celles du budget général et assujetties aux mêmes mesures de contrôle et suivi.

Le document du Programme ne fournit pas de liste exhaustive des activités associées au budget, comme ce serait le cas avec la formule de projet. Il est basé sur une sélection de cinq politiques incluses dans les documents de planification du secteur de l'éducation (PSEF et PDSEB) pour lesquelles la mise en œuvre sera suivie de plus près par le biais d'un cadre de résultats spécifique. Les indicateurs utilisés dans ce cadre sont conçus pour organiser le dialogue dans le secteur (voir l'Annexe 3 du document du Programme). Les cinq politiques sont : (i) la promotion d'une éducation de base, englobant un continuum éducatif depuis le préscolaire jusqu'au post-primaire, (ii) la résorption des disparités, (iii) l'amélioration de la qualité des services éducatifs, (iv) la décentralisation de la gestion du secteur de l'éducation, et (v) le développement de l'alphabétisation et de l'éducation non formelle.

Continuum éducatif depuis le préscolaire jusqu'au post-primaire. La mise en œuvre du continuum éducatif inclura : (i) une modification du cadre institutionnel et juridique du secteur, un transfert de ressources humaines et matérielles de différents ministères vers le ministère de l'Éducation nationale et de l'Alphabétisation (MENA), (ii) une réorientation des contenus d'enseignement de l'ensemble des cycles, (iii) l'aménagement de passerelles entre l'éducation formelle et non formelle, et (iv) la mise en cohérence du primaire avec le préscolaire et le post-primaire, par une planification concertée des programmes de construction d'écoles et des politiques de recrutement d'enseignants.

Résorption des disparités.Le contenu de cette politique comprendra : (i) l'utilisation d'une clé de répartition équitable pour l'allocation des ressources, (ii) la mise en œuvre de la stratégie nationale d'éducation des filles (SNAEF) 2011-2020 pour stimuler la demande d'éducation et assurer le maintien des filles à l'école, et (iii) la promotion de l'éducation inclusive, tenant compte des enfants à besoins éducatifs spéciaux.

Amélioration de la qualité des services éducatifs. Le contenu de cette politique comprendra : (i) l'allongement de la durée de la formation des enseignants d'un à deux ans et le renforcement de la formation continue de proximité, (ii) l'amélioration du temps d'apprentissage, (iii) l'utilisation des

langues nationales à tous les niveaux, (iv) l'implication plus grande des Comités de gestion des établissements scolaires (COGES), et (v) le renforcement des capacités en matière d'évaluation des apprentissages.

Décentralisation. Le contenu de cette politique comprendra entre autres : (i) le renforcement de la communication entre les différents acteurs, (ii) le renforcement des capacités des autorités locales en matière de gestion de l'éducation, (iii) la mise à disposition d'appuis techniques pour les 43 « communes prioritaires », et (iv) l'expérimentation du transfert des ressources directement aux écoles à travers les COGES.

Développement de l'alphabétisation et de l'éducation non formelle. Le contenu de cette politique comprendra : (i) l'accroissement de l'offre et de la demande d'éducation non formelle (ENF) à tous les niveaux, avec une priorité en direction des jeunes, (ii) l'amélioration de la qualité de l'ENF, (iii) la mutualisation des structures et de ressources humaines, et (iv) la décentralisation de la gestion de l'ENF et de l'alphabétisation.

Selon le budget indicatif présenté dans le Plan d'action à mi-parcours, l'utilisation des fonds groupés par les partenaires pour soutenir le plan sectoriel de l'éducation se présente comme suit (en millions de dollars) :

Programmes du Plan sectoriel de l'éducation	**Coût total 2013-2015**	**Sources de financement**				**Total**	**Déficit**
		Budget de l'État	**Projets**	**Fonds commun (GPE inclus)**			
				Montant total	**Part du Fonds commun total (%)**		
Accroissement de l'accès à l'éducation et à la formation	1 567	1 255	83	149	73,3	1 487	80
Amélioration de la qualité de l'apprentissage	348	344	1	1	0,3	346	2
Accélération de l'alphabétisation et renforcement de l'apprentissage non formel	160	122	3	35	17,2	160	0
Amélioration de la gestion et du suivi du système	244	225	0	19	9,1	244	0
Total	**2 318**	**1 946**	**87**	**204**	**100,0**	**2 236**	**82**
Part du coût total (%)	100	83,9	3,7	8,8		96,4	3,6

Ce tableau appelle deux commentaires. Premièrement, le gouvernement a décidé de financer presque toutes les dépenses liées à l'amélioration de la qualité de l'éducation car c'est l'un des principaux objectifs du plan sectoriel de l'éducation. Le déficit de financement restant, soit moins de 2 millions de dollars, sera facilement couvert, notamment parce qu'un nouveau partenaire pourrait entrer dans le fonds commun. Deuxièmement, le Compte d'affectation spéciale est assujetti au même système de fonctionnement que le budget de l'État à ceci près que son solde de fin d'année peut être reporté sur l'exercice suivant. Cette solution offre une flexibilité considérable pour les activités de programmation et de mise en œuvre, surtout concernant la construction d'écoles. C'est pour cela que le budget provisionnel a prioritairement alloué les fonds du Compte d'affectation spéciale aux programmes axés sur un accroissement de l'accès.

Six partenaires de développement ont actuellement signé le Protocole de financement commun et financent collectivement le Compte d'affectation spéciale : la France, le Canada, le Danemark, les Pays-Bas, la Suisse et l'UNICEF. Le Luxembourg devrait rejoindre ce groupe dans les prochains mois. En finançant le Compte d'affectation spéciale, ils soutiennent tous la mise en œuvre du plan sectoriel de l'éducation.

RESUME DU PROCESSUS D'EXAMEN DE LA QUALITE

La phase I de l'Examen de la qualité a considéré que le processus utilisé pour élaborer le programme était établi dans un esprit de transparence et de collaboration, et privilégiait une forte participation des organisations de la société civile. Les observateurs estiment que le programme proposé est corrélé de façon appropriée au Programme de développement stratégique de l'éducation de base (PDSEB) mais notent cependant que le pays devrait élaborer un plan sectoriel de l'éducation complet englobant tous les sous-secteurs du système éducatif. Le programme proposé a été considéré pertinent par rapport aux priorités stratégiques du GPE. En outre, la formule proposée est la plus conforme et la plus appropriée compte tenu du contexte national et des discussions entre les partenaires.

La phase II de l'Examen de la qualité a considéré que le programme : (i) soutient un plan sectoriel de l'éducation pérenne basé sur une simulation financière solide, (ii) met en évidence une méthode d'appui au secteur ambitieuse, très largement harmonisée et axée sur les résultats, et (iii) utilise une formule de financement totalement alignée et recelant un important potentiel en termes de pérennité et de renforcement des capacités.

Les principales recommandations du rapport de la phase II de l'Examen de la qualité pour améliorer celle-ci suggéraient ce qui suit :

1. Le document du Programme pourrait fournir un cadre opérationnel pour faciliter l'allocation des ressources pendant les trois années suivantes, reliant les résultats et les activités au niveau des ressources globales du Compte d'affectation spéciale. Des informations plus précises pourraient de ce fait être fournies sur les objectifs directs du Programme.

2. Le mécanisme de fonctionnement du Compte d'affectation spéciale pourrait être décrit plus en détail, en particulier en ce qui concerne ses procédures opérationnelles.

3. Les risques fiduciaires existants liés aux procédures opérationnelles du Compte d'affectation spéciale, que l'on connaît depuis 2007, pourraient être exposés plus clairement dans le document du Programme, de même que les propositions faites pour atténuer ces risques.

Les commentaires suivants résument la manière dont les recommandations ont été prises en compte :

1. Le Plan d'action triennal a été révisé pour intégrer les commentaires et les recommandations. Des dépenses prévisionnelles par source de financement (budget public, Compte d'affectation spéciale, GPE, projets) ont été intégrées. Il est important de noter que cette allocation est indicative dans la mesure où le choix des activités à financer à partir du Compte d'affectation spéciale est déterminé une fois par an, en fonction des résultats de l'année précédente et d'une évaluation collégiale (gouvernement et partenaires).

2. Une annexe a été ajoutée au document du Programme pour fournir plus de détails sur le Compte d'affectation spéciale et ses différentes modalités (programmation, mise en œuvre, gestion, suivi et évaluation).

3. Une annexe a été ajoutée au document du Programme, axée sur : (i) les mesures qui seront appliquées pour garantir une accélération dans le traitement et la mise en œuvre des recommandations de l'audit externe du Compte d'affectation spéciale, et (ii) les activités de renforcement des capacités qui seront élaborées pour garantir une meilleure gestion de ce Compte.

OBSERVATIONS FINALES

Le Secrétariat considère que le programme proposé a été élaboré dans un esprit de transparence et de collaboration, que la requête et les pièces justificatives sont intrinsèquement cohérentes et complètes, et que le dossier de requête est prêt pour être évalué par le CCF.

Le Burkina Faso est un pays relativement stable. L'État considère l'éducation comme une priorité et c'est un secteur auquel il consacre une part importante des ressources intérieures. Au fil des ans, l'État et ses partenaires de développement ont renforcé leurs relations de travail au sein d'un cadre solide, transparent et fondé sur une collaboration qui intègre la société civile.

Le précédent financement du GPE a été mis en œuvre de façon satisfaisante. Le programme proposé intègre les leçons tirées de cette précédente opération et des expériences acquises par la Banque mondiale, en particulier en matière de réforme des politiques et d'alignement sur le plan sectoriel de l'éducation du pays. Les enseignements tirés des précédents programmes soutenus par les bailleurs de fonds et le GPE ont conduit à concevoir un programme utilisant les structures et les systèmes nationaux.

Comme indiqué plus haut, le Burkina Faso a mis à jour un plan sous-sectoriel (éducation non formelle, préscolaire et primaire, et premier cycle du secondaire) intitulé Programme de développement stratégique de l'éducation de base (PDSEB). Les organes de suivi sont alignés sur cette structure sous-sectorielle. Aucun organe n'est cependant chargé du suivi du plan sectoriel de l'éducation complet (PSEF) élaboré en 2013 sous l'impulsion des partenaires. Il faudra tenir compte de ce problème pendant la phase de mise en œuvre. En outre, il conviendrait de mieux articuler et de renforcer le dialogue à tous les niveaux de l'éducation et de façon complète.

L'un des principaux atouts du programme est qu'il sera totalement aligné sur les systèmes nationaux. Les fonds regroupés par les cinq partenaires soutiennent directement la mise en œuvre du plan sectoriel de l'éducation élaboré par l'État. Pour réussir, cette formule requiert une application stricte du cadre de suivi et d'évaluation prévu dans le programme. Une relation de confiance entre les partenaires et un engagement politique fort seront aussi nécessaires pour atteindre les résultats escomptés.

COMORES

Examen de la qualité - Étape III

Évaluation finale

Montant du financement proposé : USD 4,6 millions

DONNEES GENERALES SUR LE PAYS

L'archipel des Comores se compose de quatre îles situées à l'entrée du canal du Mozambique au nord-ouest de Madagascar. Si l'on exclut l'île de Mayotte, qui demeure sous administration française, les Comores abritaient en 2010 une population estimée à 691 300 habitants et enregistraient une croissance démographique évaluée à 2,3 pour cent par an. Le produit intérieur brut (PIB) par habitant s'est établi à 768 dollars en 2010.

Les Comores ont connu une longue période d'instabilité, laquelle a créé un environnement économique, social et politique fragilisé. Depuis 2006, leur situation politique s'est nettement améliorée grâce à des réformes qui ont octroyé plus d'autonomie à chaque île. Ces dernières années, le PIB a augmenté de 1,5 pour cent par an en termes réels. Les Comores se classent au 169e rang sur 185 dans le Rapport sur le développement humain 2013.

Les Comores ont récemment atteint le point d'achèvement au titre de l'Initiative pour l'allégement de la dette mise en œuvre par les institutions de Bretton Woods. Cette initiative devrait ouvrir de nouvelles perspectives financières pour le pays. Les Comores souffrent néanmoins de fragilités géophysiques notamment liées à un volcan en activité sur l'île de N'Gazidja ainsi que de vulnérabilités hydrométéorologiques imputables au passage de cyclones et aux inondations.

SECTEUR DE L'EDUCATION

Les Comores ont rejoint le Partenariat mondial pour l'éducation (GPE) en 2013 suite à l'évaluation et à l'approbation de son Plan de transition pour le secteur de l'éducation, appelé « Plan intérimaire pour le secteur de l'éducation », qui s'étend sur la période 2013-2015. Compte tenu de la fragilité politique et institutionnelle ainsi que de la faiblesse des capacités nationales, en particulier en matière de données statistiques, les Comores ont opté pour un plan intérimaire pour le secteur de l'éducation afin de pouvoir mieux préparer un plan complet pendant les trois prochaines années. En plus du soutien financier du GPE, le processus de consultation a conduit à l'élaboration du tout premier plan pour le secteur de l'éducation. Il a aussi contribué à regrouper des informations venant des différentes îles et à renforcer la coordination et le financement du secteur.

L'étude diagnostique du plan intérimaire pour le secteur de l'éducation a révélé un taux de participation faible de 5 pour cent au niveau préscolaire en 2010. Pour le cycle primaire, le taux brut d'admission est estimé à 80 pour cent (74 pour cent pour les filles), le taux brut de scolarisation à 99 pour cent (95 pour cent pour les filles) et le taux d'achèvement à 63 pour cent. Le taux de redoublement s'établit à 29 pour cent, soit l'un des plus élevés au monde. En outre, la qualité de l'enseignement est médiocre, d'où des acquis scolaires faibles. En 2012, 40 pour cent des élèves avaient des compétences en mathématiques en deuxième année de primaire et 30 pour cent seulement des élèves savaient lire correctement à la fin du cycle primaire.

Les trois grandes priorités du plan sont : i) progresser en direction des objectifs de l'Éducation pour tous

(EPT) et des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD), ii) optimiser les ressources allouées à l'éducation, et iii) améliorer la gestion du système éducatif. Les objectifs stratégiques couvrent les domaines prioritaires du GPE, y compris les progrès en direction d'une éducation primaire universelle, la priorité aux pays fragiles et sortant d'un conflit, l'éducation inclusive offrant un meilleur accès aux enfants handicapés, la priorité aux questions d'équité et d'égalité entre les sexes, et une amélioration rapide de la qualité de l'éducation et de l'apprentissage.

Globalement, le plan intérimaire vise une hausse du taux de scolarisation dans l'enseignement préélémentaire à 34 pour cent à l'horizon 2015. Au niveau du primaire, les principaux objectifs du plan incluent une hausse du taux brut de scolarisation à 88 pour cent et du taux d'achèvement à 70 pour cent ainsi qu'une baisse progressive du taux de redoublement de 29 pour cent (l'un des plus élevés d'Afrique) à 19 pour cent. À d'autres niveaux, le plan intérimaire espère atteindre un taux d'inscription de 40 pour cent des diplômés du primaire et du premier cycle du secondaire à des programmes de formation professionnelle et technique, faire appliquer les heures d'enseignement requises dans le secondaire et réglementer les inscriptions au niveau universitaire, parallèlement à un développement de l'apprentissage à distance à l'Université des Comores. Enfin, le programme vise à renforcer la gestion et les capacités aux niveaux central et local afin de soutenir les résultats.

Les données manquent en raison de la faiblesse des capacités en matière de statistiques et de la difficulté qu'il y a à regrouper les données entre les trois îles. C'est là un domaine prioritaire du plan intérimaire. Malgré les nombreux obstacles, un cadre financier complet a été tiré d'un programme de référence. Les dépenses récurrentes consacrées à l'éducation représentent 20 pour cent et sont financées par des ressources intérieures ; il est prévu qu'elles augmentent à 22 pour cent du budget à l'horizon 2015.

Le coût total des activités planifiées pour le plan intérimaire de trois ans est estimé à 64 millions de dollars (hors charges récurrentes). Les investissements pour le sous-secteur de l'enseignement primaire, totalement financés par des bailleurs de fonds partenaires et le soutien prévu du GPE, s'élèvent à 24 millions de dollars (38 pour cent). Malgré cet effort, le plan intérimaire pour le secteur de l'éducation prévoit un déficit financier d'environ 15 millions de dollars pour l'enseignement secondaire et la formation professionnelle et technique. Le gouvernement et les partenaires de développement se sont engagés à augmenter l'ampleur de leur soutien afin de satisfaire ce besoin de financement non couvert.

Sous la conduite du gouvernement, un Groupe local des partenaires de l'éducation (GLPE) a été constitué avec l'UNICEF comme Agence de coordination. Les membres de ce groupe incluent l'Union européenne, la France, l'UNESCO, la Banque mondiale, le Comité arabe pour le développement, la Chine et le Japon. Dans le cadre de la préparation du plan intérimaire et de la requête de financement du GPE, toutes les contributions financières ont été incluses dans le programme d'action budgété. Cette approche a aidé à identifier les synergies, lesquelles ont renforcé des domaines de soutien complémentaire pour améliorer l'efficacité de l'aide.

SYNTHESE DE LA REQUETE

Les Comores soumettent une requête de financement pour la mise en œuvre du programme d'un montant de 4,6 millions de dollars, ce qui est conforme au montant indicatif mentionné dans le Cadre d'évaluation des besoins et de la performance du GPE. Choisi pour assumer la fonction d'Entité de gestion, l'UNICEF cofinance ce projet en apportant une contribution de 315 000 dollars destinée à renforcer les capacités. Les procédures de l'UNICEF seront utilisées pour l'exécution du financement. Compte tenu de la faiblesse des capacités dans les domaines de la passation de marchés et de la gestion financière, les Comores et ses partenaires de développement partagent l'idée que cette formule de projet est la meilleure option disponible. D'autres partenaires bailleurs de fonds financent des infrastructures scolaires en se basant principalement sur des formules de projet dans le cadre de leur aide au renforcement des systèmes nationaux. L'UNICEF est bien implanté aux Comores où il soutient le système éducatif depuis 1984.

Le projet comprend trois grandes composantes et huit sous-composantes[9] :

Composante I : vise à accroître l'accès et à améliorer la rétention des élèves, et comprend trois sous-composantes : i) rénovation des infrastructures au niveau de l'école primaire et cartographie des écoles, ii) amélioration de l'accessibilité scolaire des enfants vulnérables, y compris handicapés, et iii) réduction du taux de redoublement.

Composante II : vise à améliorer la qualité de l'enseignement et comprend trois sous-composantes : i) achat de manuels scolaires et de matériels de formation, ii) gestion du système et amélioration de la qualité de l'enseignement avec des tests standardisés, et iii) renforcement des inspections et de la supervision pédagogique.

Composante III : vise à renforcer la gestion, le suivi et l'évaluation du secteur, et comprend deux sous-composantes : i) renforcement des systèmes d'information et statistiques, et ii) planification, budgétisation, suivi et évaluation du projet. En outre, l'UNICEF cofinance cette sous-composante en apportant 0,3 million de dollars afin de renforcer les capacités et d'améliorer la coordination du secteur.

Le tableau suivant résume les composantes du projet.

	Composante du programme	**Montant (USD)**	**% du total**
I	Accroître l'accès et améliorer la rétention	1 600 000	34,8
II	Améliorer la qualité globale de l'enseignement	2 300 000	50,0
III	Renforcer la gestion et les capacités du secteur	700 000	15,2
	TOTAL	**4 600 000**	**100,0**
	Cofinancement UNICEF : renforcement des capacités et amélioration de la coordination du secteur	315 000	s/o

*Commissions de l'UNICEF non incluses dans le financement total : 7 pour cent du financement du GPE.

RESUME DU PROCESSUS D'EXAMEN DE LA QUALITE

L'étape I de l'Examen de la qualité a conclu que le concept du projet et l'identification des activités avaient été élaborés suivant une procédure participative. Elle a également observé que l'approche était cohérente avec la vision stratégique du plan intérimaire pour le secteur de l'éducation et répondait aux besoins du système éducatif. En outre, les activités du projet proposé sont cohérentes avec les priorités stratégiques du GPE, en particulier celles visant une amélioration de l'apprentissage, l'égalité des sexes et l'éducation des filles, et le soutien des États fragiles dont les capacités sont faibles, en mettant l'accent sur les enfants handicapés et les autres enfants vulnérables. Enfin, le concept du projet et ses instruments de mise en œuvre sont bien adaptés pour les Comores et cadrent de ce fait avec les principes

[9]Prière de noter que la page 10 du dossier de requête de financement inclut le cofinancement de l'UNICEF comme faisant partie intégrante du cadre de financement du projet. En conséquence, le coût total du projet atteint 4,9 millions de dollars et les parts en pourcentage sont légèrement différentes de celles indiquées dans le tableau.

d'efficacité de l'aide du GPE.

Les recommandations suivantes ont été transmises aux Comores dans le rapport de l'étape II de l'Examen de la qualité :

a) *Mieux clarifier et identifier les points communs et les liens entre le programme intérimaire, les activités spécifiques devant être financées par le projet et les résultats escomptés par niveau d'enseignement, sans oublier leurs systèmes de suivi et d'évaluation*.

En réponse à cette recommandation, le document a été révisé afin de clarifier les synergies, les points communs et les liens entre les objectifs à long terme du plan intérimaire visant des résultats au-delà de 2015 et les activités et les résultats escomptés du projet. Ces révisions ont principalement concerné le cadre de résultats où quelques indicateurs ont été choisis au niveau de l'enseignement primaire pour le projet.

b) *Expliquer un peu plus les choix faits et les stratégies adoptées pour la rénovation des infrastructures dans les écoles primaires. Cela pourrait aider étant donné que i) les coûts unitaires sont très élevés aux Comores, ii) le projet couvre plusieurs sous-composantes, et iii) le montant du financement du GPE est relativement faible*.

En réponse à cette recommandation, il a été reconnu que les coûts unitaires étaient très élevés aux Comores en raison des nombreux facteurs géophysiques. En ce qui concerne les infrastructures scolaires, il a été indiqué que le coût de construction et d'équipement d'une nouvelle salle de classe était de 47 000 dollars et que le coût de rénovation représentait 25 pour cent de ce prix de base (soit 12 000 dollars). L'analyse de l'approche axée sur la collectivité pour la construction d'école révèle que celle-ci a été inefficace et n'est donc pas utilisée pour ce projet.

c) *Présenter et mieux expliquer i) les activités et les instruments pour le renforcement des capacités en vue de résultats plus pérennes, et ii) les procédures et règles internes de l'UNICEF qui sont applicables à la gestion et à l'exécution du projet dans le cadre d'un accord d'Entité de gestion*.

En réponse à cette recommandation, une annexe supplémentaire a été incluse pour clarifier les règles et procédures ainsi que la stratégie de renforcement des capacités. L'annexe décrit les procédures relatives à la gestion et aux dépenses du projet, y compris les engagements, les décaissements de fonds, le suivi et l'évaluation des résultats. L'UNICEF a prévu des présentations ciblées et des sessions de formation pour certains fonctionnaires et partenaires de développement intéressés.

OBSERVATIONS FINALES

Le Secrétariat considère que le programme proposé a été élaboré dans un esprit de transparence et de collaboration, que la requête et les pièces justificatives sont intrinsèquement cohérentes et complètes, et que le dossier de requête est prêt pour être évalué par le CCF.

Le processus d'Examen de la qualité a conclu que la préparation du plan intérimaire pour le secteur de l'éducation et de la requête de financement du GPE avaient été conduits par le gouvernement dans le cadre d'un processus participatif incluant les partenaires de développement. L'UNICEF assume à la fois les fonctions d'Agence de coordination et d'Entité de gestion. Dans ce double rôle, il cofinance le projet pour améliorer la coordination et renforcer les capacités ainsi que pour travailler en étroite collaboration avec d'autres partenaires de développement en vue de mobiliser les ressources supplémentaires dont les Comores ont besoin pour financer totalement leur plan intérimaire pour le secteur de l'éducation. Cette approche coordonnée est susceptible d'améliorer davantage l'efficacité de l'aide et de se traduire par une

mise en œuvre efficace.

Afin de garantir une mise en œuvre harmonieuse et efficace du programme dans le but d'atteindre les résultats escomptés, les Comores et leurs partenaires se sont engagés à fournir des mises au point régulières sur l'avancement du programme pendant les examens sectoriels conjoints et à renforcer la coordination et l'esprit de responsabilisation mutuelle au niveau de leurs engagements techniques et financiers.

MADAGASCAR

Examen de la qualité - Phase III

Évaluation finale

Montant du financement proposé : USD 85,4 millions

DONNEES GENERALES SUR LE PAYS

Madagascar a 20,7 millions d'habitants, dont 10,3 millions de jeunes de moins de 18 ans et 3,3 millions d'enfants de moins de cinq ans. Selon le rapport du PNUD sur le développement humain, le pays a reculé du 145eau 159 e rang entre 2009 et 2013. Il compte 70 pour cent de ruraux, dont un quart vit dans des régions à haut risque de catastrophe naturelle (cyclones, inondations et sécheresses).

Madagascar connaît une crise politique depuis le changement de régime non constitutionnel intervenu en mars 2009. La crise prolongée a causé un fort ralentissement économique qui a été exacerbé par une série de chocs extérieurs et la suspension quasi-totale des financements extérieurs. Dans les secteurs sociaux, le pays a perdu une partie du terrain gagné sur la voie des objectifs de développement pour le Millénaire (ODM) depuis 2009. Selon l'Enquête nationale sur les ménages réalisée en 2010, quelque 76,5 pour cent de la population vit dans la pauvreté, soit 7,8 pour cent de plus qu'en 2005, date de l'enquête précédente. Le taux de pauvreté est de 54,2 pour cent en zone urbaine et 82,2 pour cent en zone rurale.

Grâce à la médiation de la Communauté du développement de l'Afrique australe (SADC), le pays a réussi à sortir de l'impasse politique lorsque la commission électorale indépendante a annoncé la tenue d'élections présidentielles et parlementaires. Initialement prévues pour mai 2013, les élections ont été reportées à juillet 2013, avec un éventuel deuxième tour de scrutin en septembre. Malgré cette évolution positive, le climat politique demeure incertain.

SECTEUR DE L'ÉDUCATION

Madagascar est devenu membre du Partenariat mondial pour l'éducation (GPE) en 2005, lorsque son plan sectoriel de l'éducation a été évalué et approuvée par les partenaires de développement. Mais après des progrès réguliers pendant près de dix ans, les grands indicateurs relatifs à l'éducation sont en recul. Bien que le taux de scolarisation primaire ait pratiquement doublé entre 2002 et 2009, il a stagné en 2010 et reculé pour la première fois en 2011. Le taux d'achèvement du cycle primaire, qui avait augmenté de 37 pour cent à 79 pour cent entre 2001 et 2008, est retombé à 74 pour cent en 2011. Les taux d'abandon scolaire ont augmenté de 19 à 25 pour cent depuis 2009. Selon l'Enquête de 2010 sur les ménages, le nombre d'enfants en âge d'être scolarisés qui ne vont pas à l'école primaire serait passé de 590 000 en 2005 à plus de 800 000 en 2011, soit une augmentation de 35 pour cent.

Madagascar a atteint la parité dans l'enseignement primaire et les écarts entre filles et garçons tiennent davantage à des facteurs géographiques et à la pauvreté qu'au sexe ; dans certaines régions du pays, les filles ont beaucoup plus tendance à abandonner l'école jeunes, mais il y a également des régions où les garçons ont moins de chances d'être scolarisés. L'accès à l'enseignement primaire est surtout gravement compromis par l'impossibilité de payer les frais et débours divers, qui augmentent avec la forte baisse des dépenses publiques, dans laquelle se trouvent de plus en plus souvent les familles. Les dépenses publiques par élève du primaire ont diminué de 15 pour cent entre 2008 et 2011. De ce fait, la part des dépenses d'éducation dans le budget des ménages a augmenté de 2,2 pour cent en 2005 à 3,1 pour cent

en 2010.

En ce qui concerne les résultats scolaires, les problèmes remontent plus loin que la crise politique de 2009 et peuvent être attribués dans une large mesure aux facteurs suivants : i) une proportion grandissante d'enseignants non qualifiés recrutés par les communautés, du fait de l'élargissement de l'accès à l'éducation et du manque de moyens de formation préalable des enseignants (situation qui concerne plus des deux tiers des enseignants du primaire) ; ii) plusieurs décennies de changements d'orientation quant à la langue d'enseignement et manque d'attention aux aptitudes linguistiques des enseignants ; iii) différentes méthodes pédagogiques introduites dans le cadre de la formation en cours d'emploi avec plus ou moins de succès ; et iv) un programme d'enseignement inadapté aux besoins – jusqu'en 2008, les programmes n'avaient pas subi d'une révision cohérente pendant des décennies.

Le plan actualisé approuvé en février 2008 pour le secteur de l'éducation prévoyait une refonte des programmes scolaires, l'allongement du cycle primaire de cinq à sept ans d'études, et la formation et la mise à niveau progressive des enseignants recrutés par les communautés, dont le traitement et les prestations seraient désormais financés sur le budget du Ministère de l'éducation nationale (MEN). Cependant, le gouvernement de facto installé en mars 2009 n'a pas véritablement fait sien le plan approuvé et ne l'a que partiellement mis en œuvre sans proposer de nouveau plan, laissant un vide qui a semé la confusion générale sur la durée du cycle primaire, les méthodes pédagogiques, la langue d'enseignement et le programme d'études. Qui plus est, la stratégie de formation des enseignants communautaires n'a pas été appliquée et la partie du plan concernant les traitements et prestations est restée au point mort. L'aide du GPE a permis de faire pression sur le MEN pour qu'il continue de verser huit mois de salaire par an ; le GPE a pris en charge les quatre mois restants à condition que le MEN paie sa part.

Les dépenses d'éducation représentaient 3,8 pour cent du produit intérieur brut (PIB) en 2009/2010. Elles ont augmenté à 5 pour cent en 2010/2011, mais sont retombées à 4,2 pour cent en 2011/2012. Leur part du budget national a augmenté de 15,6 pour cent en 2009/2010 à 18,3 pour cent en 2011/12 (contre un taux de 24,4 pour cent prévu pour 2009, avant la crise politique).

En plus d'un vide politique, la crise a entraîné une grave réduction des ressources qui oblige le pays à revoir ses stratégies antérieures. En 2005, Madagascar a reçu un financement de 250 000 dollars du GPE afin d'élaborer un plan de transition pour le secteur de l'éducation, intitulé Plan intérimaire pour l'éducation (PIE) 2013-2015. Ce plan a été endossé par les partenaires de développement en février 2013.

Le Groupe local des partenaires de l'éducation (GLPE), qui est codirigé par le MEN et l'UNICEF (en qualité d'Agence de coordination), comprend les entités suivantes : Banque africaine de développement, Union européenne, Agence française de développement (AFD), OIT, Agence japonaise de coopération internationale (JICA), Norvège, UNESCO, UNICEF, Banque mondiale, Aide et Action (représentant de la société civile) et trois organisations nationales d'enseignement privé. Compte tenu de la situation politique, les partenaires de développement ont tenu de nombreuses réunions entre eux au cours des dernières années.

RESULTATS DANS LE CADRE DES FINANCEMENTS PRECEDENTS

Madagascar a reçu 60 millions de dollars de financements du GPE pendant la période 2006-2008. Un financement de 84,1 millions de dollars supervisé par la Banque mondiale a été approuvé pour 2009-2011, mais l'accord de financement n'a pu être signé en raison de la crise politique de 2009 et les partenaires ont demandé que le financement soit directement administré par l'UNICEF. Le montant du financement a été réduit à 64 millions de dollars et Madagascar est devenu le premier pays en développement partenaire du GPE à adopter la formule de l'entité de gestion, en vigueur jusqu'à la présente requête.

Avant la crise politique de 2009, l'aide du GPE a contribué au net accroissement des taux de scolarisation primaire et d'achèvement du cycle primaire. Depuis 2009, les financements du GPE ont essentiellement servi à limiter l'impact de la crise politique et économique sur le secteur de l'éducation en assurant les services de base. Il a financé les subventions aux établissements scolaires dans les régions vulnérables, quatre mois de traitements des enseignants communautaires par an, les repas scolaires dans les régions en situation d'insécurité alimentaire, la fourniture de kits scolaires pour les enfants, le renforcement du système de suivi et d'information et la construction d'écoles. La date de clôture du financement était prévue pour la fin de 2012, mais les contrats de construction stipulent qu'une période d'un an doit s'écouler entre la fin des travaux et le paiement final de l'entrepreneur, à titre de garantie de qualité. Une prorogation sans contrepartie a été accordée jusqu'à fin décembre 2013 afin d'effectuer le paiement final en 2013. À ce jour, environ 99 pour cent des fonds ont été engagés.

Au cours des quatre dernières années, les financements du GPE ont servi à inciter le gouvernement à continuer d'investir dans le secteur de l'éducation, en subordonnant les décaissements au paiement des enseignants communautaires par l'État, comme susmentionné, et à l'octroi de subventions aux écoles. Ils ont également servi à encourager les partenaires de l'éducation à coordonner leurs efforts, alors que la collaboration a sensiblement diminué dans d'autres secteurs. Enfin, la collaboration dans le cadre du GPE a encouragé à préparer les PIE, étape importante pour redéfinir clairement les orientations et priorités du secteur.

RESUME DU DOSSIER DE REQUETE

Un financement de 85,4 millions de dollars est demandé, ce qui correspond au montant envisagé conformément au Cadre d'évaluation des besoins et de la performance pour Madagascar.

En 2012, la Banque mondiale a appliqué sa politique d'intervention rapide en cas de crise, compte tenu de la nécessité de faire face aux besoins les plus pressants dans le secteur de l'éducation. L'Association internationale de développement (IDA) s'est alors engagée à financer une aide d'urgence au secteur de l'éducation et à assumer le rôle d'entité de supervision. Compte tenu des difficultés du pays, les partenaires de développement estiment que la modalité la plus appropriée est celle des projets. Il s'agira d'une formule hybride Entité de supervision/Entité de gestion; certains volets seront exécutés par des organismes des Nations Unies tandis que d'autres seront gérés par une unité d'exécution de projet mise en place avant la crise qui a joué un rôle central dans l'exécution des activités gérées par l'UNICEF.

Le projet appuiera la mise en oeuvre du PIE en tirant parti de la complémentarité et des synergies entre les activités des partenaires nationaux et extérieurs dans le secteur. Il financera les interventions essentielles pour assurer les services éducatifs de qualité indispensables pour faire face aux effets négatifs de la crise politique et économique qui persiste dans le pays, et pour élaborer un plan sectoriel de l'éducation. Le programme proposé comprend trois composantes.

Composante 1 : Faciliter l'accès et la rétention dans l'enseignement primaire en réduisant les frais à la charge des familles (subvention aux traitements des enseignants communautaires et distribution de kits scolaires).

Composante 2 : Favoriser l'apprentissage en améliorant les conditions d'enseignement et d'apprentissage grâce à une formation en cours d'emploi pour les enseignants et les directeurs d'école, à l'octroi de subventions complémentaires aux établissements scolaires situés dans des régions vulnérables, à l'amélioration des équipements scolaires et à des programmes de repas scolaires.

Composante 3 :Renforcer les bases du système d'enseignement primaire en reconstituant les capacités de planification et de suivi aux niveaux central et local et en améliorant la participation communautaire et la responsabilité sociale.

	Composante du Programme	**Montant (USD)**	**Pourcentage du total (%)**
1	Accès et rétention dans l'enseignement primaire	**37200000**	**43.6**
	Sous-composante 1.1 : Subvention aux traitements des enseignants communautaires	22300000	26, 1
	Sous-composante 1.2 : Distribution de kits scolaires	14900000	17, 5
2	Amélioration des conditions d'enseignement et d'apprentissage	**35900000**	**42, 0**
	Sous-composante 2.1 : Formation de base pour les enseignants communautaires	9600000	11, 3
	Sous-composante 2.2 : Subvention complémentaire aux écoles	14300000	16, 7
	Sous-composante 2.3 : Programme de repas scolaires	7000000	8, 2
	Sous-composante 2.4: Amélioration des équipements scolaires	5000000	5, 9
3	Renforcement des bases du système d'enseignement primaire	**8300000**	**9, 7**
	Sous-composante 3.1 : Renforcement des institutions	2000000	2, 3
	Sous-composante 3.2 : Renforcement des capacités locales	2000000	2, 3
	Sous-composante 3.3 : Gestion, suivi et évaluation du projet	4 300 000	5, 0
	Montant non affecté[10]	**4 000 000**	**4, 7**
	TOTAL	**85 400 000**	**100, 0**

Du fait qu'il porte sur des régions qui ne bénéficient actuellement d'aucune aide extérieure, le projet complète d'autres initiatives visant à préserver la qualité de l'éducation de base. Les financements

[10] Ces fonds couvriront les surcoûts ou les imprévus liés aux activités du projet jugées nécessaires pour atteindre les objectifs. En particulier, le montant non affecté servira à lancer une intervention efficace en cas d'événement imprévu nécessitant de venir rapidement en aide aux populations touchées, et à modifier au besoin la composante Formation des enseignants une fois l'étude de faisabilité achevée.

extérieurs annoncés par l'AFD, l'Union européenne, la Norvège, l'UNICEF et la Banque mondiale (IDA) pour 2013-2016en faveur du PIE s'élèvent à 113,4 millions de dollars.

Outre le climat général d'incertitude politique, les risques qui pèsent sur la mise en oeuvre du projet sont les suivants : manque de capacité du MEN à tous les niveaux ; risque de grève des enseignants ; et risques de gouvernance associés à l'exécution du projet sous un gouvernement de facto dépourvu de solides mécanismes de contrôle. Le recours aux organismes des Nations Unies et l'existence d'une unité d'exécution de projet expérimentée contribuent à atténuer les risques.

RESUME DU PROCESSUS D'EXAMEN DE LA QUALITE

Il ressort de l'étape I de l'Examen de la qualité que les décisions concernant le programme ont été prises dans un esprit de transparence et de collaboration, et que le programme sera entièrement aligné sur le PIE. En outre, les cinq objectifs stratégiques du GPE s'appliquent plus ou moins à Madagascar selon le domaine visé, et le programme proposé a de bonnes chances de contribuer à des progrès dans les domaines correspondants : il facilitera la préparation d'un plan sectoriel de l'éducation dans une situation politique fragile, améliorera les résultats scolaires ainsi que la formation et la rémunération des enseignants, et encouragera la répartition équitable des ressources en réduisant les frais d'études à la charge des parents. L'étape I de l'Examen de la qualité a recommandé de faire une plus grande place à la formation des enseignants qu'il n'était initialement prévu, et le programme en tient compte. Les questions de parité des sexes sont jugées moins prioritaires étant donné que la pauvreté est un problème plus pressant et que des partenaires tels que l'UNICEF agissent de leur côté pour améliorer l'éducation des filles et leur préparation à la vie active. Il a été convenu que la modalité la plus appropriée était celle des projets, compte tenu du manque de capacités et de l'incertitude qui pèse encore sur la situation politique.

Les principales recommandations de l'étape II du processus d'examen de la qualité sont résumées ci-après :

1. *On note des incohérences dans le budget présenté dans le projet de descriptif de programme, ainsi que des divergences entre les coûts unitaires du descriptif de programme et ceux du PIE.*

Les coûts unitaires et le coût total ont été recalculés pour faire concorder les chiffres. Certaines composantes proposées pour le projet regroupent des activités classées sous différentes composantes du PIE, et selon l'Entité de supervision, il n'existe pas toujours un lien direct entre les coûts unitaires par composante du PIE et ceux du projet. Cela ne devrait donc pas poser de problème.

2. *Certains objectifs et résultats visés dans le projet de descriptif de programme ne semblent pas réalistes, notamment l'accroissement des taux d'achèvement du cycle primaire et le nombre d'enseignants qualifiés.*

Dans sa réponse, l'Entité de supervision a expliqué que l'objectif relatif aux enseignants qualifiés concerne l'acquisition de compétences de base et non pas d'un diplôme, et qu'elle estime que cet objectif est réaliste puisque la formation sera dispensée au niveau local sur la base d'une étude de faisabilité réalisée avant la mise en œuvre du programme. Aucun tauxcible d'achèvement du cycle primaire n'est cité; les objectifs sont exprimés en termes de produits intermédiaires et non de résultats.Des objectifs de résultats auraient facilité le suivi de l'impact global du projet, mais l'urgence de la situation et l'existence de divers facteurs susceptibles d'influer sur les résultats, ainsi que la relative brièveté du projet, expliquent ce choix.

3. *La composante Infrastructure ne fournit pas assez d'informations sur les modalités, en ce qui concerne notamment les travaux effectués au niveau local, les capacités d'absorption et les*

capacités de gestion.

Ces points ont été clarifiés et le descriptif de programme fournit des précisions.

4. *En dépit d'une situation difficile, la durabilité devrait être examinée en termes d'impact du projet sur les institutions nationales et les systèmes de gestion. Il est vivement recommandé aux partenaires de développement d'aider le pays à adopter des modalités d'exécution mieux alignées qui puissent être appliquées lorsque le pays aura surmonté la crise politique.*

Dans sa réponse, l'Entité de supervision a souligné que la formule adoptée visait à préserver le système éducatif actuel tout en préparant l'avenir. Les partenaires mettront au point des modalités mieux alignées entre le secteur de l'éducation et les autres secteurs, notamment dans le cadre d'interventions distinctes pour faire face à la nécessité de mettre en place un cadre macroéconomique et d'améliorer la gestion des finances publiques, la gouvernance et le suivi du système d'évaluation. Cela semble raisonnable, vu que la crise politique a un impact dans tous ces domaines.

OBSERVATIONS FINALES

Le Secrétariat considère que le programme proposé a été élaboré dans un esprit de transparence et de collaboration, que la requête et les pièces justificatives sont intrinsèquement cohérentes et complètes, et que le dossier de requête est prêt pour être évalué par le CCF.

Des progrès encourageants ont été accomplis au cours des douze derniers mois à Madagascar dans le dialogue sur le secteur de l'éducation et la préparation du PIE, ce qui représente un pas important sur la voie de la stabilisation et de la reconstruction du secteur. Quatre années de confusion sur les stratégies sectorielles du pays ont exacerbé les effets déjà dévastateurs de la pénurie de ressources. Le PIE et les nouvelles annonces de contributions en faveur du secteur, ainsi que le présent projet, pourraient aider à inverser les tendances négatives récemment observées.

L'incertitude qui pèse sur les élections prévues cette année, avec un éventuel nouveau report, constitue le principal risque. La formule hybride Entité de supervision/Entité de gestion pourrait minimiser l'impact des difficultés actuelles sur l'exécution du projet. Cette formule facilitera la mise en œuvre et la supervision étroite des activités et réduira les risques fiduciaires, tout en permettant au MEN de jouer un rôle plus important que dans l'exécution du financement précédent.

Il existe un autre risque : le gouvernement pourrait utiliser l'approbation du financement comme un outil politique pendant la période préélectorale. C'est pourquoi les partenaires présents à Madagascar ont sollicité la collaboration du Secrétariat du GPE pour définir une stratégie de communication qui insistera sur la neutralité politique du financement et le fait qu'il s'agit d'un partenariat. Le risque d'« appropriation politique » sera également atténué en intégrant des mécanismes de gouvernance et de responsabilisation sociale et en insistant sur une supervision indépendante.

S'il est approuvé et mis en œuvre comme prévu, ce projet contribuera à alléger le fardeau économique qui pèse sur les parents et permettra aux enfants vulnérables de rester à l'école ou d'y retourner. Il aidera également Madagascar à s'attaquer au problème de la qualité de l'enseignement et à améliorer les conditions d'apprentissage de plus de 1,8 million d'enfants. Enfin, il permettra d'élaborer un plan sectoriel de l'éducation digne de ce nom grâce à un dialogue général et à l'implication des intéressés, de stabiliser le développement du secteur et de reconstituer ses capacités. Globalement, le financement jouera un rôle vital en évitant une nouvelle régression et en assurant l'accès à un enseignement de qualité au cours des années à venir.

MAURITANIE

Examen de la qualité - Étape III

Évaluation finale

Montant du financement proposé : USD 12,4 millions

DONNEES GENERALES SUR LE PAYS

La Mauritanie est un pays d'Afrique de l'Ouest dont la plupart du territoire est couvert par le Sahara. Avec une population estimée à 3,7 millions d'habitants en 2012, le pays a un tissu productif peu développé. Les produits d'exportation ont traditionnellement été limités au poisson, aux minerais de fer et d'or. Selon les estimations, le produit intérieur brut (PIB) s'établissait à 1 174 de dollars par habitant en 2012. Il a doublé depuis 2006, suite à la découverte de pétrole et de nouveaux minerais tels que le cuivre. Le contexte national est globalement caractérisé par le développement insuffisant et l'instabilité de ses institutions.

La découverte récente des ressources minières, conjuguée aux changements structurels engagés depuis les années 70, a contribué à la récente croissance économique qui se situe en moyenne à 5 pour cent par an. La pauvreté reste toutefois très répandue en raison des sécheresses fréquentes et d'un exode rural - urbaine prononcé. L'urbanisation rapide a elle aussi conduit à une situation de quasi crise dans les services sociaux, en particulier l'éducation. La Mauritanie vient en 155e position des 185 pays figurant dans le Rapport 2013 du PNUD sur le développement humain.

En 2005, la Mauritanie a connu un coup d'état militaire qui n'a pas fait de victimes. Dans les années suivantes, le pays est progressivement revenu à la démocratie, et des élections ont été organisées en 2006. Le Gouvernement a engagé un dialogue politique plus constructif avec la société civile, en parallèle d'un processus consultatif avec les partenaires du développement sur les questions de gouvernance. Le pays est parvenu à bien mener diverses stratégies de réduction de la pauvreté, et a tiré parti de l'initiative d'allégement de la dette et de plusieurs programmes de réduction de la pauvreté financés par la Banque mondiale et le Fonds monétaire international.

SECTEUR DE L'EDUCATION

La Mauritanie est devenue membre du Partenariat mondial pour l'éducation (GPE) en 2002. Ses partenaires pour le développement ont récemment examiné et approuvé le plan de développement révisé du secteur de l'éducation (ESDP II) qui couvre la période 2011-2020. Fondé sur une vision de développement économique et social à long terme, le Plan sectoriel de l'éducation vise une éducation équitable et inclusive qui favorise l'accès à l'enseignement, les apprentissages et la gestion des systèmes.

L'ESDP II a tiré des leçons de l'expérience passée et des évaluations des programmes exécutés durant la dernière décennie. Il a quatre objectifs stratégiques : i) atteindre les Objectifs de développement pour le millénaire (ODM), notamment l'éducation primaire pour tous ; ii) poursuivre les réformes du système éducatif en cours ; iii) améliorer la qualité et la pertinence de l'enseignement post-fondamental, en regard des besoins du marché du travail ; et, iv) consolider les acquis et leur viabilité à long terme.

L'ESDP II vise à transformer l'éducation en un pilier pertinent pour la croissance et la prospérité économique en facilitant l'accès des jeunes à un enseignement de base et de qualité, pendant dix ans et dans des conditions équitables. Il a en outre pour objet de mieux adapter l'enseignement secondaire, la

formation technique et professionnelle et l'enseignement supérieur aux besoins du marché du travail. Les outils opérationnels employés à cet effet sont notamment un cadre d'intervention exhaustif et un Plan d'action doté des crédits budgétaires nécessaires. Les interventions prévues sont en outre conformes au Cadre de dépenses publiques à moyen terme pour la période 2012-2015.

Depuis 2001, le sous-secteur de l'éducation de base a connu une augmentation annuelle régulière de 4 pour cent du taux d'inscription scolaire. Des progrès ont été réalisés dans le primaire, bien que le maintien des élèves à l'école reste problématique. En 2012, le taux brut d'admission dans le primaire avait atteint 112 pour cent (116 pour cent pour les filles), tandis que le taux brut de scolarisation se situait à 100 pour cent (104 pour cent pour les filles). En revanche, le taux d'achèvement était faible, à 72 pour cent pour les garçons comme pour les filles, et le taux de redoublement était inférieur à 5 pour cent. Les principales entraves à la scolarisation sont la pauvreté et le faible taux de passage dans le premier cycle du secondaire, notamment chez les filles qui doivent couvrir de longues distances pour se rendre à l'école et sont confrontées à des obstacles culturels tels que la précocité du mariage.

Le système éducatif mauritanien connaît de nombreuses difficultés pour atteindre les objectifs de l'Éducation pour tous d'ici 2015. La plus importante est le nombre insuffisant d'enseignants qualifiés dans le secondaire, compte tenu des exigences de bilinguisme (français et arabe). Par ailleurs, la qualité de l'enseignement est médiocre à tous les niveaux, les résultats obtenus aux examens organisés dans le cadre du PASEC[11] attestant un recul continu des apprentissages depuis 1999. Par ailleurs, un programme d'évaluation des enseignants, administré en 2007 pour déterminer les compétences en arabe et en français, a donné de piètres résultats ; 43 pour cent seulement des enseignants d'arabe parlent correctement le français, et seulement 17 pour cent des enseignants de français disposaient des compétences requises en arabe. Ces constats sont à l'origine de la décision d'améliorer les apprentissages dans le cadre du programme en mettant l'accent sur le recrutement et la formation des enseignants.

Rapportée au PIB, la part des dépenses d'éducation de la Mauritanie a augmenté de 5 pour cent au cours des dernières années, mais a fluctué aux alentours de 14 à 15 pour cent en proportion du budget. Les crédits budgétaires n'ont pas permis un investissement soutenu dans les services de base, au-delà du règlement des salaires. Cette situation s'est progressivement modifiée avec la croissance de l'économie et à mesure que le secteur de l'éducation bénéficiait du revenu tiré des nouvelles ressources minières. La Mauritanie a sollicité l'assistance du GPE pour la mise en œuvre de son programme à long terme, dont le coût est estimé à 728 millions de dollars pour la période 2013-2015. L'aide financière du GPE permettra de couvrir des investissements dans l'éducation de base étant donné que les dépenses renouvelables sont déjà imputées au budget national qui finance aussi environ un tiers des investissements dans l'éducation de base.

L'ESDP II est financé par plusieurs bailleurs de fonds : l'Agence française de développement, la Banque mondiale, l'UNICEF, l'UNESCO, la Banque islamique d'investissement, l'Agence espagnole pour la coopération, le Programme alimentaire mondial et le Fonds du Koweït. Bien que tous les fonds alloués par ces donateurs aient été pris en compte dans le plan d'action, on prévoit un déficit de financement de 32 millions de dollars pour la période 2013-2015. Un Groupe local des partenaires de l'éducation (GLPE) est en activité depuis 2000, sous la conduite du Gouvernement. Toutefois, seuls les bailleurs de fonds et les partenaires du développement y sont représentés. Il conviendra donc d'inciter l'ensemble des partenaires en devenir membres, notamment les organisations de la société civile et le secteur privé. L'Agence française de développement intervient en tant qu'Agence de coordination.

[11] Le sigle PASEC renvoie au Programme d'analyse des systèmes éducatifs des pays de la CONFEMEN (Conférence des ministres de l'éducation des pays ayant le français en partage).

RESULTATS DANS LE CADRE DES FINANCEMENTS PRECEDENTS

Depuis 2003, trois financements du GPE ont été attribués à la Mauritanie, pour un total cumulé de 23 millions de dollars. Ces financements sont venus appuyer la mise en œuvre du premier plan sectoriel de l'éducation (ESDP I), qui couvrait la période 2001-2010. La Banque mondiale est intervenue en qualité d'Entité de supervision, dans le cadre d'une modalité de projet. Le financement le plus récent, d'un montant de 14 millions de dollars, a été approuvé en 2008. Les fonds ont été décaissés et mis à bonne fin pour : i) construire des salles de classe dans des écoles primaires surchargées, ou mettre en place un enseignement bilingue/pluriniveaux ; ii) acheter environ 3 millions de manuels scolaires et 75 000 supports pédagogiques ; et, iii) étendre le programme d'alimentation scolaire aux zones rurales. S'agissant de la qualité, le financement alloué a permis de financer de nouvelles méthodes pour tester les élèves et les enseignants dans le but de modifier les comportements et d'améliorer le milieu scolaire pour favoriser les apprentissages.

Outre qu'ils ont facilité l'accès à la scolarité et fourni de meilleurs outils de budgétisation et de planification, les précédents financements ont aidé la Mauritanie à progresser à plusieurs titres. Entre 2008 et 2012, le taux d'achèvement de la scolarité dans le primaire est passé de 50 à 73 pour cent en 2012, partiellement en raison d'un doublement du pourcentage d'écoles offrant un cycle primaire complet. Le taux de passage dans le premier cycle du secondaire a presque doublé, de 30 à 57 pour cent (53 pour cent pour les filles) durant la même période. Les progrès n'ont pas été aussi marqués dans les régions pauvres et rurales, notamment en ce qui concerne les filles. Cela explique pourquoi le projet proposé met l'accent sur la construction de nouveaux collèges (premier cycle du secondaire) dans ces zones.

Les précédents programmes ont livré un nombre d'enseignements qui ont contribué à définir le concept et les instruments du projet. Ce sont notamment la nécessité d'opter pour une structure de projet simple, accompagnée d'un Cadre axé sur les résultats et d'un jeu limité d'indicateurs, et le recours à une Unité de mise en œuvre (DPEF), hébergée au Ministère de l'éducation, à laquelle s'adresse l'ensemble des donateurs partenaires du secteur de l'éducation. Autre enseignement, les pouvoirs publics doivent confirmer leur rôle de direction afin de renforcer la collaboration et la participation et de favoriser l'harmonisation de l'aide dans le cadre d'un processus réellement consultatif.

SYNTHESE DE LA REQUETE

Un financement de 12,4 millions de dollars est sollicité en vue de la mise en œuvre du programme, un montant qui s'inscrit dans l'allocation indicative au titre du Cadre des besoins et résultats du GPE. La Banque mondiale a été sélectionnée pour assumer la fonction d'Entité de supervision tandis que la participation de la DPEF a été retenue dans le cadre d'une modalité de projet. Les partenaires ont jugé que c'était la meilleure des solutions disponibles.

La DPEF, qui relève du Ministère de l'éducation, est demeurée l'unique division stable au cours des dernières années, malgré l'instabilité institutionnelle qui a suivi le coup militaire de 2005. La passation de marchés et la gestion financière présentent des risques importants, ce qui explique que tous les partenaires aient jugé bon d'avoir recours à la DPEF. En dépit de l'amélioration du système de gestion des finances publiques, les risques restent élevés en raison i) de l'inefficacité des contrôles internes et des audits ; ii) de la qualité insuffisante et des retards qui caractérisent la préparation du rapport budgétaire et des états financiers pour l'exercice en cours ; et, iii) du manque d'assurance que les fonds seront utilisés aux fins prévues.

La situation a néanmoins progressé. Les bailleurs de fonds partenaires ont aidé le Gouvernement à formuler un programme de réforme de la gestion financière pour remédier à ces problèmes. On attend d'ici 2014 les conclusions d'une nouvelle initiative d'évaluation des dépenses publiques et de la

responsabilité financière qui a été lancée en 2012. En conservant son rôle d'Entité de supervision, la Banque mondiale a accepté d'effectuer des missions de supervision en participation, et de contribuer au renforcement des Examens sectoriels conjoints réalisés chaque année.

Comme il est brièvement rappelé ci-après, le projet s'articule autour de trois composantes principales. Chacune d'elles est divisée en deux sous-composantes et indique les coûts de base estimés.

La composante I vise à améliorer la qualité de l'éducation et de l'enseignement dans le primaire. Ses deux sous-composantes ont pour objet : i) de fournir aux enseignants une formation de meilleure qualité dans la formation initiale ; et, ii) d'améliorer le cadre d'apprentissage dans les écoles primaires. Cette composante sera mise en œuvre en partenariat avec l'Agence espagnole pour la coopération et l'Agence française de développement, et sera axée sur la formation continue des enseignants. Elle apporte une réponse coordonnée à l'insuffisance des apprentissages mis en évidence par les conclusions tirées des précédents programmes.

La composante II a pour objet de favoriser un accès équitable au premier cycle du secondaire, notamment pour les filles. Ses deux sous-composantes visent à : i) développer l'accès au premier cycle du secondaire, notamment pour les filles de certaines zones rurales sélectionnées sur la base de critères transparents, y compris l'incidence de la pauvreté ; et, ii) favoriser l'égalité des sexes dans l'éducation à travers des mesures destinées à promouvoir la scolarisation des filles.

La composante III vise à consolider la gestion du secteur de l'éducation et à développer les capacités institutionnelles. Ses deux sous-composantes ont pour objet de : i) renforcer les capacités de suivi-évaluation ; et, ii) renforcer la gestion et la coordination du programme.

Les composantes et les sous-composantes sont résumées dans le tableau ci-dessous :

	Composantes du programme	**Montant (USD)**	**% du total**
I	**Améliorer la qualité de l'éducation et de l'enseignement dans le primaire**	**3800000**	**30,7**
	Sous-composante I.1 : Améliorer la qualité de la formation initiale des enseignants	1800000	14,5
	Sous-composante I.2 : Améliorer le environnement d'apprentissage dans les écoles primaires	2000000	16,2
II	**Assurer aux filles un accès équitable au premier cycle du secondaire**	**4600000**	**37,1**
	Sous-composante II.1 : Développer l'accès des filles au second cycle du secondaire	3700000	29,8
	Sous-composante II.2 : Promouvoir l'équité des sexes dans l'éducation et la scolarisation des filles	900000	7,3
II	**Consolider la gestion du secteur et le renforcement des capacités**	**3600000**	**29,0**

	Sous-composante III.1 : Renforcer les capacités de suivi-évaluation	2800000	22,5
	Sous-composante III.2 : Renforcer le programme et la coordination de l'aide	800000	6,5
	Provision pour imprévus	**400000**	**3,2**
	Montant total du financement GPE *	***12400000***	***100,0***

*Autres commissions des entités de gestion non incluses dans le montant total du financement sollicité : i) 1,75 pour cent du financement GPE ;etii) la commission annuelle standard de l'entité de supervision, soit 400.000 de dollars, pour la durée du programme.

RESUME DU PROCESSUS D'EXAMEN DE LA QUALITE

Le rapport de l'Examen de la qualité - Étape I indique que la conception du projet et l'identification des activités résultent d'un processus participatif. Le programme s'inscrit dans la vision stratégique du plan sectoriel de l'éducation et répond aux besoins du système éducatif. Les interventions prévues au titre du projet sont conformes aux priorités stratégiques pertinentes du GPE, et sont notamment axées sur : i) la qualité de l'enseignement, qui repose sur la formation des enseignants ; ii) l'éducation des filles ; et, iii) le renforcement des capacités institutionnelles. Le processus d'examen de la qualité a conduit à recommander que l'on s'attache davantage à renforcer le GLPE, que l'on rétablisse les examens sectoriels conjoints avec une périodicité annuelle, et que l'on renforce les capacités pour s'orienter progressivement vers des modalités mieux en rapport avec les systèmes nationaux.

Les recommandations suivantes ont été formulées à l'intention de la Mauritanie dans le rapport de l'Examen de la qualité pour l'Étape 2 :

a) *Les composantes du projet ne donnent pas d'informations assez précises sur les activités proposées et sur la façon dont elles répondent à la fois aux objectifs du plan sectoriel de l'éducation et aux priorités stratégiques pertinentes du GPE. Il conviendrait aussi d'accorder davantage d'attention i) aux leçons livrées par les précédents programmes ; et, ii) aux points communs et aux synergies entre les différentes activités, en vue d'une plus grande harmonisation et d'une efficacité accrue de l'aide.*

En réponse à cette demande, le document de programme donne des indications détaillées sur les objectifs, les activités et les résultats escomptés. Outre les annexes sur les besoins institutionnels, les descriptifs des différentes composantes et sous-composantes ont été révisés, et donnent désormais des indications claires sur les domaines d'intervention, les enseignements tirés des précédents programmes et l'appui attendu ou déjà mobilisé auprès des partenaires.

b) *Les capacités statistiques, la collecte et l'analyse des données et la diffusion des résultats en temps utile sont d'une importance capitale pour le suivi et l'évaluation. Étant donné que le système statistique intégré (EMIS) n'est pas pleinement opérationnel, il serait utile de préciser les grands axes de la stratégie et des activités, tels que le recrutement et la formation des enseignants, afin d'améliorer l'EMIS et de renforcer la coordination interinstitutionnelle entre la DPEF et la Direction de la planification stratégique.*

À cet effet, le document de programme donne des informations complémentaires sur l'action engagée par les partenaires du développement pour appuyer le développement des capacités à plusieurs titres, notamment au niveau des établissements de formation des enseignants, de la DPEF et tout

particulièrement de la Direction de la planification stratégique et des évaluations. La production et l'analyse régulière des données sur le secteur sont également en progrès, ce qui facilitera le suivi du secteur et, partant, la planification et la budgétisation.

c) *Les coûts unitaires et les estimations de dépenses sont importants compte tenu de la diversité des activités prévues dans le cadre du projet. À l'époque de l'Examen, la phase critique de la mission d'évaluation de la Banque mondiale n'avait pas encore démarré. L'équipe a reçu pour instruction d'achever en priorité la section « Résumé de l'évaluation », notamment l'analyse économique et financière, qui vise à estimer les coûts unitaires pertinents.*

À cette fin, les paramètres importants, à savoir les coûts unitaires réels et estimés, ont été inclus dans les annexes du document de programme, ainsi que dans le document principal sous l'intitulé « Résumé de l'évaluation ».

d) L'amélioration de l'apprentissage général et de l'éducation des filles sont les principaux axes du projet. La première version du document de programme ne souligne pas suffisamment le fait que la construction de 13 collèges (premier cycle du secondaire) vise à la fois à assurer un accès équitable à l'éducation et à résoudre les problèmes d'égalité des sexes. Il convient donc de préciser plus clairement en quoi cette mesure profiterait davantage aux filles qu'aux garçons.

Pour donner suite à cette recommandation, une documentation plus étoffée a été fournie sur l'appui visant à favoriser la transition des filles vers le premier cycle du secondaire. Elle justifie ainsi la construction de 13 collèges dans des zones rurales sélectionnées en raison de la forte incidence de la pauvreté et du taux élevé d'abandon chez les filles qui doivent couvrir de longues distances pour se rendre à l'école et se heurtent à des obstacles culturels, tels que la précocité du mariage et les corvées ménagères. Ces nouveaux collèges seront fréquentés à la fois par des garçons et par des filles, mais nombre d'éléments attestent que ce sont ces dernières qui en profiteront le plus largement.

e) Rôle moteur et engagement du Gouvernement : comme il ressort de l'expérience acquise dans le cadre des précédents programmes, restaurer et améliorer le dialogue au sein du secteur implique que les pouvoirs publics confirment leur détermination et leur engagement financier, et que soit mis en place un système de suivi-évaluation efficace, basé sur des examens sectoriels conjoints axés sur les résultats. Le processus d'Examen de la qualité a donc conduit à recommander une augmentation de l'enveloppe budgétaire à l'éducation ainsi que la reprise des examens sectoriels conjoints, comme principal outil permettant d'instaurer un franc dialogue fondé sur la performance et les résultats.

À cet effet, le document de programme souligne l'engagement du Gouvernement à : i) poursuivre les réformes institutionnelles et l'action de renforcement des capacités de direction (par exemple les écoles de formation des enseignants) ; ii) augmenter progressivement la part de l'éducation dans le budget national ; et, iii) prendre l'initiative d'une relance du dialogue sectoriel, notamment en restaurant le processus d'examens sectoriels conjoints en 2012, et en définissant des objectifs spécifiques, des cadres de référence plus pertinents, un calendrier prévisible et des objectifs de performance assortis d'indicateurs convenus.

OBSERVATIONS FINALES

Le Secrétariat considère que le programme proposé a été élaboré dans un esprit de transparence et de collaboration, que la requête et les pièces justificatives sont intrinsèquement cohérentes et complètes, et que le dossier de requête est prêt pour être évalué par le CCF.

Le programme prévoit un ensemble d'activités (y compris la formation initiale et continue des

enseignants) qui visent à remédier à la piètre qualité de l'enseignement et des apprentissages, laquelle s'explique en partie par les difficultés posées par l'enseignement bilingue et pluri niveaux. Les avancées et les résultats obtenus au cours des trois prochaines années dans ce domaine fondamental devraient constituer l'un des critères d'évaluation de la performance du plan sectoriel de l'éducation.

La Mauritanie travaille en étroite collaboration avec les partenaires de l'éducation pour mobiliser le complément de ressources nécessaires à la pleine mise en œuvre du programme sectoriel de l'éducation. Cette démarche coordonnée contribuera probablement à améliorer l'efficacité de l'aide et à aider le pays à atteindre des résultats d'une importance critique pour l'éducation. Les partenaires du développement du secteur de l'éducation s'attachent à mieux coordonner l'aide apportée au ministère de l'Éducation pour renforcer les capacités institutionnelles.

Enfin, pour favoriser la mise en œuvre harmonieuse et efficace du programme et atteindre les résultats escomptés, le GLPE s'est engagé à renforcer les consultations et la coordination de l'aide au moyen d'une démarche participative et plurielle, à assurer le suivi des progrès au moyen des examens sectoriels conjoints, et à renforcer la coordination et la reddition mutuelle de comptes par rapport aux nouveaux engagements techniques et financiers.

PUNTLAND ÉTAT DE SOMALIE

Examen de la qualité – Étape III

Évaluation finale

Montant du financement proposé : USD 2,1 millions

DONNEES GENERALES SUR LE PAYS

Depuis que la guerre civile a éclaté en 1991, la Somalie a connu des années de conflit prolongé et de piraterie, et n'est pas parvenue à venir à bout des famines cycliques. La persistance du conflit a entraîné la division du pays en régions distinctes, dotées de gouvernements différents : la République autoproclamée du Somaliland, l'État semi-autonome du Puntland, et la région du sud et du centre de la Somalie (où se trouve Mogadishu, la capitale, et l'État du Galmudug). La Somalie traverse actuellement une période de transition politique qui ravive l'optimisme et suscite des attentes nouvelles.

L'État du Puntland de Somalie a été déclaré région autonome de Somalie en mai 1998, et faisait alors partie intégrante d'un Somalie uni. Il abrite une population estimée à 1,6 million d'habitants, dont 70 pour cent ont moins de 30 ans. La guerre civile a eu des répercussions dévastatrices sur l'économie, les infrastructures physiques et le quotidien des habitants du Puntland. Hormis le conflit frontalier avec le Somaliland au sujet des régions disputées de Sool et de Sanaag, et les menaces de piraterie le long de son littoral, le Puntland demeure pour l'essentiel assez stable et paisible. La guerre civile incessante dans le sud et le centre de la Somalie a provoqué un afflux de Somaliens en provenance de ces régions, qui pèse sur la fragile reprise socio-économique de l'État. Au demeurant, le Puntland a enregistré des progrès notables du point de vue de l'établissement des institutions politiques et administratives essentielles pour l'apport de services sociaux et éducatifs. Le pays compte aussi une société civile dynamique et un secteur privé en expansion.

La population du Puntland est composée à environ 60 pour cent de pasteurs nomades, et le pays est fortement dépendant du secteur de l'élevage. Sa fragilité est exacerbée par les conditions arides et semi-arides qui prévalent dans le pays. Le produit intérieur brut (PIB) est estimé à 428 dollars. Selon les estimations, 5 à 20 pour cent des ménages reçoivent des envois de fonds de la diaspora, ce qui améliore sensiblement leurs revenus, fournit des financements non négligeables aux petites entreprises et favorise l'apport des services de base, dont l'éducation. La Somalie n'est toujours pas prise en compte dans l'indice de développement humain.

SECTEUR DE L'EDUCATION

En juillet 2012, le Gouvernement fédéral (alors Gouvernement de transition) de la Somalie est devenu officiellement membre du Partenariat Mondial pour l'Education (GPE), en tant qu'État fédéral. Le secteur de l'éducation est divisé en trois administrations principales, les ministères de l'éducation du Somaliland, du Puntland et de la Zone du centre-sud, chaque ministère fonctionnant indépendamment dans le cadre de son propre programme d'éducation[12].

En 2012, le Ministère de l'éducation du Puntland a lancé un processus participatif de consultation qui a abouti, en février 2013, à l'adoption de son Plan stratégique pour le secteur de l'éducation (ESSP) 2012-

[12] La Zone du centre-sud est actuellement en train de parachever son Plan stratégique pour le secteur de l'éducation (ESSP) et compte soumettre une requête au GPE durant le deuxième cycle de financement de 2013.

2016. Ce document est basé sur le premier plan quinquennal de développement du Puntland. L'ESSP a pour objectif global de garantir une éducation de qualité à tous les enfants et à un grand nombre d'adultes. Il vise : i) un recours accru à l'éducation ; ii) l'amélioration de la qualité de l'enseignement ; et, iii) un appui et une gestion efficaces du secteur de l'éducation. L'ESSP provisoire est un notable pas en avant pour le développement du secteur de l'éducation au Puntland.

Le Puntland compte au total 535 écoles primaires officielles, situées à 61 pour cent en zone rurale. Le taux brut de scolarisation (TBS) s'établit à 41 pour cent, dont 46 pour cent des garçons et 37 pour cent des filles inscrits à l'école. Le pays dispose de 5 093 enseignants, dont 13 pour cent seulement sont des femmes. De plus, seuls 636 enseignants (18 pour cent de femmes) possèdent une formation pédagogique d'au moins deux ans. Les taux d'abandon les plus élevés sont enregistrés entre le niveau élémentaire et supérieur de l'école primaire, seuls 3 élèves sur 10 atteignant le niveau supérieur de l'école primaire. Les résultats du contrôle des acquis de l'apprentissage (MLA) pour 2011, en particulier en calcul, étaient très médiocres et montraient que la moitié des enfants en classe 4 ne savaient pas compter.

Pour l'exercice 2012, la part du budget national affectée à l'éducation s'établissait à 3,6 pour cent. Face aux revendications incessantes, le Gouvernement du Puntland a fini par prendre l'engagement d'accroître le budget de l'éducation à 8 pour cent en 2013. Bien que ceci représente plus du double de l'allocation actuelle, c'est toujours inférieur à ce qui serait nécessaire, selon les prévisions, pour mettre en œuvre l'ESSP. Au Puntland, seulement 18 pour cent des 4 173 instituteurs titulaires émargent au budget de l'État. Ce sont toujours les parents et les communautés qui financent l'essentiel des salaires des enseignants.

Depuis février 2013, l'UE intervient comme Agence de coordination du Groupe local des partenaires de l'éducation. Celui-ci a établi un Comité du secteur de l'éducation (ESC), qui est coprésidé par le Ministère de l'éducation et l'UNICEF. Le Comité est composé des partenaires associés à la mise en œuvre, notamment des organisations locales non gouvernementales (ONG locales) ; des organisations de la société civile (OSC) ; des organisations non gouvernementales internationales (ONG internationales), dont Save the Children/R-U, Care, CfBT Education Trust, African Education Trust (AET), Islamic Relief, Diakonia, Adventist Development and Relief Agency (ADRA), et le Conseil norvégien pour les refugiés ; des organisations multilatérales, notamment l'UNICEF, l'UNESCO et le PAM ; et des bailleurs de fonds, dont l'UE, le DFID et l'USAID. Le Groupement de l'éducation a été transformé en un groupe de travail humanitaire qui relève de l'ESC. Compte tenu des problèmes de sécurité permanents, certains partenaires du développement ont imposé des restrictions sur les déplacements en Somalie, y compris au Puntland. Pour contourner le problème, l'ESC se réunit régulièrement à Nairobi (Kenya).

SYNTHESE DE LA REQUETE

Le Puntland sollicite un financement de 2,1 millions de dollars pour la mise en œuvre du programme, un montant qui entre dans l'allocation indicative au pays. L'allocation indicative totale de la Somalie est de 14,5 millions de dollars. Le Cadre d'évaluation des besoins et de la performance du GPE a été appliqué pour diviser l'allocation indicative de la Somalie (8,22 millions de dollars pour la Zone centre-Sud, 4,19 millions de dollars pour le Somaliland et 2,1 million de dollars pour le Puntland). La requête présentée par le Puntland est le fruit d'un processus consultatif entre l'UNICEF en sa qualité d'Entité de gestion et l'ESC. Plusieurs grandes raisons expliquent que l'on recoure à une entité de gestion au Puntland, notamment : les défaillances des systèmes nationaux ; la volatilité des finances publiques, d'où un important risque fiduciaire ; et la fragilité générale du pays.

Le programme proposé comporte deux grands axes : i) le paiement des salaires des enseignants ; et, la formation et l'affectation d'enseignantes dans les zones pastorales. Chacune de ces composantes contribue à l'objectif global du programme qui est d'améliorer la capacité du Ministère de l'éducation à dispenser une éducation de qualité pour tous au Puntland.

La plus importante composante du programme appuie les efforts du Ministère de l'éducation pour

élaborer un cadre de référence pour le paiement des salaires des enseignants, qui améliorera la prévisibilité des versements. Elle fournira un financement pluriannuel en vue du soutien et de l'augmentation progressive du nombre d'instituteurs titulaires payés par l'État. Le gouvernement du Puntland s'est engagé à augmenter le nombre d'enseignants pris en charge par le Ministère à un rythme de 150 enseignants par an. Cette composante vise également à apporter un appui aux enseignants exerçant dans les régions éloignées et les communautés pastorales, et à augmenter leur nombre, ce qui aura pour effet d'accroître le nombre des inscriptions et d'améliorer la qualité de l'enseignement dispensée.

La deuxième composante couvre la formation et l'affectation d'enseignantes dans les zones pastorales, avec l'objectif d'améliorer l'égalité des chances face à l'éducation des filles vivant dans ces zones. Le Ministère sélectionnera 60 enseignantes qui exercent déjà dans les zones pastorales éloignées, ou seraient disposées à y travailler. Chacune d'elles recevra une prime d'incitation et pourra suivre une formation de formateurs à distance.

En matière de gestion, le programme prévoit le recrutement d'experts supplémentaires chargés d'assurer un suivi et d'apporter un appui technique au Gouvernement du Puntland, en particulier au ministère de l'Éducation.

Les interventions proposées s'inscrivent dans le cadre global du Plan stratégique du secteur de l'éducation, et s'inspireront de l'expérience des certains partenaires qui travaillent sur le terrain, comme Save the Children et l'UNICEF. Le financement du GPE devrait satisfaire les impératifs financiers et techniques des programmes actuels et futurs au Puntland.

Les autres financements extérieurs au secteur de l'éducation sont principalement acheminés par l'intermédiaire d'ONG internationales. L'Union européenne, le DFID, l'USAID et d'autres organisations spécialisées des Nations Unies, ainsi que les membres de la diaspora somalienne qui soutiennent le programme fournissent le gros du financement à l'action de développement. Par ailleurs, les salaires des enseignants sont principalement financés par les communautés et les parents, essentiellement au moyen des frais de scolarité, en plus des incitations versées par les ONG internationales et locales et/ou les organisations des Nations Unies.

	Composantes du programme	**Montant (USD)**	**% du total**
1	**Système de paiement des salaires des enseignants**	**1 296 000**	**61,7**
1.1	Versements des salaires des enseignants	1 296 000	61,7
2	**Formation et affectation d'enseignantes en zones pastorales**	**228 600**	**10,9**
2.1	Salaires des enseignantes	129 600	6,2
2.2	Formation dispensée aux enseignantes	99 000	4,7
3	**Gestion du programme**	**300 988**	**14,3**

3.1	Ressources humaines	265 192	12,6
3.2	Suivi et évaluation	35 796	1,7
4	**Coûts d'appui au programme (UNICEF)**	**273 838**	**13,0**
	TOTAL	*2 099 427* **2100 000**	100

*Autres commissions des entités de gestion non incluses dans le montant total du don sollicité : 7 pour cent du budget total (budget total moins les coûts d'appui au programme de l'UNICEF) : **137 362 dollars.**

** À noter que la commission annuelle standard de l'Entité de supervision, soit 100 000 dollars, n'est pas applicable dans ce cas.

*** On notera que le pourcentage du total est différent dans la requête de financement, où les coûts d'appui au programme de l'UNICEF ne sont pas pris en compte dans le calcul du total.

RESUME DU PROCESSUS D'EXAMEN DE LA QUALITE

Le rapport de l'Examen de la qualité – Étape I conclut que : i) des progrès considérables ont été enregistrés au cours des derniers mois, particulièrement du point de vue de l'élaboration de l'ESSP du Puntland ; ii) l'élaboration de l'ESSP a fait l'objet d'un processus consultatif et participatif, durant lequel il a été recommandé que le Comité du secteur de l'éducation au Puntland, qui est basé à Nairobi, soit associé de bout en bout à l'élaboration du document de programme en vue du financement du GPE. On peut encore y lire que : iii) la structure du programme proposé est bien rattachée à l'ESSP ; iv) des liens clairs sont établis entre les activités proposées et les orientations stratégiques du GPE ; et, v) pour ce qui est de l'efficacité de l'aide, la modalité choisie correspond bien aux circonstances et au contexte fragile du Puntland, ainsi qu'à l'expérience des autres partenaires. Le processus a conduit à une dynamique bien coordonnées dans le secteur de l'éducation, et a favorisé l'instauration d'un dialogue conjoint avec les pouvoirs publics.

Un projet de document de programme a été préparé par l'UNICEF (qui y a inclus les conclusions et les recommandations du rapport de l'Examen de la qualité – Étape 1), en étroite collaboration avec les pouvoirs publics et les partenaires du développement. En bref, le rapport de l'Examen de la qualité pour l'Étape 2 recommandait principalement de : i) renforcer le plan de mise en œuvre inclus dans le document de programme et souligner l'importance de la stratégie de mise en œuvre de l'ESSP, qui repose sur le budget du Gouvernement du Puntland et sur les contributions de toutes les parties prenantes ; ii) explorer les moyens qui permettraient d'accroître la durabilité et la cohésion du secteur ; iii) améliorer les stratégies d'atténuation des risques ; iv) réviser les indicateurs de suivi et d'évaluation ; v) préciser les rôles et les interventions des autres partenaires travaillant dans le secteur, et montrer comment le programme proposé s'intégrera dans le secteur et s'articulera avec les autres activités ; et, vi) fournir des arguments supplémentaires pour justifier les coûts de personnel et de gestion du programme.

Les actions et mesures suivantes ont été engagées pour donner suite aux principales recommandations du rapport d'Examen de la qualité pour l'Étape II :

(i) Le Plan de mise en œuvre a été révisé et constitue désormais l'annexe 1 du Document de programme ; il est plus détaillé et donne des indications plus précises en termes de calendrier.

Bien que l'élaboration de l'EESP par le Gouvernement du Puntland ait bien progressé, le plan complet de mise en œuvre n'a pas encore été finalisé.

(ii) Une section traitant des « problèmes de viabilité » a été ajoutée à chaque composante. Ces sections ont pour objet de préciser les plans du Ministère pour garantir le maintien des acquis du programme après 2016. Par ailleurs, le Ministère a déposé une Lettre d'engagement dans laquelle le Gouvernement se dit prêt à assurer le maintien de tous les aspects du programme au-delà de 2016.

(iii) Les risques spécifiques au programme ont été décrits de manière plus détaillée, et des stratégies d'atténuation des risques ont été définies dans le Document de programme. Ces risques tiennent principalement à l'engagement du Gouvernement du Puntland à allouer au moins 8 pour cent du budget national au secteur de l'éducation et à assumer les salaires des enseignants supplémentaires après 2015.

(iv) La stratégie de suivi et d'évaluation a été améliorée, les indicateurs révisés et le rôle de l'Entité de gestion clarifié.

(v) Les rôles et interventions des autres partenaires travaillant dans le secteur ont été précisés au moyen d'un résumé sur les principaux partenaires du secteur de l'éducation et les programmes qu'ils mènent, avec des suggestions quant aux liens entre les programmes et leur complémentarité.

(vi) Les coûts de gestion de l'UNICEF correspondent aux coûts types d'appui direct. Il est très onéreux d'intervenir efficacement dans un pays comme le Puntland, en proie à un conflit ; les mesures exceptionnelles de sécurité et le recours à des mécanismes de suivi différents sont deux exemples parmi d'autres des coûts qui doivent être assumés. En outre, les systèmes très insuffisants de gestion imposent un gros effort de renforcement des capacités qui doit être appuyé de manière quotidienne.

OBSERVATIONS FINALES

Le Secrétariat considère que le programme proposé a été élaboré dans un esprit de transparence et de collaboration, que la requête et les pièces justificatives sont intrinsèquement cohérentes et complètes, et que le dossier de requête est prêt pour être évalué par le CCF.

Le contexte politique actuel ouvre des possibilités pour l'amélioration du secteur de l'éducation. Il est important d'utiliser les processus et les aides financières du GPE en tant que catalyseur d'une action mieux coordonnée, harmonisée et ciblée pour soutenir le secteur de l'éducation. D'énormes progrès ont été réalisés au cours des derniers mois, notamment du point de vue de l'élaboration du plan stratégique du secteur de l'éducation. La préparation du dossier de requête au GPE a déjà permis, en soi, de renforcer la coordination au sein du secteur et du Groupe local des partenaires de l'éducation (GLPE).

Le programme proposé a des objectifs clairs et limités qui s'inscrivent dans le droit-fil de l'ESSP. En revanche, le plan de mise en œuvre de l'ESSP pourrait être plus explicite, et des plans d'action annuels pourraient être préparés, ce qui permettrait d'asseoir la mise en œuvre du programme dans l'exécution de l'ESSP. Le programme vise à développer les capacités et à renforcer l'adhésion du Gouvernement. Le Secrétariat pense que le GLPE s'attellera à l'élaboration d'un plan complet pour le secteur de l'éducation au-delà de 2016 pendant la période d'exécution de ce don.

La pérennité du programme sera fonction de l'intention et de la capacité du Gouvernement du Puntland

à concrétiser son engagement d'allouer des crédits plus importants au secteur de l'éducation. Pour que le programme atteigne ses objectifs et que les ressources du GPE soient véritablement supplémentaires, il est important que le Puntland fournisse des informations sur les progrès réalisés en cours d'exécution concernant les engagements pris par le Gouvernement et les autres partenaires. Ces retours d'information pourraient être fournis lors des examens sectoriels conjoints.

La mise en œuvre de tout programme d'éducation dans le contexte somalien sera nécessairement complexe du fait des conditions extrêmes, de la volatilité de la situation financière et de la fragilité du milieu. Le GLPE a réussi à élaborer un programme en vue de son financement par le GPE. La requête a été soumise par l'Unité de la Délégation de l'Union européenne en Somalie, pour le compte du Gouvernement et des partenaires du développement. Le recours à une entité de gestion laisse plutôt bien présager de la bonne mise en œuvre du programme dans un contexte où les services publics n'ont guère les capacités et les moyens d'exécution requis. Compte tenu du financement pluriannuel et du degré de confiance que l'on peut accorder aux systèmes de gestion du Ministère, l'aide financière du GPE permettra d'abandonner l'approche fragmentée par projet qui a entravé le développement durable du secteur de l'éducation au Puntland.

SÉNÉGAL

Examen de la qualité – Étape III

Évaluation finale

Montant du financement proposé : USD 46,9 millions

DONNEES GENERALES SUR LE PAYS

Le Sénégal est un pays du Sahel situé dans la partie la plus occidentale de l'Afrique. Il compte 13,7 millions d'habitants. Son économie est dominée par un petit nombre de secteurs, notamment l'arachide, les pêches et les services. Le Sénégal a connu une croissance économique de l'ordre de 3,9 pour cent par an sur les dix dernières années, légèrement supérieure à la croissance de la population. Ce taux est néanmoins inférieur à la moyenne de l'Afrique sub-saharienne qui est de 4,7 pour cent.

Le taux de pauvreté y est élevé pour un pays qui vient d'atteindre la tranche inférieure des pays à revenu intermédiaire avec un revenu par habitant de 1 737 dollars en 2013. Ces dernières années, le taux de pauvreté n'a que peu baissé, passant de 48,5 pour cent à 46,7 pour cent, tandis que l'extrême pauvreté régressait de 17 à 15 pour cent sur la même période. Plus de 30 pour cent de la population vit en permanence dans un état de pauvreté chronique, connaît l'insécurité alimentaire et une forte malnutrition infantile. Selon divers indicateurs, il semble que l'inégalité ait augmenté entre 2006 et 2011. Les taux de fécondité (1 sur 5), l'accroissement de la population (2,8 pour cent) et les taux de dépendance restent élevés, même s'ils sont légèrement en baisse. Le Sénégal est classé 154e sur 186 dans le rapport 2013 du PNUD sur le développement humain.

SECTEUR DE L'EDUCATION

Des progrès ont été réalisés en matière d'accès à l'éducation grâce à la mise en œuvre du Programme décennal de l'éducation et de la formation (PDEF 2000-2011). Le taux brut de scolarisation au niveau primaire atteint 94 pour cent tandis que le taux d'admission est de 113 pour cent. Le taux d'achèvement du cycle primaire a enregistré une amélioration notable mais, à 65 pour cent, reste inférieur à la moyenne des pays d'Afrique sub-saharienne (70 pour cent). Entre 2005 et 2011, d'importantes améliorations ont été réalisées au niveau de la réduction du taux de redoublement en primaire, qui est tombé de 13 à 3 pour cent, et le taux de passage du primaire au niveau intermédiaire est passé de 46 à 90 pour cent. L'un des plus grands accomplissements de ces dernières années concerne l'égalité des sexes. En effet, le Sénégal a atteint et même dépassé les objectifs fixés aux niveaux primaire et intermédiaire, non seulement en termes de scolarisation mais aussi d'achèvement du cycle primaire. Si la tendance actuelle se poursuit, l'égalité des sexes sera atteinte dans l'éducation secondaire d'ici trois ans et quelques années plus tard dans l'éducation supérieure.

Malgré les progrès substantiels accomplis au cours des dix dernières années, des problèmes subsistent, en particulier i) faibles niveaux des acquis ; ii) disparités régionales en matière de scolarisation et d'achèvement des cycles ; iii) faible efficacité générale du système ; iv) mauvaises conditions d'apprentissage qui ont des conséquences négatives sur la qualité de l'éducation ; v) programmes et méthodes d'enseignement dépassés, notamment au niveau intermédiaire ; vi) mécanismes inadaptés de reddition des comptes et faible participation des collectivités ; vii) insuffisance de l'allocation des ressources concernant les supports pédagogiques et d'autres intrants relatifs à la qualité ; viii) qualifications et professionnalisme des enseignants.

Avec l'appui des partenaires de développement, le Sénégal a préparé un nouveau plan sectoriel décennal pour l'éducation, le Programme d'amélioration de la qualité, de l'équité et de la transparence dans l'éducation (PAQUET, 2013-2025). Huit priorités ont été identifiées : i) mettre en œuvre une éducation

de base pour tous conforme au droit universel à l'éducation ; ii) en partenariat avec le secteur privé, adapter la formation professionnelle et technique aux besoins du développement économique, iii) améliorer la qualité de l'enseignement et de l'apprentissage ; iv) promouvoir l'enseignement des sciences, de la technologie et de l'innovation ; v) poursuivre et renforcer la décentralisation de la gestion pour une gouvernance plus efficace ; vi) renforcer l'efficacité du secteur ; vii) améliorer la productivité du personnel ; viii) développer progressivement l'usage des langues nationales.

S'agissant de l'allocation des ressources, le Sénégal a fait la preuve par le passé de sa forte implication en faveur de l'éducation, notamment dans l'enseignement primaire. Sur la période présente, les pouvoirs publics ont consacré à l'éducation environ 34,4 pour cent du budget de fonctionnement de 2011 et 24,6 pour cent des ressources domestiques totales, soit environ 6,2 pour cent du PIB de 2011 contre 4,5 pour cent pour l'Afrique sub-saharienne en moyenne. Environ 46 pour cent de la part du budget de fonctionnement consacré à l'éducation va au primaire.

L'Agence des États-Unis pour le développement international (USAID) assume le rôle d'organisme de coordination. En 2009, les partenaires techniques et financiers ont signé un protocole d'accord définissant leur relation selon les principes de la Déclaration de Paris. Ils estiment pour la plupart que la coopération fonctionne harmonieusement, entre eux ainsi qu'avec le gouvernement. Le groupe comprend l'Agence française de développement (AFD), l'USAID, la Banque mondiale, l'Agence canadienne de développement international (ACDI), l'Agence japonaise de coopération internationale (AJCI), la Banque africaine de développement, la Banque islamique de développement, l'UNICEF, l'UNESCO, la Coopération italienne et la Coopération coréenne.

RESULTATS DANS LE CADRE DES FINANCEMENTS PRECEDENTS

Le Sénégal a rejoint le Partenariat mondial pour l'éducation (GPE) en 2006 après approbation de son plan sectoriel de l'éducation par le groupe des partenaires de développement. Un accord de don d'un montant de 81,5 millions de dollars a été signé en juillet 2009 ; il avait pour but d'aider le Sénégal à atteindre son objectif d'éducation primaire universelle avant 2015 par la construction et l'équipement de salles de classe. Une première tranche de 35 millions de dollars a été débloquée en 2009. Ce montant a servi à la mise en œuvre d'un programme de construction de 1 960 salles de classe, 254 locaux scolaires administratifs et d'approvisionnement en eau de 374 écoles. La seconde tranche de 46,5 millions de dollars a servi à la construction supplémentaire de 2 400 salles de classe, 460 latrines, 266 locaux scolaires administratifs et à l'approvisionnement en eau de 421 écoles. Jusqu'ici, 80 pour cent des ressources ont été décaissées ; la construction de 3 164 salles de classe est achevée tandis que 1 196 sont en cours de finition.

Le financement précédent alloué par le Fonds catalytique de l'Initiative pour une mise en œuvre accélérée du Programme Éducation pour tous (FC FTI/EPT) est en bonne voie d'atteindre son objectif de développement. Le taux d'admission au niveau 1 est déjà de 113 pour cent alors que l'objectif final du projet était de 110 pour cent seulement. Le taux brut de scolarisation au primaire, qui est de 93,9 pour cent, devrait atteindre l'objectif de fin de projet (96 pour cent). Actuellement, les filles sont plus nombreuses que les garçons au niveau primaire. Le taux d'achèvement du cycle primaire a grimpé de 59,1 pour cent à 66,5 pour cent pour l'année scolaire 2010-2011, affichant une progression annuelle supérieure à celle d'un point par an enregistrée sur la dernière décennie ; si cette tendance se poursuit en 2013, l'objectif de 70 pour cent sera dépassé.

Le don FTI/GPE sera clôturé le 30 septembre 2013. En février 2013, 80 pour cent des fonds avaient été décaissés tandis que le reste de la somme, déjà affectée, sera décaissée avant la clôture du projet.

SYNTHESE DE LA REQUETE

Le Sénégal demande un financement d'un montant de 46,9 millions de dollars, ce qui est conforme à l'allocation indicative du Cadre d'évaluation des besoins et de la performance du GPE. La Banque mondiale a été désignée par le Groupe local des partenaires de l'éducation pour assumer le rôle d'entité de supervision.

En parfaite conformité avec le plan sectoriel de l'éducation (PAQUET 2013-2025), le programme s'appuiera sur les accomplissements antérieurs et complètera le financement précédent. Après la construction des écoles, l'accent est maintenant mis sur la qualité de l'éducation. Le programme est conçu comme un projet unique combinant des sources de financement multiples : les ressources internes sont complétées par trois bailleurs de fonds (Banque mondiale, ACDI et GPE). De plus, plusieurs actions s'appuient sur des interventions des partenaires. L'ensemble s'inscrit ainsi dans la logique du principe de l'harmonisation de l'aide. Le programme proposé comprend trois composantes.

Composante 1 - Amélioration de la qualité de l'éducation de base (56,7 millions de dollars, soit 18 millions de dollars de l'Association Internationale du Développement (IDA), 30,7 millions de dollars du GPE et 8 millions de dollars du Gouvernement). Cette composante a pour objectif un renforcement de la chaîne de reddition des comptes qui permettra d'améliorer la qualité de l'apprentissage dans les petites classes du primaire par le biais de quatre interventions différentes. La première intervention fournira des subventions globales aux Inspections de l'éducation et de la formation (IEF) sur la base de contrats de performance entre les Inspections académiques et les IEF visant à améliorer la gestion du secteur éducatif, la qualité et le volume des services fournis aux écoles en termes de supervision, d'appui, de conseil et de formation des enseignants. La deuxième intervention permettra le développement d'une gestion autonome des écoles en assurant la formation de comités de gestion et en fournissant aux établissements des subventions globales sur la base de contrats de performance entre IEF et écoles. Celles-ci s'engageront à améliorer l'enseignement et les acquis scolaires et l'IEF fournira les ressources nécessaires. La troisième intervention portera sur la qualité de l'enseignement et de l'apprentissage des sciences et des mathématiques au niveau intermédiaire. La quatrième intervention sera centrée sur l'amélioration des qualifications des enseignants par le biais d'une amélioration de la formation initiale.

Composante 2 - Équité de l'accès à l'éducation (152,5 millions de dollars, soit 13,5 millions de dollars du GPE et 139 millions de dollars du Gouvernement). Cette composante vise à atteindre les enfants non scolarisés et à leur apporter une éducation de meilleure qualité. Pour ce faire, une assistance supplémentaire sera apportée aux zones les moins avancées en termes de nouvelles écoles primaires mais également en s'assurant que tous les enfants, notamment ceux fréquentant les écoles coraniques sélectionnées, reçoivent une éducation de qualité sur la base de programmes bien définis. Cette composante vise également à assurer que tous les enfants ont l'opportunité de fréquenter les niveaux primaire et intermédiaire dans des conditions décentes en finançant le remplacement de toutes les écoles actuellement sous abri par des partenariats public-privé (cette sous-composante sera entièrement financée par une contribution de l'État).

Composante 3 - Gestion de projet et renforcement des capacités (8,7 millions de dollars, soit 2 millions de dollars de l'IDA, 2,7 millions de dollars du GPE, 1 million de dollars du Gouvernement et 3 millions de dollars de l'ACDI). Cette composante appuiera, au niveau du sous-secteur, les initiatives visant à améliorer la gouvernance et la gestion générales du système éducatif ainsi que la gestion du projet. Le programme financera les frais de fonctionnement, les équipements, la formation et le conseil à court terme de manière à renforcer la gouvernance et le suivi du système éducatif.

	Composantes du programme	**IDA (millions d'USD)**	**GPE**		**Gouv. (millions d'USD)**	**ACDI (millions d'USD)**	**Montant total (millions d'USD)**
			GPE (millions	**GPE Pourcentage**			

			d'USD)	**du total (%)**			
1	Amélioration de la qualité dans les petites classes de l'éducation de base	**18,0**	**30,7**	**65,5**	**8,0**		**56,7**
	1.1 : Contrats de performance IA/IEF	8,5	2,0				10,5
	1.2 : Gestion autonome des écoles	2,0	24,7				26,7
	1.3: Sciences et math au niveau intermédiaire	7,4			4,0		11,4
	1.4 : Amélioration des qualifications initiales des enseignants	0,1	4,0		4,0		8,1
2	Équité de l'accès		**13,5**	**28,8**	**139,0**		**152,5**
	2.1 : Construction et réhabilitation des écoles		10,0		135,0		145,0
	2.2 : Subventions sur la base des résultats pour les écoles coraniques sélectionnées		3,5		4,0		7,5
3	Gestion de projet et renforcement des capacités	**2,0**	**2,7**	**5,7**	**1,0**	**3,0**	**8,7**
	TOTAL	***20,0***	***46,9***	**100,0**	***148,0***	***3,0***	***217,9***

*Autres frais des Agences non inclus dans le financement demandé : **1,75 pour cent du don du GPE.**

** Il est à noter que la commission habituelle de l'entité de supervision (400 000 dollars) n'est pas incluse

dans le montant total du financement demandé.

L'instrument de financement est un prêt d'investissement spécifique (formule de projet). Il a en effet été considéré qu'il s'agissait de la modalité disponible la plus adaptée permettant l'utilisation des systèmes nationaux tout en réduisant les risques fiduciaires. La coordination et la mise en œuvre seront assurées par du personnel du ministère de l'Éducation au plan central et local, y compris pour la gestion financière et les rapports. Néanmoins, compte tenu des insuffisances structurelles de la gestion budgétaire du gouvernement et du manque de souplesse de la structure budgétaire en matière de transfert des fonds aux écoles, les ressources seront créditées sur des comptes de banques commerciales aux niveaux national et local. Des initiatives parallèles visant à améliorer le système national de gestion financière permettront probablement l'utilisation du système public de gestion financière par l'ensemble du secteur éducatif d'ici 2015. À ce moment là, le projet sera restructuré de manière à passer par le Trésor public pour la gestion financière. La passation des marchés pour le programme se fera selon les directives de la Banque mondiale en la matière.

Au cours des douze dernières années, les bailleurs de fonds bilatéraux et multilatéraux ont travaillé en partenariat avec le Gouvernement à l'appui du plan sectoriel de l'éducation. Le ministère de l'Éducation et ses partenaires continueront à tenir des réunions mensuelles de suivi de la mise en œuvre du PAQUET. Les bailleurs de fonds ci-dessous interviennent dans les domaines sur lesquels porte le programme : i) l'USAID apporte une assistance technique aux structures éducatives (régionales et de district) pour appuyer la préparation d'un plan global d'amélioration de la qualité de l'éducation axé sur le primaire ; ii) l'AJCI apporte son appui au Gouvernement pour le développement d'un système de gestion autonome des écoles impliquant les collectivités locales. L'organisation poursuivra son assistance technique pour ce volet du programme ; iii) l'AFD apporte son appui au secteur par le financement de la construction d'écoles de niveau intermédiaire et la formation de directeurs d'écoles à Dakar et dans sa banlieue.

RESUME DU PROCESSUS D'EXAMEN DE LA QUALITE

L'étape 1 de l'Examen de la qualité a qualifié le processus utilisé pour l'élaboration du programme de transparent et de collaboratif. Il a été constaté que le programme proposé était correctement relié à la Lettre de politique générale pour le secteur de l'éducation et de la formation[13] et aux priorités stratégiques du GPE. Enfin, le rapport soulevait la question de la modalité de mise en œuvre, la formule du projet ayant été retenue alors que les conditions semblaient réunies pour l'utilisation d'une modalité plus coordonnée (alignement sur les objectifs nationaux, bonne harmonisation des actions des bailleurs de fonds, utilisation extensive des structures et des personnels nationaux pour la mise en œuvre).

L'étape II de l'Examen de la qualité a conclu que le document de programme dénotait une réelle ambition systémique, mettant l'accent sur la nécessité d'évoluer d'un système reposant sur les intrants (livres, classes, bureaux, tableaux, etc.) à un système de gestion axée sur les résultats qui permettra d'améliorer les acquis scolaires, les performances des établissements et l'équité.

Le rapport de l'étape II de l'Examen de la qualité formulait les recommandations d'amélioration suivantes :

1. Les modalités de mise en œuvre pourraient être mieux documentées. En particulier, le document de programme pourrait comprendre une meilleure description des procédures à utiliser, notamment pour la passation des marchés et la gestion financière aux niveaux national et local. Plus généralement, le document de programme devrait mettre davantage en lumière les problèmes liés à l'alignement des dispositions de mise en œuvre sur les systèmes nationaux.

[13] Le plan sectoriel de l'éducation a été établi et approuvé en février 2013 ; le programme a été élaboré sur la base de cette Lettre.

2. La contribution des différents partenaires aux différentes composantes et sous-composantes pourrait être décrite plus en détail.

3. Les diverses composantes du programme mériteraient d'être développées et explicitées. Le document de programme pourrait faire un meilleur usage des études et analyses qui ont contribué à établir le diagnostic du système éducatif et s'appuyer davantage sur les enseignements tirés de la mise en œuvre du Programme décennal de l'éducation et de la formation (PDEF 2000-2011), des précédents programmes supervisés par la Banque mondiale et des projets des divers autres partenaires. Le programme est ambitieux mais n'établit pas toujours comment ces ambitions pourront être réalisées dans une période de temps relativement limitée.

4. La Composante 1 relative à l'amélioration de la qualité par l'introduction de contrats de performance pourrait être explicitée par l'intégration : i) d'enseignements tirés de l'expérience du Sénégal ; ii) d'éléments opérationnels et iii) de mesures de sauvegarde (notamment financières) pour la réalisation des résultats.

En collaboration avec le Groupe local des partenaires de l'éducation, l'entité de supervision a élaboré un mémorandum détaillant la prise en compte de ces recommandations dans la documentation finale. Voici un résumé des suites données aux recommandations formulées à l'étape II de l'Examen de la qualité :

1. L'annexe 3 du document de programme a été complétée par une description détaillée de la mise en œuvre. En matière d'alignement et d'harmonisation, les points suivants sont stipulés : a) toutes les actions sont coordonnées et réalisées par des structures nationales tant sur le plan central que local, sans unité d'exécution spécifique ; b) le programme intègre et harmonise trois sources de financement ; c) le programme s'inscrit dans la logique des interventions des autres partenaires (ACDI, USAID et AJCI) ; d) un manuel de procédures unique est utilisé par tous les partenaires ; e) au plan régional, tous les partenaires utiliseront le même compte bancaire pour financer les opérations de terrain ; f) tous les comptes sont gérés par des structures publiques et des agents administratifs.

2. L'annexe 8 a été ajoutée pour répondre aux contributions demandées par les différents partenaires. L'annexe 9 a été ajoutée pour expliquer la mise en œuvre du partenariat public-privé.

3. Le document a été étoffé en plusieurs points pour préciser les enseignements, les analyses et les expériences utilisés pour la conception du programme. Le projet de manuel des procédures relatives aux contrats de performance est joint à la requête.

4. Le Sénégal a fait l'expérience de la gestion axée sur les résultats au plan central et entre les Inspections d'académie et le ministère de l'Éducation en 2010, 2011 et 2012. La Banque mondiale appuie des projets de gestion axée sur les résultats dans l'éducation supérieure en finançant des contrats de performance entre le Gouvernement et les universités.

OBSERVATIONS FINALES

Le Secrétariat considère que le programme proposé a été élaboré dans un esprit de transparence et de collaboration, que la requête et les pièces justificatives sont intrinsèquement cohérentes et complètes, et que le dossier de requête est prêt pour être évalué par le CCF.

L'éducation est une priorité du Gouvernement du Sénégal qui y consacre une part substantielle de ses ressources intérieures. Au fil des années, le Gouvernement et ses partenaires de développement ont établi d'étroites relations de travail inscrites dans un cadre collaboratif solide et transparent faisant une large place à la société civile.

La mise en œuvre du précédent financement FTI/GPE a été satisfaisante et a débouché sur des améliorations du système éducatif. Le programme proposé intègre les expériences réalisées par la

Banque mondiale et les autres partenaires, notamment l'AJCI, l'ACDI et l'USAID, en matière de réformes stratégiques et d'alignement du plan national pour l'éducation.

Le programme a été conçu et élaboré sur la base d'un diagnostic solide du système éducatif. Il est ambitieux dans son principe même : responsabiliser l'ensemble des acteurs du système éducatif, au plan central et local, afin de mettre en place une culture des résultats. Cette approche s'appuie notamment sur des projets pilotes testés par l'AJCI dans deux districts entre 2010 et 2012 pour mettre en place un système de gestion autonome des écoles avec l'implication des collectivités locales. Cette expérience étant limitée du point de vue de la durée et de la portée géographique, il est possible qu'elle ne donne pas de garanties suffisantes quant à la possibilité d'obtention de résultats à l'échelle nationale en trois ans. De même, l'absence de projets pilotes pour les types de contrats de performance envisagés entre les différents niveaux de décentralisation (IA et IEF) conduit à une conclusion similaire. La réalisation de la première composante devra, en conséquence, être suivie de près et faire l'objet d'une grande attention. Sa réussite est subordonnée à une volonté politique forte (qui existe) et à l'engagement de tous les partenaires.

Le programme proposé est financé conjointement par trois partenaires impliqués dans des interventions internationales dans lesquelles l'investisseur principal est le gouvernement sénégalais : c'est là l'un de ses grands atouts. Les actions envisagées s'appuient à la fois sur des stratégies clairement exposées dans le plan sectoriel de l'éducation, sur une expertise technique et sur l'apport de différents partenaires.

SOMALILAND

Examen de la qualité - Étape III

Évaluation finale

Montant du financement proposé : USD 4,19 millions

DONNEES GENERALES SUR LE PAYS

Depuis que la guerre civile a éclaté en 1991, la Somalie a connu des années de conflit prolongé et de piraterie, et n'est pas parvenue à venir à bout des famines cycliques. La persistance du conflit a entraîné la division du pays en régions distinctes, dotées de gouvernements différents : la République autoproclamée du Somaliland, l'État semi-autonome du Puntland, et la région du sud et du centre de la Somalie (où se trouve Mogadiscio, la capitale, et l'État du Galmudug). La Somalie traverse actuellement une période de transition politique qui ravive l'optimisme et suscite des attentes nouvelles.

Le Somaliland occupe le nord-ouest de la Somalie. Depuis sa déclaration unilatérale d'indépendance en 1991, il est resté stable, avec des institutions qui fonctionnent et une passation pacifique de pouvoirs dans le cadre des élections démocratiques de 2010. La guerre civile a eu des répercussions dévastatrices sur l'économie, les infrastructures physiques et le quotidien des habitants du Somaliland. Hormis le conflit frontalier avec le Puntland au sujet des régions disputées de Sool et de Sanaag, le Somaliland demeure pour l'essentiel assez stable et tranquille. Le Gouvernement du Somaliland a manifesté la volonté de renforcer ses systèmes financiers internes grâce à la mise en place de systèmes fiables et transparents de gestion des finances publiques.

Une grande partie des 2,3 millions d'habitants du Somaliland sont des pasteurs nomades. L'agriculture vient compléter l'élevage, qui est la principale activité économique. Une fraction importante de la population côtière vit également de la pêche. Les principales causes de l'insécurité alimentaire persistante sont les sécheresses récurrentes, les saisons sèches de longue durée et le manque de pluie. Les autres risques pour le développement humain comprennent l'inflation, les pénuries chroniques d'eau et la dégradation de l'environnement. Une grande partie de la population dépend des envois de fonds de la diaspora somalienne, qui sont estimés à 25 pour cent du revenu des ménages. On estime que le produit intérieur brut (PIB) par habitant se situe entre 250 et 350 dollars, bien que son évaluation précise demeure extrêmement difficile. La Somalie n'est toujours pas prise en compte dans l'Indice de développement humain.

SECTEUR DE L'ÉDUCATION

En juillet 2012, le Gouvernement fédéral (alors Gouvernement de transition) de la Somalie est devenu officiellement membre du Partenariat Mondial pour l'Education (GPE), en tant qu'État fédéral. Le secteur de l'éducation est divisé en trois administrations principales, les ministères de l'éducation du Somaliland, du Puntland et de la Zone du centre-sud, chaque ministère fonctionnant indépendamment dans le cadre de son propre programme d'éducation[14].

L'éducation joue un rôle déterminant dans le renforcement et la mise en œuvre du Plan national de développement 2012-2016 du Somaliland. Ses objectifs sont appropriés pour le secteur de l'éducation et

[14] La Zone du centre-sud est actuellement en train de parachever son Plan stratégique pour le secteur de l'éducation (ESSP) et compte soumettre une requête au GPE durant le deuxième cycle de financement de 2013.

sont également liés à la prévention des conflits et à la promotion de la cohésion sociale ; au renforcement des moyens économiques ; à l'accélération du développement des ressources humaines ; et aux progrès socioéconomiques. L'ESSP 2012-2016 peut être considéré comme un plan transitoire pour le secteur de l'éducation et servira de document d'orientation dans ce domaine. Son objectif premier est la fourniture d'un enseignement primaire de haute qualité au plus grand nombre. Il faudra pour cela fournir un nombre suffisant de salles de classe et d'installations scolaires en bon état, notamment sur le plan de l'eau et de l'assainissement, un nombre suffisant d'enseignants compétents et motivés, une supervision efficace, des supports pédagogiques appropriés et une alimentation pour les enfants les plus défavorisés.

Le Somaliland comptait 965 écoles en 2011. Le taux brut de scolarisation (TBS) s'élevait à 44 pour cent, avec 50 pour cent des garçons et 38 pour cent des filles inscrits à l'école. Seulement 47 pour cent des élèves inscrits en classe 1 en 2006 étaient inscrits en classe 6 en 2011. Parmi les enseignants du Somaliland, 51 pour cent possèdent ont une certaine forme de qualification académique, mais seulement 48 pour cent d'entre eux sont certifiés pour enseigner. Les enseignantes ne constituent que 14 pour cent de la cohorte qualifiée et 13 pour cent des enseignants certifiés. La qualité de l'enseignement est très faible, comme en attestent les résultats scolaires des élèves. Les résultats du contrôle des acquis de l'apprentissage (MLA) pour 2011, en particulier en calcul, étaient très médiocres et montraient que la moitié des enfants en classe 4 ne savaient pas compter.

Les faibles crédits budgétaires nationaux affectés au secteur empêchent le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur d'effectuer des interventions sur la base des priorités de l'ESSP. Les dépenses d'éducation se sont élevées à 6,7 pour cent en 2011. Bien que le gouvernement se soit engagé à ce que ce chiffre passe à 12 pour cent en 2012, il s'est dans la réalité limité à 7,2 pour cent. La contribution annoncée pour 2013 s'élève à 13 pour cent. L'augmentation des crédits budgétaires est nécessaire à la réalisation des objectifs éducatifs, mais un énorme fossé reste à combler pour répondre à tous les besoins du secteur en raison de la faiblesse des ressources.

Depuis février 2013, l'UE assume le rôle d'Agence de coordination pour le Groupe local des partenaires de l'éducation (GLPE) du Somaliland. Celui-ci a constitué un Comité sectoriel de l'éducation (ESC) présidé par le ministère de l'Éducation. Ce comité est composé des partenaires associés à la mise en œuvre, dont des organisations de la société civile et des ONG nationales et internationales (Save the Children UK, Care, CfBT Education Trust, Africa Education Trust (AET), Agence islamique de secours, Diakonia, Agence adventiste internationale de secours et de développement (ADRA), Conseil norvégien pour les réfugiés) ; des organisations multilatérales (UNICEF, UNESCO et PAM) ; et des bailleurs directement intéressés par le secteur de l'éducation (UE, DFID, USAID). Compte tenu des problèmes de sécurité persistants, certains partenaires de développement ont imposé des restrictions sur les déplacements en Somalie et au Somaliland. Pour contourner le problème, une réunion du Comité sectoriel de l'éducation se tient régulièrement à Nairobi. Grâce à l'importance accordée par le GPE à la participation locale, le processus d'élaboration de la requête GPE a resserré les liens entre le Comité sectoriel de l'éducation (ESC), le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, l'Entité de gestion (ME) et l'Agence de coordination (CA). De plus, l'ESC d'Hargeisa, au Somaliland, a amélioré ses capacités décisionnelles sur les questions clés concernant le secteur éducatif au Somaliland. La coordination entre Nairobi et Hargeisa s'est améliorée après la nomination du coordinateur de l'ESC de Nairobi (diaspora somalienne) basé sur le terrain, ce qui a renforcé le pouvoir de contrôle sur l'ESC d'Hargeisa.

SYNTHÈSE DE LA REQUÊTE

Le Somaliland sollicite un financement de 4,19 millions de dollars pour la mise en œuvre du programme, en conformité avec l'allocation indicative. L'allocation indicative totale pour la Somalie s'élève à 14,5 millions de dollars. Le Cadre d'évaluation des besoins et de la performance du GPE a été appliqué pour diviser l'allocation indicative de la Somalie (8,22 millions de dollars pour la Zone du centre-sud, 4,19 millions de dollars pour le Somaliland et 2,1 millions de dollars pour le Puntland).

Cette requête est la première demande d'aide financière présentée par le Somaliland au GPE. Elle a été élaborée à l'issue d'un processus consultatif mené entre l'UNICEF (Entité de gestion) et l'ESC. Les principales raisons motivant le recours à une Entité de gestion au Somaliland sont : i) les insuffisances des systèmes nationaux ; la volatilité des finances publiques et le risque fiduciaire élevé qui en découle ; et ii) la fragilité du pays.

La première et principale composante du programme proposé est axée sur le renforcement des systèmes de gestion des enseignants grâce au versement de salaires à 300 nouveaux enseignants (dont 150 femmes) par an et de primes à 900 chefs d'établissement et 13 agents d'éducation régionaux. Cette composante cherchera à : i) améliorer la prévisibilité des versements des salaires des enseignants avec des résultats durables ; ii) renforcer la gestion des écoles par l'intermédiaire de chefs d'établissement professionnellement motivés ; et iii) améliorer la gestion et la prestation régionales des services éducatifs grâce à des agents d'éducation régionaux (REO) motivés d'un point de vue professionnel. La deuxième composante est axée sur la mise en œuvre du Cadre d'examen de la qualité par le biais d'ateliers de formation et d'un nombre accru de visites de supervision des écoles. La troisième composante prévoit la constitution de deux établissements de formation des enseignants ainsi que la conception, l'élaboration et la mise en œuvre de nouveaux programmes de formation des enseignants. La quatrième composante entend encourager les enseignantes à accepter des postes de responsabilité dans les écoles. En matière de gestion, le programme prévoit le recrutement d'experts supplémentaires chargés d'assurer un suivi et d'apporter un appui technique au Gouvernement du Somaliland, en particulier au ministère de l'Éducation.

Les interventions proposées s'inscrivent dans le cadre global du Plan stratégique du secteur de l'éducation et tireront parti des expériences des partenaires qui travaillent sur le terrain. Les autres financements externes destinés au secteur de l'éducation proviennent essentiellement des organisations internationales non gouvernementales (OING). L'Union européenne, le DFID, l'USAID et d'autres organisations spécialisées des Nations Unies, ainsi que les membres de la diaspora somalienne soutiennent le programme, et fournissent le gros des financements d'aide au développement. Les salaires des enseignants sont principalement financés par les communautés et les parents, essentiellement par le biais des frais de scolarité, en plus des primes versées par les OING internationales et locales et/ou les organismes des Nations Unies.

	Composantes du programme	**Montant (USD)**	**% du total**
1	**Salaires et primes**	**1 918 800**	**45,8**
1.1	Primes pour 900 chefs d'établissement	792 000	18,9
1.2	Primes pour 123 agents d'éducation régionaux (REO)	46 800	1,1
1.3	Salaires de 300 nouveaux enseignants	1 080 000	25,8
2	**Examen de la qualité et supervision**	**439 580**	**10,5**
3	**Systèmes de formation des enseignants**	**732 707**	**17,5**
3.1	Établissements nationaux de formation des enseignants	500 000	12,0
3.2	Cadre de formation des enseignants	55 000	1,3

3.3	Base de données des profils des enseignants	177 707	4,2
4.	**Traitement équitable des deux sexes dans la gestion des écoles**	**160 500**	**3,8**
3	**Gestion du programme**	**389 437**	**9,3**
3.1	Ressourceshumaines	318 045	7,6
3.2	Suivi et evaluation	71 392	1,7
4	**Coûts d'appui au programme de l'UNICEF**	**546 154**	**13,0**
	TOTAL	*4 187 178* **4 190 000**	100

* Autres commissions des Entités de gestion non incluses dans le montant total du don sollicité : 7 pour cent du budget total (budget total moins les coûts d'appui au programme de l'UNICEF) : **274 018 dollars.**

** La commission annuelle standard de l'Entité de supervision, soit 100 000 dollars, n'est pas applicable dans ce cas.

*** La part (%) du total est différente de celle figurant dans le formulaire de requête, où les coûts d'appui au programme de l'UNICEF n'ont pas été inclus dans le calcul.

RESUME DU PROCESSUS D'EXAMEN DE LA QUALITE

Le rapport de l'Étape I de l'Examen de la qualité a conclu que : i) d'énormes progrès ont été réalisés au cours des derniers mois, notamment du point de vue de l'élaboration du Plan stratégique du secteur de l'éducation du Somaliland ; ii) l'élaboration du Plan stratégique a fait l'objet d'un processus consultatif et participatif dans le cadre des consultations nationales sur l'éducation. Il a été recommandé de veiller à ce que le Comité sectoriel de l'éducation du Somaliland ainsi que les comités de Nairobi participent à toutes les étapes de l'élaboration du document de programme en vue de son financement par le GPE ; iii) la structure du programme proposé est bien rattachée à l'ESSP ; iv) des liens clairs sont établis entre les activités proposées et les orientations stratégiques du GPE ; et v) pour ce qui est de l'efficacité de l'aide, la modalité choisie correspond bien aux circonstances et au contexte fragile du Somaliland, ainsi qu'à l'expérience des partenaires dans le pays.

Compte tenu des conclusions et recommandations de l'Étape 1, l'Étape 2 recommandait de : i) renforcer le Plan de mise en œuvre inclus dans le document de programme et souligner l'importance de la stratégie de mise en œuvre de l'ESSP, qui repose sur le budget du Gouvernement du Somaliland et sur les contributions de toutes les parties prenantes ; ii) veiller à la durabilité et à la cohésion du secteur ; iii) réévaluer le coût du programme ; iv) inclure un cadre de résultats plus détaillé, assorti d'indicateurs quantitatifs et qualitatifs ; v) réévaluer la faisabilité et le rapport coût-efficacité de certaines activités ; vi) préciser les rôles et les interventions des autres partenaires travaillant dans le secteur, et montrer comment le programme proposé s'intégrera dans le secteur et s'articulera avec les autres activités ; et vii) fournir des arguments supplémentaires pour justifier les coûts de personnel et de gestion du

programme.

Les actions et mesures suivantes ont été engagées pour donner suite aux principales recommandations des Étapes I et II de l'Examen de la qualité :

(i) Le document de programme final définit les modalités de mise en œuvre de toutes les activités par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, en utilisant les systèmes en place, y compris les systèmes financiers pour gérer le versement des salaires des enseignants, les contrats et les systèmes de passation de marchés. Le plan de mise en œuvre a été révisé et constitue désormais l'annexe 1 du document de programme. Les coûts associés à l'ESSP ont été détaillés mais le plan complet de mise en œuvre n'a pas encore été finalisé.

(ii) Une section traitant des « problèmes de viabilité » a été ajoutée à chaque composante. Cette section a pour objet de préciser les plans du ministère pour garantir le maintien des acquis du programme après 2016. Dans l'avant-propos du document de programme, le ministre de l'Éducation a confirmé l'engagement du Gouvernement concernant le maintien de tous les aspects du programme après 2016.

(iii) Un budget révisé avec une ventilation détaillée des coûts est fourni dans le document de programme.

(iv) Un cadre de résultats plus détaillé figure dans le document de programme, et des indicateurs quantitatifs et qualitatifs ont été formulés pour les résultats et réalisations. Ce cadre prévoit la mesure des principaux facteurs de succès des différentes interventions, y compris la présence d'enseignants en classe et l'éventuel impact des visites d'inspection scolaire financées.

(v) La faisabilité de plusieurs interventions proposées a été évaluée. La capacité des mécanismes locaux de responsabilisation, tels que les Comités sur l'éducation communautaire (CEC), sera renforcée pour déterminer si les enseignants sont payés dans des délais raisonnables et si les mesures de suivi et de sensibilisation contribuent à la baisse de leur absentéisme. Plusieurs autres programmes éducatifs financés par les bailleurs sont axés sur le renforcement de la capacité des CEC à gérer l'enseignement au niveau des écoles.

(vi) Les rôles et interventions des autres partenaires travaillant dans le secteur ont été précisés au moyen d'un résumé sur les principaux partenaires du secteur de l'éducation et les programmes qu'ils mènent, avec des suggestions quant aux liens entre les programmes et leur complémentarité.

(vii) Les coûts de gestion de l'UNICEF correspondent aux coûts standards d'appui direct. Il est très onéreux d'intervenir efficacement dans un pays comme le Somaliland, en proie à un conflit ; les mesures exceptionnelles de sécurité et le recours à des mécanismes de suivi différents sont deux exemples parmi d'autres des coûts qui doivent être assumés. En outre, les systèmes très insuffisants de gestion imposent un gros effort de renforcement des capacités qui doit être appuyé de manière quotidienne.

OBSERVATIONS FINALES

Le Secrétariat considère que le programme proposé a été élaboré dans un esprit de transparence et de collaboration, que la requête et les pièces justificatives sont intrinsèquement cohérentes et complètes, et que le dossier de requête est prêt pour être évalué par le CCF.

Le contexte politique actuel du Somaliland ouvre des possibilités pour l'amélioration du secteur de l'éducation. Les processus et aides financières du GPE offrent un moyen concret pour catalyser une action mieux coordonnée, harmonisée et ciblée afin de soutenir le secteur de l'éducation. D'énormes

progrès ont été réalisés au cours des derniers mois, notamment dans le contexte de l'élaboration du Plan stratégique du secteur de l'éducation. La préparation du dossier de requête au GPE a déjà permis, en soi, de renforcer la coordination au sein du secteur et du Groupe local des partenaires de l'éducation.

Toutefois, le plan de mise en œuvre de l'ESSP pourrait être plus explicite, et des plans d'action annuels pourraient être préparés, ce qui permettrait d'asseoir la mise en œuvre du programme dans l'exécution de l'ESSP. Le programme vise à développer les capacités et à renforcer l'adhésion du Gouvernement. Nous pensons que le GLPE s'attellera au cours de la période à venir à l'élaboration d'un Plan sectoriel de l'éducation détaillé pour l'après 2016.

La pérennité des progrès dépendra largement de l'intention et de la capacité du Gouvernement du Somaliland à allouer des crédits plus importants au secteur de l'éducation. L'augmentation observée ces dernières années est encourageante, mais il sera important de s'assurer que le Gouvernement tient ses engagements à cet égard. Pour que le programme atteigne ses objectifs et que les ressources du GPE soient véritablement supplémentaires, il est important que le Somaliland fournisse au Conseil d'administration du GPE des informations sur les progrès réalisés en cours d'exécution concernant les engagements pris par le Gouvernement et les autres partenaires.

La mise en œuvre de tout programme d'éducation dans le contexte du Somaliland sera nécessairement complexe du fait des conditions extrêmes, de la volatilité de la situation financière et de la fragilité du milieu. Toutefois, le recours à une Entité de gestion laisse plutôt bien présager de la bonne mise en œuvre du programme dans un contexte où les services publics n'ont guère les capacités et les moyens d'exécution requis. Compte tenu du financement pluriannuel et du degré de confiance que l'on peut accorder aux systèmes de gestion du ministère, l'aide financière du GPE permettra d'abandonner l'approche fragmentée par projet qui a entravé le développement durable du secteur de l'éducation au Somaliland.

TADJIKISTAN

Examen de la qualité - Étape III

Évaluation finale

Montant du financement proposé : USD 16,2 millions

DONNEES GENERALES SUR LE PAYS

Le Tadjikistan est un petit pays à faible revenu, enclavé en Asie centrale, avec une population de 7,6 millions d'habitants et un revenu national brut (RNB) de 800 dollars par habitant. Ancienne république de l'Union Soviétique, le Tadjikistan a accédé à l'indépendance en 1991 et a connu une période de troubles civils et de contraction économique jusqu'à la signature des accords de paix en 1997. Depuis lors, la situation politique est stable, l'économie connaît une croissance soutenue et les difficultés du secteur de l'éducation ont été partiellement résolues. La hausse annuelle du produit intérieur brut (PIB) a été de 7,9 pour cent au cours de la période 2000-2010 et la croissance économique enregistrée en 2011 a été de 7,4 pour cent. Les chiffres relatifs à la pauvreté par habitant sont passés de 72 pour cent en 2003 à 54 pour cent en 2007. Toutefois, le pays compte toujours parmi les plus pauvres de la région. Le Tadjikistan occupe le 125e rang au classement 2013 de l'Indice de développement humain du PNUD.

La population est jeune et dynamique : 37 pour cent des Tadjiks sont âgés de moins de 14 ans. Le pays a enregistré une croissance démographique annuelle moyenne de 2 pour cent au cours des cinq dernières années. Le nombre de postes de travail disponibles sur le marché a augmenté de 0,9 pour cent en moyenne ces dernières années, une hausse nettement insuffisante pour assurer le plein-emploi et offrir des débouchés professionnels aux jeunes diplômés. Compte tenu de ces faits et données, le développement du secteur de l'éducation a été considéré comme un objectif prioritaire de la politique sociale au Tadjikistan.

SECTEUR DE L'EDUCATION

Le Tadjikistan a rejoint le Partenariat mondial pour l'éducation (GPE) en 2005 après que le ministère de l'Éducation a publié sa Stratégie nationale de développement de l'éducation (NSED). Cette nouvelle NSED en vigueur jusqu'en 2020 a été approuvée par les autorités en juillet 2012 et avalisée par les Partenaires techniques et financiers un mois plus tard. Son objectif premier consiste à réunir les conditions requises pour permettre un accès universel à une éducation ciblée de qualité. Les trois priorités majeures sont les suivantes : i) moderniser les programmes scolaires ; ii) réorganiser le système éducatif ; et iii) assurer un accès équitable à une éducation de qualité. La NSED recense six mécanismes de mise en œuvre pour atteindre ses objectifs : élaboration d'une base matérielle et technique ; mise en place et introduction de nouvelles technologies dans l'enseignement ; renforcement des capacités du personnel enseignant ; modernisation du système de gestion ; utilisation de nouveaux mécanismes de financement ; et promotion de partenariats sociaux dans le domaine de l'éducation.

L'éducation de base est obligatoire (classe 1 à 9). La quasi-totalité des enfants est scolarisée dans le primaire et termine le premier cycle (classe 1 à 4), la parité filles-garçons étant respectée. Le taux de scolarisation au niveau de la dernière année du cycle secondaire inférieur (classe 9) est supérieur à 90 pour cent. Toutefois, le nombre de filles diplômées à ce niveau n'est que de 88 pour cent. Le taux de scolarisation dans le secondaire supérieur (classe 10 et 11) est plus faible.

L'efficacité du système éducatif doit faire l'objet d'une attention accrue. Une enquête menée par l'USAID en 2010 sur l'évaluation des compétences fondamentales en lecture (EGRA) a révélé que 30 pour cent des filles et 31 pour cent des garçons en deuxième année (classe 2) ne satisfaisaient pas aux critères nationaux de lecture courante, ce pourcentage passant respectivement à 45 et 56 pour cent en quatrième année (classe 4). En outre, l'EGRA a déterminé que les étudiants éprouvaient des difficultés à répondre à des questions faisant appel à un raisonnement, une faiblesse symptomatique de leur sens critique peu développé et de leurs difficultés de compréhension à la lecture. De nombreux facteurs contribuent aux résultats relativement décevants du système éducatif : les questions liées aux programmes scolaires, l'inadéquation de l'enseignement et des supports pédagogiques, les déficiences du cadre scolaire ainsi que l'usage insuffisant du système d'information pour les prises de décision et la planification stratégique. En outre, aucun système ne permet aujourd'hui de mesurer régulièrement les acquis scolaires afin d'évaluer l'efficacité du système éducatif. Le Tadjikistan a créé le Centre national d'évaluation (NTC) en 2009 qui commencera seulement à mesurer régulièrement l'apprentissage dans le secteur de l'éducation de base après 2014.

Le budget de l'État traduit l'engagement du Tadjikistan en faveur de l'éducation, puisque les ressources accordées au secteur par rapport au PIB ont été de 3,5 pour cent en 2008, de 4,1 pour cent en 2009, de 4,0 pour cent en 2010 et de 3,9 pour cent en 2011. En 2011, l'éducation représentait 19,9 pour cent du budget de l'État et, pour cette même année, les ressources allouées à l'éducation de base atteignaient 69,2 pour cent. Toutefois, l'enveloppe budgétaire du secteur de l'éducation reste insuffisante pour répondre aux besoins du système. Le déficit du financement nécessaire à la mise en œuvre du plan d'action à moyen terme (2012-2014) du ministère de l'Éducation, qui couvre tous les niveaux du système éducatif, est estimé à 131 millions de dollars (sur un total de 512 millions). Il s'explique principalement par l'ampleur des fonds indispensables pour remettre à niveau les infrastructures et fournir les équipements requis.

L'UNICEF assure le rôle d'Agence de coordination et la Banque mondiale d'Entité de supervision au Tadjikistan. Les Partenaires techniques et financiers sont les suivants : la Fondation Aga Khan, l'Union européenne, la Société allemande de coopération internationale (GIZ), l'Open Society Institute, l'UNICEF, l'USAID, la Banque mondiale et le Programme alimentaire mondial (PAM). Le Groupe local des partenaires de l'éducation (GLPE), qui inclut des représentants d'organisations de la société civile, se réunit régulièrement sous la direction du ministère de l'Éducation afin d'assurer une coordination adéquate du secteur à l'appui des objectifs stratégiques de l'État en matière d'éducation ainsi que des plans d'action à moyen terme. Les Partenaires techniques et financiers ont l'intention d'inscrire la question des programmes à l'ordre du jour de leurs réunions régulières en vue d'évaluer les progrès accomplis, de cerner et de surmonter les obstacles, et d'assurer que les activités complémentaires conduites avec le concours des partenaires évoluent sur la bonne voie. Par ailleurs, les partenaires du développement du secteur de l'éducation tiennent régulièrement des réunions en tant que membres du Groupe local des bailleurs de fonds pour l'éducation (GLBE), sous la direction de l'Agence de coordination.

RESULTATS DANS LE CADRE DES FINANCEMENTS PRECEDENTS

Il s'agit du troisième financement que le Tadjikistan obtient au titre du GPE. Le premier était divisé en deux tranches (FTI-1 et FTI-2), de 9,2 millions de dollars chacune, intégralement mises en œuvre en 2008 et en 2010 respectivement. Le deuxième financement (FTI-3) de 13,5 millions de dollars est devenu effectif en avril 2010 et, après prorogation, sa date de clôture a été fixée au mois de juin 2013 à condition que toutes les activités soient terminées. En février 2013, les décaissements avaient atteint 78 pour cent (10,6 millions de dollars), 18 pour cent supplémentaires étant déjà engagés.

Les financements alloués précédemment au Tadjikistan au titre du GPE ont eu un effet catalyseur sur la mobilisation et l'utilisation optimale des ressources nationales et internationales. Les évaluations

conduites par les bailleurs de fonds ont déterminé que la mise en œuvre des financements actuels et antérieurs avait donné des résultats satisfaisants. En effet, l'ensemble de ces financements a permis d'améliorer le cadre scolaire de 37 000 étudiants ; d'atténuer les pénuries de mobilier scolaire touchant approximativement 100 000 étudiants ; de publier 1 663 500 manuels scolaires représentant 27 titres, de pallier à l'absence de manuels scolaires en langue tadjik dans les principales matières ; d'élaborer et de mettre en œuvre à l'échelon national des réformes sur le financement par élève, de réduire le partage de la masse salariale à l'échelle de l'établissement scolaire, d'instaurer une transparence dans le processus de budgétisation à l'échelon local et d'accroître les fonds à usage discrétionnaire au niveau de l'école ; de mettre en place un Système de gestion de l'information pour l'éducation (EMIS) ; et d'améliorer la gestion et les capacités fiduciaires du ministère de l'Éducation.

SYNTHESE DE LA REQUETE

Le Tadjikistan demande un financement de 16,2 millions de dollars, un montant conforme aux prévisions d'allocation de ressources précisées dans le Cadre d'évaluation des besoins et de la performance. Ces ressources seront financées au titre d'un instrument de prêt d'investissement spécifique (modalité du projet). Il s'agit de la modalité la plus adéquate disponible dans le pays pour utiliser des systèmes en place à l'échelon national tout en minimisant les risques fiduciaires. L'instrument de prêt d'investissement spécifique i) sera mis en œuvre par les ministères d'exécution (plutôt que par une Unité d'administration de projet ou un sous-traitant) dont les capacités de réalisation et de gestion des projets seront renforcées grâce à une assistance technique locale (notamment des gestionnaires de projets, ainsi que des spécialistes des achats, des décaissements et de la gestion comptable) ; ii) utilisera le système de budgétisation pour planifier les dépenses au titre du financement ; iii) aura recours au système du Trésor pour assurer les transactions et les flux de capitaux de sorte que le compte désigné pour le financement sera hébergé par le Trésor et que toutes les demandes de retrait/paiement, au titre du financement, seront signées par le ministère de l'Éducation et traitées comme n'importe quelle autre ressource budgétaire par le système du Trésor. Le financement n'utilisera ni les systèmes d'achats ni les mécanismes d'audit et d'élaboration de rapports sur la gestion financière dont dispose l'État, car les évaluations disponibles sur le contexte fiduciaire national indiquent que ces systèmes sont déficients et que les risques sont élevés pour les fonds publics.

Le programme proposé comprend quatre composantes principales strictement conformes à la Stratégie nationale de développement de l'éducation. Chaque composante vise à mettre en place des établissements scolaires accueillants pour offrir à tous les élèves du Tadjikistan, en particulier les plus défavorisés, y compris les filles, les minorités ethniques, les enfants handicapés ou issus de la ruralité, la possibilité d'atteindre leurs objectifs scolaires et de se préparer à un avenir prometteur.

Composante 1 : Développement de l'accès à des programmes d'éducation de qualité pour la petite enfance (2,55 millions de dollars ; 15,7 pour cent du coût total du projet). Cette composante vise à développer l'accès à des programmes d'éducation préscolaire de qualité et d'un coût abordable. Dans cette optique, elle financera : i) une analyse du secteur préscolaire ; ii) un renforcement des établissements publics (jardins d'enfants et centres d'instruction de la petite enfance) ; et iii) si possible, une expansion de ces derniers.

Composante 2 : Renforcement de la qualité de l'éducation (3,25 millions de dollars ; 20,1 pour cent du coût total du projet). Cette composante vise à améliorer la qualité de l'éducation dans le cadre du programme d'éducation générale. Elle comprend trois sous-composantes qui correspondent à des composantes FTI-3 et sont alignées sur des objectifs de la NSED 2020 en matière d'amélioration de la qualité de l'éducation aux niveaux primaire et secondaire.

Composante 3 : Rendre l'environnement d'apprentissage plus accueillant pour les enfants (8 millions de dollars, 49,4 pour cent du coût total du projet). Cette composante vise à accroître l'accès des enfants à

des environnements d'apprentissage plus accueillants dans le cycle secondaire[15] en faisant des écoles des lieux sains et sûrs. Dans cette optique, elle financera l'amélioration et l'expansion d'environnements d'apprentissage accueillants dans une trentaine d'établissements scolaires, au bénéfice de quelque 7 900 élèves, par la construction et la rénovation des locaux et la fourniture de mobilier.

Composante 4 : Renforcement des capacités du système éducatif (2,4 millions de dollars ; 14,8 pour cent du coût total du projet). Cette composante vise à renforcer les capacités à l'échelon local et central, pour une meilleure gestion du système éducatif.

	Composantes du programme	**Montant (USD)**	**% du total (%)**
A	Développement de l'accès à des programmes d'éducation de qualité pour la petite enfance	2 550 000	15,7
B	Renforcement de la qualité de l'éducation	3 250 000	20,1
	Révision des programmes et de la pédagogie du cycle d'enseignement primaire	2 150 000	13,3
	Révision des programmes et de la pédagogie du cycle d'enseignement secondaire	350 000	2,2
	Promotion d'une éducation inclusive	750 000	4,6
C	Rendre l'environnement d'apprentissage plus accueillant pour les enfants	8 000 000	49,4
	Accroître l'accès à des écoles accueillantes	7 000 000	43,2
	Mise à disposition de fournitures destinées à rendre les écoles accueillantes	1 000 000	6,2
D	Renforcement des capacités du système éducatif	2 400 000	14,8
	TOTAL	16 200 000	100

** Autres commissions de gestion non incluses dans le montant total du financement demandé : 1,75 pour cent.*

*** Les commissions réglementaires de l'Entité de supervision pour un montant de 400 000 dollars ne sont pas incluses dans le montant total du financement.*

Les composantes du programme sont conçues pour appuyer le plan du secteur de l'éducation (NSED 2020) et, en particulier, le Plan d'action à moyen terme (2012-2014). Il en va de même pour les activités soutenues par les partenaires de l'État en matière de développement dans le cadre de leurs programmes de coopération respectifs. Par conséquent, un certain nombre des activités bénéficiant de l'aide de ces

[15]Classe 1 à 11.

partenaires servent à préparer ou à compléter les composantes du programme, notamment au titre du développement de l'éducation de la petite enfance (composante 1), de la réforme du contenu des programmes d'éducation générale (composante 2) et de l'accroissement du financement par tête afin de couvrir les jardins d'enfants à l'échelon national (composante 4.3).

En ce qui concerne la qualité de l'éducation, l'USAID a l'intention de soutenir les efforts du Tadjikistan afin de renforcer les capacités de lecture des élèves du niveau primaire (classe 1 à 4), en dispensant un enseignement de la lecture axée sur les compétences (pour le russe et le tadjik). Le montant du financement n'a pas encore été dévoilé, mais devrait atteindre plusieurs millions de dollars. Ce programme, fondé sur la qualité, a vocation à compléter les principaux objectifs du financement alloué au titre du GPE.

RESUME DU PROCESSUS D'EXAMEN DE LA QUALITE

Les conclusions de l'Étape I de l'Examen de la qualité révèlent que les procédures régissant l'élaboration du programme ont été appliquées dans un esprit de transparence et de collaboration, que le programme proposé à été adéquatement associé au plan sectoriel de l'éducation, y compris aux priorités stratégiques du GPE, et que les modalités préconisées étaient les plus appropriées compte tenu de la situation.

En ce qui concerne de l'Étape II de l'Examen, le Comité consultatif financier (CCF), qui s'est réuni en octobre 2012, n'a pas recommandé pour approbation le document de programme proposé par le Tadjikistan et a exprimé quatre réserves majeures :

1. Étant donné que l'accès à l'éducation est universel au Tadjikistan, qu'il ne s'agit pas du premier financement pour la mise en œuvre du Programme du GPE et que certaines difficultés restent à surmonter dans le secteur, un examen plus équilibré de l'ensemble du secteur doit être inclus dans la demande de financement. Cet exercice doit permettre de préciser la vision que les autorités ont de l'éducation et, notamment, de définir dans quelle mesure cette vision recueille le soutien de chaque partenaire du développement présent dans le pays.

2. La demande de financement attache une importance excessive aux activités de construction et pas suffisamment à l'obtention de résultats scolaires. Une fois révisée, elle doit contenir des indicateurs et des objectifs en matière de résultats scolaires.

3. La demande de financement aura davantage de poids si elle comporte une analyse des besoins des populations minoritaires et propose des solutions aux problèmes d'exclusion.

4. La demande de financement doit prévoir une utilisation accrue des systèmes nationaux et, au besoin, le recours à un mécanisme de financement groupé.

Ces recommandations ont été présentées pour examen au GLPE et ont donné lieu à des révisions du document de programme (voir les principales réponses et révisions à l'annexe I). Un deuxième rapport sur l'Étape II de l'Examen de la qualité a alors été transmis au GLPE et a notamment conclu que le document de programme révisé : i) considérait l'éducation préscolaire comme un élément essentiel du renforcement des capacités des enfants à entreprendre des études et, par conséquent, de l'accroissement de l'efficacité du système ; ii) s'appuyait sur un groupe de bailleurs de fonds existant ainsi que sur les interventions complémentaires d'autres parties prenantes ; iii) présentait des arguments rationnels en faveur de l'amélioration des infrastructures ; iv) se fondait sur des résultats satisfaisants obtenus au titre du précédent financement du GPE, en usant des compétences d'agents dûment formés issus du groupe de mise en œuvre précédent ; et v) tenait compte des besoins des minorités ethniques et linguistiques ainsi que des questions liées à l'exclusion.

D'après les conclusions du rapport sur l'Étape II de l'Examen de la qualité, les principaux points suivants doivent être améliorés :

1. Les arguments en faveur de la réhabilitation des écoles ou de la construction de nouveaux bâtiments doivent être plus solidement étayés et expliquer comment ces établissements permettront d'améliorer les acquis scolaires. Le cadre de résultats pourrait également être renforcé, en montrant notamment l'incidence de l'amélioration de l'infrastructure sur ces acquis.

2. Une meilleure explication s'impose pour montrer dans quelle mesure les systèmes financiers de l'État seront mis à contribution et dans quel cas les systèmes de la Banque mondiale seront utilisés pour répondre aux besoins du projet.

3. Les modalités d'application de la nouvelle disposition visant à assurer une éducation inclusive pourraient être clarifiées.

L'Entité de supervision a rédigé un mémorandum, en collaboration avec le GLPE, afin de préciser comment les recommandations ont été prises en considération dans la documentation finale. Les recommandations concernant l'Étape II de l'Examen de la qualité ont été globalement abordées comme suit :

1. Le GLPE espère évidemment que l'amélioration des infrastructures issue des travaux de génie civil contribuera à une meilleure qualité des résultats scolaires. Les arguments avancés dans ce sens ont été étayés à la faveur de recherches ciblées et les acquis scolaires seront mesurés dans le cadre d'une enquête de référence qui permettra de cerner les principaux indicateurs de l'éducation avant de construire ou de remettre à neuf des établissements scolaires.

2. Le document révisé montre désormais plus clairement le degré de conformité des modalités de mise en œuvre avec les systèmes nationaux et à quels aspects de la gestion financière seront appliquées les procédures de la Banque mondiale (achat et élaboration de rapports).

3. Une nouvelle sous-composante intitulée « Promotion d'une éducation inclusive » a été ajoutée au document de programme. Elle s'appuiera sur les travaux du GLPE en vue de créer des contextes inclusifs dans le système éducatif général.

OBSERVATIONS FINALES

Le Secrétariat considère que le programme proposé a été élaboré dans un esprit de transparence et de collaboration, que la requête et les pièces justificatives sont intrinsèquement cohérentes et complètes, et que le dossier de requête est prêt à être évalué par le CCF.

Le Tadjikistan a recouvré sa stabilité après une période de troubles civils et de contraction économique dans les années 90. L'État considère que l'éducation est un secteur prioritaire et il lui alloue, à ce titre, une part substantielle de son budget. L'inclusion de la construction d'écoles dans le document de programme est compréhensible pour le Tadjikistan étant donné le milieu physique national extrême ainsi que les répercussions des cinq ans de guerre civile entre 1992 et 1997 (à l'origine de la destruction de 20 pour cent des établissements scolaires dans le pays).

Les financements précédents alloués au titre du GPE ont été mis en œuvre de manière intégrale et satisfaisante. Le financement actuel, dont la clôture est prévue au mois de juin 2013, est également utilisé selon les critères requis. Le projet proposé tient compte des enseignements tirés des financements précédents ainsi que de l'expérience de la Banque mondiale et d'autres partenaires du développement au Tadjikistan – notamment sur le plan des synergies entre partenaires, du renforcement des capacités, des

travaux de génie civil et de l'utilisation des supports pédagogiques. Les activités permettront de poursuivre ou d'amplifier la mise en œuvre d'interventions concluantes au titre de financements précédents ainsi que d'opérations soutenues par les partenaires du développement. Les enseignements tirés de financements précédents au titre du GPE ainsi que de programmes soutenus par les bailleurs de fonds ont permis de concevoir un programme simple en utilisant les structures et les systèmes existants à l'échelon national.

Suite aux réserves émises par le CCF, des révisions ont été apportées au document de programme présenté en octobre 2012. L'Entité de supervision a modifié, en étroite collaboration avec le GLPE, des composantes en regard, notamment, de la réaffectation des ressources et/ou de la précision des explications sur les intentions.

La demande de financement du Tadjikistan a été présentée par l'UNICEF au nom des autorités et de leurs partenaires du développement. Par cette analyse, le Secrétariat confirme que le document de programme : a) inclut un ensemble d'activités coordonnées qui répond aux besoins du système éducatif national ; b) est conforme à la vision énoncée dans le plan en faveur du secteur éducatif ainsi qu'aux priorités stratégiques pertinentes du GPE ; et c) adhère au principe d'harmonisation et d'efficacité de l'aide en utilisant la modalité la plus adaptée dans le contexte national caractérisé par un risque fiduciaire élevé.

Annexe I : Recommandations et révisions

Recommandations formulées par le CCF	Réponses/Révisions
Étant donné que l'accès à l'éducation est ersel au Tadjikistan, qu'il ne s'agit pas du ier financement pour la mise en œuvre du ramme du GPE et que certaines difficultés nt à surmonter dans le secteur, un examen plus ibré de l'ensemble du secteur doit être inclus la demande de financement. Cet exercice doit ettre de préciser la vision que les autorités ont ducation et, notamment, de définir dans quelle re cette vision recueille le soutien de chaque naire du développement présent dans le pays.	Après révision, la proposition résout le premier point en fournissant une description plus solide du secteur de l'éducation. Elle montre également comment les partenaires du développement travailleront en collaboration afin de soutenir le Tadjikistan dans la mise en œuvre de la NSED par le biais de différentes opérations.
La demande de financement attache une importance excessive aux activités de construction et pas suffisamment à l'obtention de résultats scolaires. Une fois révisée, elle doit contenir des indicateurs et des objectifs en matière de résultats scolaires.	L'aspect construction est passé de 11 millions à 8 millions de dollars après ajustement ; le document révisé prévoit la construction et/ou la réhabilitation d'écoles en milieu rural, ainsi que dans les zones pauvres et peuplées de minorités ethniques. Le document révisé stipule clairement le lien entre les travaux du génie civil et les résultats scolaires. Ces derniers seront évalués grâce à une enquête de référence qui cernera les principaux indicateurs de l'éducation avant de construire et de remettre à neuf des établissements scolaires.
La demande de financement aura davantage de poids si elle comporte une analyse des besoins des populations minoritaires et propose des solutions aux problèmes d'exclusion.	Le document révisé décrit comment les projets précédents financés au titre du GPE ont réservé une part importante de ressources aux établissements scolaires accueillant des élèves issus de minorités ethniques et linguistiques. Une nouvelle sous-composante intitulée « Promotion d'une éducation inclusive » a été ajoutée au document de programme révisé.
La demande de financement doit prévoir une utilisation accrue des systèmes nationaux et, au besoin, le recours à un mécanisme de financement groupé.	Le programme n'utilise aucun dispositif de financement groupé, mais des arguments plus convaincants ont été présentés pour expliquer ce choix. Le programme proposé sera financé au titre d'un instrument de prêt d'investissement spécifique, actuellement considéré comme la modalité la plus adéquate disponible dans le pays pour utiliser les systèmes nationaux tout en minimisant les risques fiduciaires. Il utilisera le système de budgétisation nationale ainsi que le système du Trésor pour les flux de fonds et les transactions.

YÉMEN

Examen de la qualité - Étape III

Évaluation finale

Montant du financement proposé : USD 82,6 millions

DONNEES GENERALES SUR LE PAYS

La République du Yémen, un des pays les plus pauvres du Moyen-Orient, doit relever de nombreux défis dans le domaine du développement. Elle connaît une croissance démographique rapide (3 pour cent) et sa population devrait passer de 24,8 millions à 47 millions d'habitants d'ici à 2040. Le pays reste foncièrement agricole puisque 76 pour cent des Yéménites vivent en milieu rural où l'incidence de la pauvreté est particulièrement élevée. En 2011, la population âgée de 6 à 14 ans était estimée à 5,4 millions. L'évolution démographique met les services sociaux à rude épreuve dans un contexte politique et économique complexe. Avec un PIB par habitant estimé à 1 361 dollars, le Yémen occupe le 160e rang au classement 2013 de l'Indice de développement humain du PNUD.

Le Yémen a traversé une grave période de troubles, de grande ampleur, entre les mois de février et de novembre 2011. Pendant cette crise, l'économie s'est contractée de 10,5 pour cent et la population vivant sous le seuil de pauvreté est passée de 42,4 pour cent en 2009 à 54,5 en 2011. Cette récente crise économique, politique et sécuritaire a eu des effets majeurs sur tous les domaines du développement. État fragile, le Yémen doit répondre à d'énormes besoins afin de reconstituer rapidement son tissu économique et social, et de recouvrer sa stabilité macroéconomique.

Le pays a amorcé un processus de dialogue national et de transition politique suite à la signature, en novembre 2011, de l'« accord de transition ». Un gouvernement d'union nationale a été mis en place et un nouveau président a pris ses fonctions en 2012 avec notamment pour mission de mener à bien les réformes constitutionnelles, de préparer les prochaines élections générales de 2014 et d'œuvrer à la stabilisation de la situation difficile et complexe du pays sur les plans économique et sécuritaire. En plus de devoir répondre aux demandes pressantes d'une population réclamant une meilleure gouvernance, un système plus égalitaire, davantage de débouchés sur le marché de l'emploi et une plus grande ouverture de la société, l'État est confronté à un conflit régional de longue date au nord du pays, à un mouvement séparatiste au sud et à l'émergence d'Al Qaïda dans la péninsule arabique (AQAP). Malgré ces défis sécuritaires majeurs, le pays a la possibilité de s'attaquer aux causes profondes de l'instabilité et des conflits sociaux, en particulier les taux élevés de chômage et d'activités dans le secteur informel, la mainmise de l'État sur l'économie et le système de clientélisme tribal.

SECTEUR DE L'EDUCATION

Le Yémen a été un des premiers pays à adhérer au Partenariat Mondial pour l'Education (GPE) en 2002 suite à l'approbation de la Stratégie nationale de développement de l'éducation de base (NBEDS). La NBEDS (2003-2015) vise à accroître les inscriptions dans les établissements d'éducation de base, en particulier pour les filles et en milieu rural, afin de scolariser 95 pour cent des élèves de 6 à 14 ans d'ici à 2015. Au cours des dix dernières années, le Yémen a accompli des progrès substantiels en matière d'accès à l'éducation de base. Le taux brut de scolarisation (TBS) est passé de 62 pour cent en 1999 à 86 pour cent en 2012. Le taux de scolarisation des filles a augmenté considérablement entre 1999 et 2012, passant de 42 pour cent à 77 pour cent dans le secteur de l'éducation de base. Toutefois, seule la moitié des élèves inscrits en première année (classe 1) a terminé le cycle d'éducation de base (classe 9).

Le pays n'atteindra probablement pas, d'ici à 2015, les objectifs du Millénaire pour le développement en matière d'éducation, car de nombreux enfants ne sont jamais scolarisés, d'autres sont déscolarisés prématurément et la population d'âge scolaire augmente rapidement. En 2010, 857 000 enfants en âge de s'inscrire dans l'enseignement primaire et 718 000 en âge d'entrer dans le secondaire restaient non scolarisés. Malgré une amélioration sensible de l'accès des filles à l'éducation, le pays doit redoubler d'efforts afin de combler l'écart entre les sexes. L'Indice de parité entre les sexes (IPS) varie de 0,97 à Sana'a, la capitale, à 0,59 dans le gouvernorat de Saada. La qualité de l'apprentissage et les résultats scolaires restent un défi. Dans une étude menée en 2012 sur les acquis scolaires, 43 pour cent des élèves de deuxième année (classe 2) et 25 pour cent de ceux de troisième année (classe 3) étaient incapables de lire un seul mot d'un texte correspondant à leurs niveaux respectifs.

Le ministère de l'Éducation a élaboré un Cadre de résultats à moyen terme (MTRF) afin de transposer les objectifs de la NBEDS dans un plan opérationnel du secteur de l'éducation et d'intégrer le soutien apporté par les Partenaires du développement de l'éducation (DPs). Le MTRF a été mis à jour en novembre 2012 pour la période 2013-2015 et a été approuvé en février 2013 par le Groupe local des partenaires de l'éducation (GLPE). La nouvelle version i) met à jour les principaux objectifs sur le plan de la scolarisation, de l'égalité des sexes et des taux d'achèvement des études ; ii) met davantage l'accent sur la qualité de l'apprentissage et les résultats scolaires ; et iii) tient compte des conséquences des conflits et de la crise de 2011. Une attention particulière a été accordée à l'évaluation des conséquences de la crise de 2011 sur le secteur national de l'éducation ainsi qu'à l'adoption de mesures visant notamment à résoudre les problèmes liés aux dommages causés aux établissements d'enseignement et à l'occupation des locaux, à l'inaccessibilité de certaines écoles pour des raisons d'insécurité, à l'absentéisme élevé du personnel enseignant et administratif, ainsi qu'à la révision inachevée des programmes scolaires pour l'année 2010-2011. Un sentiment d'insécurité reste palpable dans certaines régions du pays.

Les ressources que l'État consacre à l'éducation ont globalement augmenté jusqu'en 2012. En 2011, l'éducation représentait 19 pour cent du budget total de l'État. Bien que cette tendance ait amorcé une légère baisse en raison de la crise politique (environ 16 pour cent en 2012), l'éducation représente toujours en 2013 le troisième poste le plus important du budget de l'État après la défense et la sécurité. Le Yémen a fait part de son intention d'accroître l'enveloppe réservée à l'éducation en 2013 et 2014 (jusqu'à 17 pour cent du budget total de l'État).

Le déficit de financement du MTRF (2013-2015) dans les domaines de l'enseignement de base, de l'enseignement préélémentaire et de l'alphabétisation des adultes est estimé à 409,4 millions de dollars. Le montant proposé par le GPE couvrirait 20 pour cent du financement nécessaire pour soutenir la mise en œuvre intégrale des activités menées au titre du MTRF dans ces trois sous-secteurs. En pièce jointe à la lettre d'approbation du MTRF, le ministre de l'Éducation s'engage à combler le déficit de financement. À cette fin, il redoublera d'efforts pour mobiliser de nouveaux financements et mettre en place une équipe de projet chargée de classer les activités par ordre de priorité dans le MTRF au cas où les ressources supplémentaires obtenues s'avéreraient insuffisantes.

Le Yémen dispose d'un GLPE bien organisé, qui se réunit régulièrement et compte notamment des représentants d'organisations internationales non gouvernementales. Les principaux partenaires sont l'UNICEF, la Banque mondiale, l'UNESCO, le PAM, l'Allemagne, les Pays-Bas, l'USAID, le DFID, Care International, Save the Children, CHF International et le Fonds social pour le développement. Toutefois, pour des raisons de sécurité et suite au retrait de plusieurs partenaires, la présence physique des représentants de ces organisations à Sana'a est difficile à assurer. Par ailleurs, le nombre d'experts (en éducation) détachés par les partenaires du développement a diminué ces dernières années. Le GIZ est devenu l'Agence de coordination (AC) du GPE auprès du GLPE au Yémen en octobre 2012, prenant ainsi la relève de l'UNICEF.

RESULTATS DANS LE CADRE DES FINANCEMENTS PRECEDENTS

Le Yémen a été sélectionné dans le premier groupe de dix pays bénéficiaires d'un financement au titre du Fonds catalytique de la FTI-EPT en 2002. Depuis lors, la Banque mondiale a joué le rôle d'Entité de supervision pour trois financements consécutifs s'élevant à un total de 40 millions de dollars.

Cette aide a permis de renforcer l'accès des enfants, en particulier des filles, à l'éducation de base dans sept gouvernorats, en construisant de nouvelles salles de classe et en réhabilitant des infrastructures ainsi que des locaux existants situés dans les districts ciblés. L'assistance visant à accroître les taux d'inscription et de rétention dans les établissements d'enseignement primaire a été dispensée sous forme de formation et de rémunération de quelque 1 500 enseignantes contractuelles, ainsi que de la remise de fournitures scolaires à 900 000 élèves du cycle primaire. Le ministère de l'Éducation et l'Unité d'administration des projets (UAP) ont acquis une solide expérience de la mise en œuvre et de la supervision de l'étape précédente du programme ainsi que de la gestion des financements alloués au titre du GPE.

Malgré la crise de 2011 au Yémen, la mise en œuvre des activités prévues au titre du programme s'est poursuivie normalement. L'évaluation globale des progrès accomplis à ce stade est satisfaisante. Cependant, la crise a retardé certaines activités telles que la construction de locaux, la formation d'enseignantes en milieu rural et la livraison de fournitures scolaires. La date de clôture a été repoussée au 30 mars 2013[16].

La mise en œuvre des financements précédents a permis de tirer certains enseignements majeurs comme l'importance, d'une part, des facteurs liés à l'offre tels que la disponibilité des infrastructures scolaires et des équipes pédagogiques afin d'améliorer l'accès à l'éducation, et, d'autre part, des interventions relevant de la demande et axées sur le rôle capital de la participation communautaire afin d'assurer l'inscription et la scolarisation effective des élèves dans les établissements scolaires. Il est également nécessaire de mettre en place un système d'évaluation de l'acquisition des connaissances de base, principalement la lecture et l'écriture, étant donné que les tests internationaux ne sont pas, à ce stade, utilisables au Yémen. En outre, il est suggéré de maintenir les modalités de mise en œuvre existantes et de s'assurer qu'elles restent simples et bien comprises de tous les maîtres d'ouvrage.

Plusieurs composantes du nouveau programme proposé reposent spécifiquement sur des expériences pilotes et d'autres interventions concluantes menées dans le cadre de financements précédents au titre du GPE. Le programme sera étendu à d'autres gouvernorats et s'appuiera sur l'expérience des mécanismes mis en place pour engager des enseignantes en milieu rural (par exemple, les femmes qui peuvent prétendre à un poste doivent vivre dans la région et détenir un diplôme de l'enseignement secondaire) ainsi que sur les modalités de gestion des projets.

SYNTHESE DE LA REQUETE

Le Yémen demande un financement de 82,6 millions de dollars, un montant conforme aux prévisions d'allocation de ressources précisées dans le Cadre d'évaluation des besoins et de la performance du GPE. Le budget alloué au Programme, en vertu des procédures de gestion de projet à l'échelon national, s'élève à 72,6 millions de dollars. Les 10 millions de dollars restants auront vocation à être utilisés en cas d'urgence. Compte tenu des problèmes de sécurité, de la présence limitée de la Banque mondiale sur le terrain et des difficultés à mener des activités sur l'ensemble du territoire, le ministère a confié à l'UNICEF le rôle d'Entité de supervision du financement pour la mise en œuvre du Programme du GPE.

[16]Cette échéance pourrait être reportée au mois d'août 2013 afin de terminer l'ensemble des activités.

Le programme est fondé sur les dix priorités du Programme incluses dans la version révisée du MTRF. Il cible 13 gouvernorats et repose sur une série de critères, notamment le faible niveau des acquis scolaires, la représentation régionale ainsi que le manque de couverture par d'autres projets et programmes.

Les principales composantes seront les suivantes :

I. Améliorer la qualité de l'éducation, en accordant une plus grande importance à la lecture et au calcul

Cette composante sera axée sur la mise en œuvre de programmes de formation en milieu scolaire qui bénéficieront à 420 établissements et couvriront à la fois les investissements et les financements réguliers (y compris les subventions scolaires) ; l'aide à l'élaboration de programmes scolaires ; la formation des enseignants et des inspecteurs des gouvernorats ; l'évaluation des acquis et des résultats scolaires ; et le soutien à l'éducation préscolaire. Ces initiatives seront menées à bien parallèlement aux activités conduites au titre du projet BEDP 2 financé par l'Association internationale de développement.

II. Promouvoir un accès équitable à l'éducation

Dans les gouvernorats ciblés, la composante visera à améliorer le cadre scolaire en construisant 600 nouvelles salles de classe et en réhabilitant 420 établissements existants ; à engager et à former des enseignantes ainsi qu'à distribuer des fournitures scolaires dans les zones caractérisées par un taux de déscolarisation élevé des filles ; à promouvoir l'accès à l'éducation des enfants non scolarisés ; à soutenir les programmes d'alphabétisation des adultes en mettant à jour la Stratégie nationale pour l'alphabétisation et l'éducation des adultes ; et à appuyer les centres de formation dans leurs activités.

III. Renforcer les capacités institutionnelles

Cette composante vise à renforcer les capacités nationales de gestion des ressources en améliorant le Système d'information et de gestion de l'éducation (SIGE) aux échelons locaux dans les gouvernorats ciblés (en plus des activités menées au titre du projet BEDP 2 pour déployer le SIGE à l'échelon national) ; à améliorer l'assurance qualité et l'accréditation des écoles au niveau local ; et à élaborer une nouvelle stratégie d'éducation pour la période 2016-2025. Elle couvre également les frais d'exploitation de l'UAP, y compris le recrutement d'agents contractuels supplémentaires. L'UAP se chargera de la gestion des aspects opérationnels et fiduciaires du Programme du GPE, en plus de la gestion des projets existants ainsi que du projet BEDP 2.

IV. Soutenir l'éducation dans les zones soumises à l'état d'urgence (financement de 10 millions de dollars, présenté séparément au programme principal)

Cette intervention s'inscrira dans le cadre d'une riposte d'urgence visant un relèvement rapide, avec l'UNICEF comme Entité de gestion. Le budget et les activités doivent faire l'objet d'une demande séparée au titre du nouveau financement du GPE pour une accélération de l'appui dans les situations d'urgence et de reconstruction. Cette composante doit être mise en œuvre le plus vite possible en priorité, mais elle a été mise en veilleuse en attendant la finalisation de l'accord avec l'Entité de gestion sur les procédures financières. Ce sous-composant contribuera à combler l'écart de scolarisation dans les zones soumises à l'état d'urgence, en améliorant les conditions de scolarisation des enfants. Il permettra de soutenir la formation et la réhabilitation des enseignants dans 142 écoles situées dans six gouvernorats aux prises avec des conflits, ce qui représente une population de 50 000 écoliers et écolières, et sera fondé sur des évaluations des procédures d'appel global (CAP).

	Composantes du programme	**Montant (USD)**	**% du total**
1	***Améliorer la qualité de l'éducation de base***	***23 941 000***	***29,0***

1.1	Perfectionnement en milieu scolaire	11 849 000	
1.2	Élaboration des programmes d'enseignement	2 319 000	
1.3	Amélioration des performances des enseignants, des personnels de direction et des inspecteurs	8 885 000	
1.4	Appui à l'éducation préscolaire	887 000	
2	***Promouvoir un accès équitable à une éducation de base de qualité dans les gouvernorats ciblés, notamment pour les filles***	***44 442 000***	***53,8***
2.1	Amélioration du cadre scolaire	29 614 000	
2.2	Promouvoir l'accès équitable à l'éducation	11 036 000	
2.3	Promouvoir l'accès à l'école des enfants non scolarisés	3 244 000	
2.4	Appui à l'alphabétisation et à l'éducation des adultes.	547 000	
3	***Renforcement des capacités institutionnelles***	***4 218 000***	***5,1***
3.1	Système d'information sur la gestion des établissements d'éducation (SIGE) dans les gouvernorats ciblés	986 000	
3.2	Assurance qualité et accréditation des écoles au niveau local	498 000	
3.3	Élaboration d'une stratégie nationale pour l'éducation générale et l'alphabétisation 2016-2025	336 000	
3.4	Gestion du Programme du GPE	2 398 000	
	Total pour le Programme du GPE (conformément aux modalités de l'Entité de supervision)	**72 600 000**	
4	***Soutien à l'éducation dans les zones soumises à l'état d'urgence (conformément aux modalités de l'Entité de gestion)***	***10 000 000***	***12,1***
	TOTAL GÉNÉRAL POUR LE PROGRAMME DU GPE	**82 600 000**	**100**

*Autres commissions de gestion non incluses dans le montant total du financement demandé : 1 pour cent

** Les commissions de l'Entité de supervision pour un montant de 200 000 dollars par an (sujet à justification) ne sont pas incluses dans le montant total du financement demandé.

La planification, la surveillance et l'évaluation générales des activités menées dans le cadre du

Programme seront coordonnées par le bureau technique du ministère de l'Éducation, en adéquation avec la gestion globale du MTRF. L'UAP, relevant du ministère de l'Éducation, sera chargée de la gestion financière du programme ainsi que des acquisitions. Des agents supplémentaires seront recrutés pour renforcer l'UAP également chargée d'administrer les opérations financées par la Banque mondiale ainsi que les financements actuels alloués au titre du GPE. Une sous-unité établie au sein de l'UAP sera affectée au Programme financé par le GPE. Un manuel sur le programme (qui sera publié le 1er juillet 2013) définira clairement les rôles et les responsabilités, arrêtera des mesures de coordination efficaces et renforcera la gestion financière.

La planification des activités financées au titre du GPE a tenu compte de l'ampleur d'autres opérations et projets soutenus par les partenaires du développement. Une cartographie des activités des donateurs a été élaborée pour assurer une complémentarité avec le soutien d'autres partenaires et, en particulier, le projet BEDP 2 (qui devrait débuter en mai 2013). Les modalités de mise en œuvre de ce Programme reposent principalement sur celles appliquées à l'Étape III des financements accordés par le GPE, ainsi qu'à d'autres projets financés par la Banque mondiale, pour lesquels l'UAP du ministère de l'Éducation est chargée de la gestion fiduciaire. En outre, le ministère de l'Éducation a mis en place un Plan de travail annuel unique qui regroupe les projets financés par l'État et les bailleurs de fonds. Ce plan devient progressivement le socle sur lequel s'alignent tous les partenaires de l'éducation.

RESUME DU PROCESSUS D'EXAMEN DE LA QUALITE

L'Étape I de l'Examen de la qualité a permis de constater que a) la procédure d'élaboration de la demande de financement pour la mise en œuvre du Programme du GPE ainsi que la mise à jour du MTRF s'inscrivaient dans un cadre participatif axé sur l'organisation de plusieurs consultations, b) l'ébauche du programme proposé était ambitieuse mais conforme au MTRF, c) le lien entre les activités proposées et les orientations stratégiques du GPE était clair, et d) la modalité retenue, consistant à utiliser l'UAP pour garantir l'efficacité de l'aide, était conforme au fragile contexte yéménite ainsi qu'à l'expérience des autres partenaires dans le pays. En outre, certaines craintes ont été exprimées quant à l'impossibilité de disposer d'une expérience accrue dans les domaines de la finance et des achats afin d'évaluer la capacité fiduciaire et d'aider à l'élaboration du plan de mise en œuvre du programme. Le ministère de l'Éducation a fait part de son intérêt d'utiliser le dispositif récemment mis en place pour accélérer l'acheminement de l'aide en situation d'urgence et lancer les interventions visant un relèvement rapide dans certains gouvernorats particulièrement mis à mal par la crise. Alors que des organisations internationales non gouvernementales jouent déjà un rôle dans le GLPE, la participation de la société civile locale reste problématique.

Le rapport relatif à l'Étape II de l'Examen de la qualité contient les recommandations suivantes : i) peaufiner l'élaboration du programme en se fondant sur une version finale du MTRF ainsi que des données complémentaires provenant d'interventions d'autres partenaires du développement ; ii) fournir une évaluation détaillée des coûts de chaque composante ; iii) présenter un plan de mise en œuvre clair ; iv) communiquer des informations plus spécifiques sur les efforts consentis pour renforcer les capacités aux différents échelons ; v) améliorer le Cadre de résultats ; vi) fournir un complément d'information sur les difficultés potentielles de surveillance et d'évaluation ; et vii) préciser davantage les rôles et les responsabilités des principaux intervenants dans la mise en œuvre du Programme financé au titre du GPE à l'échelon national.

Par conséquent, les actions et mesures ci-après ont été décidées pour répondre aux principales recommandations contenues dans les rapports sur les Étapes I et II de l'Examen de la qualité :

i. *Le MTRF a été approuvé* et le Document de programme pour le financement du GPE fournit davantage d'informations sur la manière dont chaque composante contribue à la réalisation des

objectifs au titre des 10 priorités du MTRF et pourrait être spécifiquement mise en œuvre dans les 13 gouvernorats et zones fragiles. Des informations complémentaires ont été fournies sur les liens et la complémentarité avec le soutien d'autres partenaires du développement. Par ailleurs, un complément d'information est fourni sur les interventions d'autres partenaires du développement. Une procédure de surveillance et d'évaluation conjointes avec le GLPE sera mise en place et notamment axée sur des révisions sectorielles conjointes.

ii. *Un plan détaillé des coûts a été élaboré* et inclut le prix unitaire de chaque activité pour chacune des composantes et sous-composantes. Ces coûts ont également été ventilés sur les 13 gouvernorats selon des critères liés aux besoins.

iii. Le *plan d'évaluation des coûts présente également des informations sur la mise en œuvre, l'unité compétente et le calendrier de mise en œuvre*. Ce plan sera complété par un « manuel opérationnel », qui est actuellement en cours d'élaboration et sera finalisé après la présentation définitive, ainsi que par le Plan de travail annuel que les pouvoirs publics élaborent actuellement pour 2014.

iv. Des informations plus précises sur la nature des *efforts consacrés au renforcement des capacités* aux différents échelons, y compris les objectifs et les publics visés ainsi que les probabilités de réussite de la mise en œuvre, ont été fournies mais pourraient être approfondies afin d'assurer les jonctions entre les capacités globales d'exécution du Programme du GPE à l'échelon national et le renforcement des capacités aux niveaux décentralisés.

v. Le *Cadre de résultats a été examiné* et des indicateurs ainsi que des cibles ont été fixés pour les 13 gouvernorats qui bénéficient d'un financement au titre du GPE. Cette analyse a également permis de clarifier certaines différences entre, d'une part, les valeurs de référence et les cibles du Programme du GPE et, d'autre part, celles du MTRF (valeurs nationales) du projet BEDP 2 financé par la Banque mondiale. Le Cadre de résultats inclut désormais les résultats en rapport avec les processus ainsi qu'un cadre logique qui présente les chaînes causales entre les interventions, les objectifs atteints, les résultats liés aux procédures ainsi que ceux correspondant à chaque composante et sous-composante.

vi. *Des informations complémentaires sur le suivi et l'évaluation ont été ajoutées* au document de programme. La priorité a été accordée à une consolidation plus approfondie du cadre unique de planification et d'établissement de rapports, adopté par le ministère de l'Éducation. Un plan totalement opérationnel sera élaboré d'ici à la fin de l'année, en tenant compte du cadre de dépenses à moyen terme du ministère de l'Éducation ainsi que des contributions prévisibles des partenaires du développement. Le programme prévoira une aide à l'élaboration de rapports, à l'échelle du MTRF et conformément au projet BEDP 2, en alignant son logiciel de comptabilité sur le Plan de travail annuel. La question des capacités du système de suivi et d'évaluation dès lors qu'il s'agit d'obtenir des données fiables pour les gouvernorats confrontés à des problèmes d'instabilité/d'accès reste à résoudre.

vii. De plus amples informations sont fournies dans le document de programme sur les modalités de mise en œuvre, y compris la structure de l'UAP ainsi que le rôle-clé de l'Entité de supervision, pour assurer la coordination et la synchronisation entre les sous-unités du GPE au sein de l'UAP, les autres unités de l'UAP et les autres départements du ministère de l'Éducation.

OBSERVATIONS FINALES

Le Secrétariat considère que le programme proposé a été élaboré dans un esprit de transparence et de collaboration, que la requête et les pièces justificatives sont intrinsèquement cohérentes et complètes, et

que le dossier de requête est prêt à être évalué par le CCF.

Le programme proposé à l'appui de la mise en œuvre du Plan sectoriel de l'éducation s'inscrit dans le prolongement des précédentes étapes de financement au titre du programme Éducation pour tous. Le nouveau programme vise à atténuer les principaux problèmes du secteur de l'éducation en exploitant au mieux les meilleures pratiques des programmes d'éducation et en comblant certains des déficits de financement. Il a été élaboré en tenant compte d'une version révisée du MTRF pour la période 2013-2015 et accorde une attention particulière à la situation de crise de 2011 au Yémen ainsi qu'à ses conséquences qui, faute de solutions, pourraient nuire aux perspectives de l'éducation et de la société yéménite. Le programme proposé accorde la priorité aux zones fragiles et aux gouvernorats les plus isolés qui revêtent une importance aux échelons national et international. Le programme reste ambitieux compte tenu de son calendrier de trois ans et du champ des interventions prévues sur les dix programmes menés à bien dans le MTRF.

Le programme vise à obtenir des résultats à court, à moyen et à long terme dans le domaine de l'éducation puisqu'il repose, d'une part, sur des interventions immédiates en faveur des enfants (marginalisés) et des enseignants ainsi que de l'amélioration d'un grand nombre d'établissements scolaires et, d'autre part, sur le renforcement des capacités qui permettraient de consolider le système éducatif ainsi que certaines de ses structures aux échelons local et national.

La possibilité de renforcer suffisamment les capacités, à la fois aux niveaux national (au sein du ministère de l'Éducation et de l'UAP) et régional (agents de district et comités d'école), mais aussi au sein du GLPE et de l'Entité de supervision sera d'une importance capitale pour assurer la mise en œuvre concluante du programme.

Un autre défi consiste à assurer la complémentarité avec les interventions d'autres partenaires, en particulier avec le projet BEDP 2 financé par la Banque mondiale. Dans cette optique, il conviendra d'assurer que les fonds supplémentaires obtenus au titre du financement pour la mise en œuvre du Programme du GPE, sont cohérents et complémentaires par rapport aux projets BEDP 2 au regard de la mise en œuvre du MTRF des gouvernements.

YÉMEN
Examen de la qualité - Étape III
Évaluation finale
Additif
11avril 2013

ACCELERATION DE L'APPUI DANS LES SITUATIONS D'URGENCE ET DE RECONSTRUCTION

Un soutien particulier à l'éducation dans les zones soumises à l'état d'urgence (10 millions de dollars) a été intégré dans la requête de financement pour la mise en œuvre du programme, y compris le document de programme, au titre de la deuxième composante visant à« promouvoir un accès équitable à une éducation de base de qualité ». Cette initiative sera menée en collaboration avec l'UNICEF, en tant qu'Entité de gestion, par opposition à l'Entité de supervision dont les modalités seront appliquées aux autres activités du programme. Cette sous-composante contribuera à combler l'écart de scolarisation dans les zones soumises à l'état d'urgence, en améliorant les conditions de scolarisation des enfants. Elle permettra de financer la rénovation de 142 établissements scolaires ainsi que la livraison de mobiliers et de fournitures scolaires dans six gouvernorats aux prises avec des conflits, ce qui représente une population de 50 000 écoliers et écolières.

En novembre 2012, le ministère de l'Éducation et le Groupe local des partenaires de l'éducation (GLPE) ont accueilli avec intérêt la possibilité d'accéder à un nouveau financement du GPE en faveur d'une accélération de l'appui dans les situations d'urgence et de reconstruction. Toutefois, en l'absence d'un Accord sur les modalités financières avec l'UNICEF (ou tout autre entité de gestion partenaire), la procédure n'a pas pu suivre son cours. La demande de financement d'urgence a de ce fait été intégrée à la requête globale de financement pour la mise en œuvre du programme. Un lien a ainsi été établi entre les activités générales du programme en faveur de l'éducation et celles présentant un caractère d'urgence.

À l'heure où était introduite la requête de financement pour la mise en œuvre du programme, l'Accord sur les modalités financières avec l'UNICEF n'avait pas encore été signé et, par conséquent, l'organisation détaillée de cette sous-composante n'était pas finalisée. Les plans d'action annuels devront être présentés dans leur version définitive après l'approbation de la demande de financement, au même titre que les plans pour le reste des activités sans caractère d'urgence. L'Entité de gestion a élaboré, au nom du GLPE, un projet de document pour la composante relative aux activités d'urgence, qui sera finalisé dans les prochaines semaines.

COMMISSIONS DE GESTION ET ALLOCATIONS DE SUPERVISION

Commissions de gestion

Les allocations de supervision et les commissions de gestion applicables, pour le double rôle des Entités de gestion/de supervision, appellent des éclaircissements et n'ont pas encore été adaptées à l'actuel projet de document de programme.

La demande de financement stipule clairement, au titre de la section 5.4 (Accords de partenariat), qu'une commission de gestion de un (1) pour cent est demandée en sus du financement. Ce pourcentage sera appliqué aux 72,6 millions de dollars de la composante relative aux activités non urgentes et représentera un montant de 726 000 dollars.

Pour les 10 millions de dollars de la composante liée aux activités urgentes, l'UNICEF, en tant qu'Entité

de gestion, demande une commission de 7 % (soit 700 000 dollars).

Allocations de supervision

Compte tenu des défis auxquels est confronté le pays, du contexte national fragilisé par les conflits et des enjeux sécuritaires majeurs, l'UNICEF apportera un soutien supplémentaire afin d'assumer pleinement son rôle d'Entité de supervision. Elle demande une allocation annuelle de supervision de l'ordre de 200 000 dollars, conformément à la décision adoptée par le Conseil d'administration en novembre 2012, qui permet,sur présentation d'un plan détaillé, de porter l'allocation de supervision jusqu'à 200 000 dollars dans les États fragiles. Elle a fourni un complément d'information à l'appui de cette augmentation (voir pièce jointe).

Autres frais de gestion directs

Aucun autre frais administratif direct supplémentaire ne sera prélevé sur le financement. Dans le programme proposé, le poste budgétaire de 2 398 000 dollars consacrés à la gestion permettra de soutenir et de renforcer le ministère de l'Éducation et ses structures internes, y compris l'UAP, afin qu'ils puissent tenir leurs engagements fiduciaires.

ZAMBIE

Examen de la qualité – Étape III

Évaluation finale

Montant du financement proposé : USD 35,2 millions

DONNEES GENERALES SUR LE PAYS

Avec une population estimée à 13,1 millions d'habitants, la Zambie connaît une forte croissance économique depuis plus de 10 ans et a récemment été reclassée en tant que pays à revenu intermédiaire, tranche inférieure. Son produit intérieur brut (PIB) par habitant était estimé à 1 435 dollars en 2011. La Zambie occupe la 163e place parmi les 185 pays figurant dans le Rapport mondial sur le développement humain 2013. On estime que 60 pour cent de la population vit en dessous du seuil de pauvreté, en particulier en zone rurale.

Depuis 1991, la Zambie a tenu avec succès une série d'élections pluralistes. La dernière, organisée en septembre 2011, a contribué à renforcer davantage encore la légitimité démocratique du pays. La Zambie a défini son programme de développement dans le document Vision 2030 et dans son sixième Plan national de développement, dont est issu le Plan sectoriel de l'éducation.

Le développement à long terme de la Zambie est organisé autour du thème d'une prospérité et d'une création d'emplois généralisées grâce à la participation des citoyens et au progrès technologique. Les objectifs de développement comprennent notamment la promotion d'une économie compétitive et ouverte, la réduction sensible de la sous-alimentation et de la pauvreté grâce à l'éducation, et la consolidation du statut de pays à revenu intermédiaire.

SECTEUR DE L'EDUCATION

La Zambie a intégré le Partenariat mondial pour l'éducation (GPE) en 2008 suite à l'évaluation et l'approbation de son deuxième Plan sectoriel de l'éducation (le Cadre national de mise en œuvre ou NIF II) pour 2008-2010. Suite à la bonne mise en œuvre du NIF II, la Zambie a élaboré le Plan sectoriel de l'éducation actuel (NIF III) qui couvre la période 2011-2015 et entend améliorer la qualité de l'éducation et l'apprentissage. La Zambie doit relever de nombreux défis pour améliorer l'apprentissage, notamment la forte incidence du VIH/SIDA chez les enseignants et environ 700 000 élèves (soit 25 pour cent) orphelins du sida.

Le changement de gouvernement intervenu en 2011 s'est traduit par une réorientation de la politique, illustrée par le passage d'un système d'éducation de base (classes 1 à 9) à un enseignement primaire (classes 1 à 7) et secondaire (classes 8 à 12). Cette mesure a été prise pour améliorer la qualité de l'enseignement, car de nombreux élèves des classes 8 et 9 ont actuellement pour enseignants des professeurs du primaire dont les connaissances, les qualifications ou l'expérience sont insuffisantes.

Le système d'éducation de base adopté au début des années 2000 a permis de réelles avancées. Ainsi, en 2011, 15 pour cent des élèves de première année avaient reçu un enseignement préélémentaire ; le taux de scolarisation dans le primaire et le taux brut de scolarisation des garçons et des filles s'élevaient à 118 pour cent et 129 pour cent respectivement ; et le taux global de redoublement était de 5 pour cent.

Malgré les progrès en matière d'accès et d'équité, la qualité de l'éducation et l'apprentissage restent médiocres en zone rurale. Entre 2010 et 2012, le taux de passage dans le premier cycle de l'enseignement secondaire s'est légèrement amélioré, passant de 58 à 62 pour cent, tandis que celui des filles est passé de 54 à 57 pour cent.

L'amélioration de la qualité de l'enseignement et de l'apprentissage est un objectif majeur de la Zambie. Les comparaisons réalisées à partir des résultats des tests de lecture et de calcul mis au point par le Consortium de l'Afrique australe et orientale pour le pilotage de la qualité de l'éducation (SACMEQ) montrent que la Zambie est l'un des pays de la région où la qualité de l'éducation est la plus faible. La Zambie devra relever de nombreux défis pour améliorer la qualité de l'éducation, en partie à cause de la forte incidence du VIH/SIDA chez les enseignants et les élèves et au sous-équipement des écoles communautaires qui représentent 20 pour cent des inscriptions dans le primaire. Ces écoles reçoivent depuis 2011 un appui technique et financier du gouvernement.

Le NIF III, dont la vocation première est d'améliorer la qualité de l'éducation et l'apprentissage, compte 13 objectifs spécifiques visant l'enseignement préélémentaire à supérieur. Les objectifs concernant l'éducation de base sont : i) développer l'éducation de la petite enfance ainsi que l'alimentation scolaire aux niveaux préélémentaire et primaire ; ii) réintroduire l'enseignement gratuit pour tous les enfants des classes 1 à 12, et prolonger le cycle primaire jusqu'à la classe 7 ; iii) promouvoir un accès équitable à l'éducation et la formation professionnelle pour améliorer le capital humain dans la perspective du développement économique ; et iv) améliorer les qualifications des enseignants pour satisfaire aux normes minimales et réviser le programme pour mettre l'accent sur les compétences de la vie courante et les besoins du marché du travail.

Au cours de la dernière décennie, le budget annuel de la Zambie consacré à l'éducation a augmenté progressivement, passant de 230 millions de dollars en 2004 à 1 milliard de dollars en 2012 (4,6 pour cent du PIB). L'augmentation des dépenses publiques et la décision de supprimer les frais de scolarité dans le primaire ont stimulé la demande et l'offre de services éducatifs. Pour les trois prochaines années du programme du GPE cofinancé par le ministère du Développement international (DFID) du Royaume-Uni, un financement de 95 millions de dollars sera essentiel pour assurer la pleine mise en œuvre des activités planifiées. Des fonds complémentaires s'élevant à 250 millions seront fournis par d'autres partenaires, dont l'USAID, Irish Aid, le Japon, la Banque africaine de développement (BAD) et l'UNICEF. Les partenaires donateurs quittant le secteur de l'éducation comprennent les Pays-Bas et le Danemark.

Malgré ces efforts, des financements complémentaires seront nécessaires à la pleine exécution du Plan sectoriel de l'éducation de la Zambie. Le déficit de financement estimé pour la période quinquennale 2011-2015 s'élevait à 238 millions de dollars dans le scénario de référence et à 1 milliard dans le scénario couvrant la mise en œuvre de l'ensemble des objectifs du Plan sectoriel, y compris les politiques visant la dispense d'un enseignement gratuit et obligatoire jusqu'à la classe 12 d'ici à 2015. Le déficit de financement estimé pour 2013-2015 s'élève à 113 millions de dollars.

Un Groupe local des partenaires de l'éducation (GLPE), comprenant des représentants de l'USAID, d'Irish Aid, du Japon, de la BAD et de l'UNICEF, a été constitué au début des années 2000 à l'instigation du gouvernement. D'autres partenaires et organisations de la société civile sont représentés au sein de ce groupe par le biais du Zambia National Education Consortium (ZANEC). Les deux agences de coordination sont l'UNICEF et Irish Aid.

RESULTATS DANS LE CADRE DES FINANCEMENTS PRECEDENTS

La Zambie a reçu en 2009 un financement de 60 millions de dollars en vue de la mise en œuvre du NIF II. L'Entité de supervision de ce financement était les Pays-Bas tandis que la modalité adoptée reposait sur un fonds de financement commun. Les autres bailleurs de ce fonds étaient Irish Aid, le Danemark et l'USAID.

La Zambie a conscience des problèmes qui ont entraîné la suspension du soutien au NIF II en 2010, dont la deuxième tranche de 30 millions de dollars du GPE. Les fonds ont été gelés suite à leur détournement révélé dans le rapport de l'audit légal de 2010. Les membres du Conseil du GPE ont été informés à ce sujet. Les contrats irrégulièrement attribués ont été résiliés, les sommes indûment versées ont été remboursées et les personnes concernées ont été sanctionnées. De nombreux enseignements tirés de cette expérience ont été intégrés dans le NIF III ; de nouvelles règles de gestion financière et de passation de marchés ont été fixées, tandis que des audits indépendants sont dorénavant prévus. Dans ce contexte, le Plan d'action pour la gestion financière récemment adopté deviendra un important outil pour évaluer les résultats par rapport aux actions et cibles convenues.

De plus, des audits financiers sont prévus dans le cadre de la clôture du NIF II et leurs résultats sont attendus d'ici mai 2013. Le gouvernement est convenu avec les bailleurs que toute dépense non autorisée sera intégralement remboursée. Cette question a été examinée de près par les membres du GLPE, comme en attestent les lettres jointes à la présente requête de financement.

Globalement, des progrès ont été enregistrés en 2011 dans de nombreux domaines relevant du NIF II ; ils sont résumés dans le rapport d'évaluation des résultats joint à la présente requête. Les résultats obtenus dans le sous-secteur de l'éducation de base comprennent notamment : i) l'augmentation de 10 pour cent des inscriptions dans les classes 1 à 9, soit un total de 3,5 millions d'élèves ; ii) l'augmentation de 4 pour cent du taux de passage en classe 9 (52 pour cent) ; iii) l'augmentation de 15 pour cent du taux d'achèvement de la classe 9 (62 pour cent) ; iv) le recrutement d'environ 5 000 enseignants par an pour atteindre un total de 20 000 enseignants ; et v) la construction de 4 500 salles de classe dans des zones le plus souvent pauvres et rurales. Sur le plan des réformes d'orientation, les écoles communautaires ont été légalement reconnues et de nombreuses lois administratives ont été promulguées sur les marchés publics et la gestion financière, y compris les audits indépendants.

SYNTHESE DE LA REQUETE

Le financement sollicité pour la mise en œuvre du programme s'élève à 35,2 millions de dollars, conformément au montant indicatif issu du Cadre d'évaluation des besoins et de la performance du GPE. Le DFID a été sélectionné comme Entité de supervision et la modalité choisie est l'aide budgétaire sectorielle (SBS) avec une tranche de base et une tranche fondée sur les résultats. Le solde du financement sera utilisé pour renforcer les capacités, suivre l'exécution du programme et évaluer les résultats.

L'objectif premier du programme est l'amélioration des acquis scolaires chez les filles et les garçons. Les trois principales composantes du programme sont les suivantes :

Composante I. Appuie l'approche sectorielle par le biais d'une aide budgétaire sectorielle (SBS). Cette aide comprend une tranche de base et une tranche fondée sur les résultats, décaissée lors du franchissement des grandes étapes (DLM) associées qui sont : i) amélioration de l'accès des filles à un enseignement secondaire de qualité et équité entre les garçons et les filles et entre les élèves handicapés, défavorisés ou vulnérables ; ii) amélioration de l'enseignement et de l'apprentissage des compétences de base en lecture, écriture et calcul ; et iii) amélioration de la capacité du gouvernement à allouer et gérer

efficacement ses propres ressources pour atteindre les résultats attendus.

Composante II. Fournit une assistance technique en matière de formation, de gestion sectorielle et de renforcement des capacités pour veiller à la bonne mise en œuvre du programme. L'objectif est de renforcer la capacité de gestion financière du ministère de l'Éducation, ainsi que la gestion des ressources humaines et des données aux niveaux national et infranational. Cette assistance sera fondée sur une évaluation des besoins et alignée sur les processus de planification annuels.

Composante III. Appuie la supervision, le suivi et l'évaluation du programme. Cette composante veillera à la supervision appropriée et efficace de la mise en œuvre et à l'évaluation rigoureuse des principaux aspects de l'aide. Il est vraisemblable que des données fiables seront collectées, analysées, diffusées et utilisées plus efficacement aux fins de planification et de budgétisation. L'objectif premier est d'améliorer l'efficacité et le rendement des sommes investies, en particulier dans le domaine critique de la gestion des finances publiques.

Principales composantes du programme	***Montants (USD)***	***% du total***
I. Aide budgétaire au secteur éducatif (SBS)	**30 800 000**	**87,5**
I.1 Tranche de base	(25 900 000)	(73,6)
I.2 Tranche fondée sur les résultats et liée aux DLM	(4 900 000)	(13,9)
II.Assistance technique pour renforcer la gestion du secteur et les capacités	**3 600 000**	**10,2**
III.Supervision, suivi et évaluation du programme	**800 000**	**2,3**
Coût total du programme (financement du GPE)	***35 200 000***	***100,0***
Note : Commissions du DFID non incluses dans le montant total du don sollicité : i) commissions des agences : S/O (à confirmer) ; et commission de supervision standard de 400 000 dollars pour la durée du programme.		

Les modalités utilisées pour financer l'éducation en Zambie sont résumées dans une nouvelle Stratégie conjointe d'assistance (JASZ) signée par les partenaires donateurs actifs (voir page 15 de la requête de financement et le rapport intégral de la JASZ). Le DFID cofinancera le programme GPE avec une modalité SBS. Les risques recensés sont résumés dans la requête de financement et ont essentiellement trait aux marchés publics et à la gestion financière. Le recours à la modalité SBS représente un risque intermédiaire en rapport avec les résultats attendus en matière de qualité de l'éducation et d'apprentissage. Le programme comprend des mesures et actions correctives appropriées.

RESUME DU PROCESSUS D'EXAMEN DE LA QUALITE

L'Étape I de l'Examen de la qualité a conclu que : i) la conception du programme et l'identification des activités ont suivi un processus participatif ; ii) la conception du programme cadre bien avec la vision stratégique du NIF III ; et iii) le programme répond aux besoins du système éducatif. De plus, les interventions proposées sont conformes aux priorités stratégiques pertinentes du GPE.

Les recommandations suivantes ont été formulées dans le rapport de l'Étape II de l'Examen de la qualité :

a) *Mieux présenter les grands domaines d'intervention par niveau d'éducation, les montants attendus et modalités utilisées, ainsi que les éléments communs et liens. Compte tenu du choix de la modalité SBS pour le financement GPE/DFID, les crédits ne sont pas liés à des activités spécifiques. Toutefois, une présentation de ce type faciliterait l'évaluation du niveau d'aide par rapport aux résultats attendus, ainsi que leur système de suivi et d'évaluation.*

La documentation du programme a en conséquence été révisée pour préciser les interventions, synergies, éléments communs, liens, interventions des bailleurs et instruments utilisés. De plus, le plan de travail et le budget annuels pour 2013 ont suivi cette recommandation et comprennent des informations détaillées sur les activités et les sources et modalités de financement.

b) *Le processus d'examen sectoriel conjoint (JSR) a stagné pendant plusieurs années en raison de la mauvaise communication au sein du secteur et des problèmes liés aux marchés publics et à la gestion financière. Le JSR devrait reconquérir son statut de principal instrument de dialogue ouvert sur le suivi de la performance et les résultats. La révision du mandat a été recommandée.*

Le processus JSR a redémarré en 2012. Il a été intégralement restructuré, avec des objectifs plus précis, un mandat pertinent et un calendrier prévisible. À l'avenir, le JSR évaluera les résultats au regard d'indicateurs convenus dans le Cadre d'évaluation des résultats, y compris les résultats intermédiaires et finaux. Il a été décidé que le JSR se tiendra chaque année au mois de juin et que l'aide-mémoire sera diffusé dans un délai d'un mois.

c) *Le programme, dont l'objectif est d'améliorer la qualité de l'éducation et l'apprentissage, a à juste titre été conçu de façon à accorder la priorité au recrutement et à la formation professionnelle des enseignants. Mais des choix devront être faits entre la réorientation politique (transition d'une éducation de base vers une éducation primaire et secondaire traditionnelle) et l'accent accordé à la formation, aux qualifications et à la création d'un environnement favorable pour les enseignants du secondaire .Il serait utile de mieux expliquer et préciser les choix opérés.*

Le document de programme révisé fournit des informations complémentaires sur les choix opérés dans ce contexte, y compris les modifications apportées aux divers programmes, qui sont présentées en détail dans le Plan sectoriel de l'éducation. La composante sur la formation des enseignants et les services spécialisés prévoit des activités spécifiques issues du plan de travail et du budget annuels concernant la formation et le reclassement à tous les niveaux du système. De plus, la composante sur l'assistance technique fournira également des informations complémentaires dans ce domaine critique.

d) *La gestion financière et les flux financiers seront étroitement liés aux indicateurs et cibles figurant dans le Plan d'action en matière de gestion financière, en tenant compte des enseignements des programmes antérieurs. Dans ce contexte, il serait utile d'expliquer une partie des cibles convenues, telles que les 50 pour cent devant être alloués ou maintenus pour le sous-secteur primaire dans le contexte de l'aide budgétaire sectorielle.*

La Zambie a fait savoir qu'elle avait tiré les leçons des problèmes financiers à l'origine du gel du fonds de financement commun. Un accord a été conclu avec les bailleurs et tous les problèmes ont été résolus. Quant aux cibles spécifiques concernant les allocations budgétaires, il a été confirmé dans le document de programme révisé que 50 pour cent des ressources seraient consacrées au primaire et 11 pour cent au secondaire. La réduction apparente de 2 pour cent est liée au fait que neuf années d'éducation de base (ancien système) ont été remplacées par sept ans d'enseignement primaire (nouveau système).

e) *L'Étape II de l'Examen de la qualité a soulevé des questions concernant le Système d'information pour la gestion de l'éducation (EMIS) ainsi que la fiabilité et l'actualité des données. Les défis et difficultés rencontrés lors de la mise en œuvre des programmes antérieurs semblent indiquer une dépendance excessive à l'égard de ce système. Il pourrait être utile de présenter la nouvelle stratégie sous l'angle d'une assistance technique améliorée susceptible de porter ses fruits.*

La Zambie est convenue que l'EMIS et les autres outils statistiques nécessitent un appui plus ciblé et efficace que celui qui a été apporté jusqu'à présent. Des mesures appropriées ont été incluses dans le document de programme final (voir Cadre stratégique d'évaluation des résultats), notamment des interventions spécifiques visant la collecte, l'analyse et la diffusion adéquates et opportunes de données aux fins de planification budgétaire. De plus, le risque associé (registre des risques) est passé de faible à intermédiaire pour tenir compte du fait que la fiabilité et l'actualité des données sont essentielles à l'obtention des résultats attendus du programme. Si nécessaire, la composante sur l'assistance technique sera modifiée en fonction des progrès réalisés.

OBSERVATIONS FINALES

Le Secrétariat considère que le programme proposé a été élaboré dans un esprit de transparence et de collaboration, que la requête et les pièces justificatives sont intrinsèquement cohérentes et complètes, et que le dossier de requête est prêt pour être évalué par le Comité consultatif financier (CCF).

Malgré les nombreux défis et la faible amélioration globale de l'apprentissage, la Zambie a élargi l'accès à l'école, en particulier pour les orphelins et les autres enfants vulnérables. Les récentes mesures juridiques et administratives prises pour appuyer les écoles communautaires devraient contribuer à l'amélioration globale de la qualité de l'éducation et de l'apprentissage. Le NIF III comprend des activités et instruments susceptibles de permettre de nouvelles avancées. De plus, la modalité SBS, qui utilise les systèmes nationaux avec des indicateurs de performance, devrait inciter la Zambie à améliorer la qualité de l'éducation et l'apprentissage pour tous les enfants. Il n'en reste pas moins que ce financement présente des risques financiers élevés et que des progrès sont nécessaires dans ce domaine.

Le processus d'Examen de la qualité a conclu que le Plan sectoriel de l'éducation et la requête de financement du GPE ont été préparés par le gouvernement dans le cadre d'un processus participatif. Le DFID cofinance le programme en fournissant environ le double du financement apporté par le GPE. Le Gouvernement zambien travaille en collaboration étroite avec les partenaires de l'éducation pour mobiliser les ressources complémentaires nécessaires à la pleine mise en œuvre de son programme.

La Zambie et ses partenaires s'engagent à rendre régulièrement compte des progrès réalisés lors d'examens sectoriels conjoints et à renforcer la responsabilité mutuelle concernant les engagements techniques et financiers.

ZANZIBAR

Examen de la qualité - Phase III

Évaluation finale

Montant du financement proposé : USD 5,2 millions

DONNEES GENERALES SUR LE PAYS

La République semi-autonome de Zanzibar comprend les îles Unguja et Pembe et plusieurs petites îles faiblement peuplées au large de la côte est de la Tanzanie. Bien que politiquement rattaché à la Tanzanie continentale, Zanzibar a son propre gouvernement, doté d'une assemblée législative, ainsi qu'un exécutif dirigé par le président de Zanzibar et un appareil judiciaire indépendant. Le gouvernement de l'Union est responsable de la défense, des affaires extérieures, de la politique budgétaire et de la trésorerie, tandis que Zanzibar jouit d'une autonomie en matière de politique de développement et de ventilation des dépenses publiques d'investissement et de fonctionnement.

Selon les résultats préliminaires du recensement de 2012, Zanzibar compte 1,3 million d'habitants, contre 981 754 en 2002. Le fort taux de croissance démographique (2,8 pour cent) représente un obstacle majeur à l'amélioration des services sociaux.

La majorité de la population appartient au groupe ethnique Hadimu de langue bantoue. Le Kiswahili est la principale langue parlée à Zanzibar.

L'économie de Zanzibar repose traditionnellement sur l'agriculture, mais le tourisme se développe rapidement et est en train de devenir une importante source de revenus. D'énormes disparités existent sur le plan du niveau de vie et environ la moitié de la population vit en dessous du seuil de pauvreté. Le PIB de Zanzibar est de 536 dollars. Zanzibar n'est pas classé selon l'indice de développement humain du PNUD mais la République-Unie de Tanzanie occupe le 152e rang. Au moment de la réalisation de l'enquête sur les ménages de 2010, il était estimé que 17,1 pour cent des jeunes étaient au chômage.

La rapide croissance démographique et la forte migration des jeunes vers les zones urbaines représentent d'importants obstacles à la fourniture de services sociaux de base, et menacent le succès de la stratégie nationale de réduction de la pauvreté et la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement.

SECTEUR DE L'EDUCATION

La République-Unie de Tanzanie est devenu membre duPartenariat mondial pour l'éducation (GPE)en mars 2013, suite à l'évaluation et l'endossement des plans sectoriels de l'éducation existants de Zanzibar et de la Tanzanie continentale. L'évaluation du Programme de développement de l'éducation à Zanzibar (ZEDP) 2008/09-2015/16 a permis de faire le point sur les résultats atteints et d'analyser les causes des faibles progrès enregistrés à mi-parcours. Conformément aux nouvelles Directives du GPE sur la préparation et l'évaluation des plans sectoriels de l'éducation, le processus a également nécessité l'élaboration d'un Plan d'action triennal du ZEDP 2012/13-2015/16 pour traduire les politiques générales en actions clairement définies et budgétisées.

Les raisons avancées pour expliquer les faibles progrès accomplis comprennent les forts ratios élèves/classe et élèves/enseignants, une pénurie d'enseignants qualifiés, en particulier en mathématiques

et sciences, et les conditions défavorables à l'enseignement et à l'apprentissage dans de nombreuses écoles, imputables à une pénurie de bureaux, de manuels, de matériels pédagogiques et de bibliothèques scolaires. Le manque de cohérence au niveau des actions des bailleurs pose également problème. Le processus GPE a débouché sur l'accord des partenaires de développement concernant l'alignement de leur appui sur le Plan d'action du ZEDP, formulé par le ministère de l'Éducation et de la Formation professionnelle, et le passage d'une aide axée sur les projets vers une aide axée sur les programmes tout en envisageant la possibilité d'une aide budgétaire à plus long terme.

Le système éducatif de Zanzibar comprend deux ans d'enseignement préscolaire et six ans d'enseignement primaire, suivis d'un cycle secondaire normal de quatre ans, soit 12 ans d'éducation de base obligatoire. Cet enseignement obligatoire est suivi de deux années d'enseignement secondaire avancé et de trois années d'enseignement supérieur ou d'enseignement technique et professionnel. Le ZEDP couvre l'intégralité de ces sous-secteurs. Les objectifs du Plan d'action du ZEDP sont : 1) veiller à un accès à l'éducation plus équitable et équilibré entre les garçons et les filles ; 2) veiller à la qualité de l'éducation ; et 3) améliorer l'efficacité de la gestion du secteur de l'éducation.

Les dépenses d'éducation représentaient 4,2 pour cent du PIB en 2011/12 contre 3,8 pour cent en 2009/10 et 5 pour cent en 2010/11. La part du budget de l'État consacrée à l'éducation s'élevait à 18,3 pour cent en 2011/12, contre 15,6 et 20,2 pur cent en 2009/10 et 2010/11 respectivement. Les dépenses de fonctionnement représentent plus de 90 pour cent des dépenses publiques d'éducation. Le coût total du ZEDP pour les quatre années restantes s'élève à 290 388 943 dollars, dont 214 413 122 dollars financés au niveau national. Un déficit de financement de 20 149 934 dollars subsiste si l'on tient compte des engagements des bailleurs, don du GPE non compris. On a bon espoir que l'élaboration du Plan d'action du ZEDP et une approche plus cohérente et harmonisée de la planification et du financement de l'éducation permettront de renforcer l'appui des bailleurs.

Le taux brut de scolarisation dans le préélémentaire, qui s'élevait à 17,8 pour cent en 2009/10, a connu une forte hausse et atteint 37,1 pour cent en 2012/13. Le taux brut de scolarisation dans le primaire s'élève à 121,5 pour cent en 2012/13 et à 123,6 pour cent pour les filles. Le taux d'achèvement du cycle primaire était de à 78,7 pour cent en 2011/12 et de 87,3 pour cent pour les filles[17]. Bien que ces chiffres fassent état des bons résultats des filles au niveau primaire, celles-ci sont plus nombreuses à décrocher dans le secondaire.

La langue véhiculaire est le kiswahili dans le primaire et l'anglais dans le secondaire. Après s'être penché sur le problème des mauvais résultats aux examens du secondaire, le gouvernement a décidé d'adopter l'anglais comme langue véhiculaire à partir de la classe 5 du primaire tout en renforçant les compétences de base en kiswahili pendant les deux années de préscolaire.

Le Groupe local des partenaires de l'éducation est le Comité directeur sur l'éducation de Zanzibar (ZESC), dirigé par le ministère, et comprend des représentants du ministère des Finances et des Affaires économiques, de la BAfD, de l'Agence suédoise pour le développement international (SIDA), de l'UNESCO, de l'USAID, de l'UNICEF, de la Banque mondiale, des organisations de la société civile, des ONG et du secteur privé. Le DFID assume depuis janvier 2013 le rôle d'Agence de coordination, préalablement assuré par la SIDA.

[17]Les données et valeurs de référence du secteur seront mises à jour lorsque les résultats finaux du recensement de 2012 seront disponibles.

SYNTHESE DE LA REQUETE

L'allocation indicative fixée pour l'ensemble de la Tanzanie dans le Cadre d'évaluation des besoins et de la performance (NPF) du GPE s'élève à 100 millions de dollars. Les partenaires de développement représentant les deux ministères de l'éducation ont sollicité l'assistance du Secrétariat pour diviser cette allocation indicative entre la Tanzanie continentale et Zanzibar. Le Secrétariat a utilisé les indicateurs du NPF disponibles et proposé une allocation indicative de 5,2 millions de dollars pour Zanzibar et de 94,8 millions de dollars pour la Tanzanie continentale. Cette répartition a été approuvée par les groupes locaux des partenaires de l'éducation. Les 5,2 millions de dollars sollicités par Zanzibar cadrent donc avec l'allocation indicative.

Le ZESC a demandé que la Suède assume le rôle d'Entité de supervision et a adopté une approche axée sur les programmes avec un compte spécial pour l'appui à des activités spécifiques du Plan d'action du ZEDP. L'objectif du programme est d'améliorer l'apprentissage des élèves en : i) développant et renforçant l'enseignement préscolaire, de sorte qu'il produise un plus grand nombre d'élèves ayant de solides bases en vue du cycle primaire ; ii) améliorant les résultats des élèves grâce à l'amélioration de l'enseignement et de l'accès aux matériels pédagogiques en accordant une attention particulière aux sciences et aux mathématiques ; iii) créant de bonnes conditions d'apprentissage tenant compte des besoins de tous les élèves ; et iv) renforçant la responsabilisation du système éducatif. Pour atteindre ces objectifs, le programme a été divisé en quatre composantes :

La composante 1 est axée sur l'enseignement préélémentaire et comprend deux sous-composantes :

- Développement du programme TUTU (Tucheze Tujifunze) pour la petite enfance, préparation de cours radiophoniques et suivi des progrès des élèves et conseillers TUTU.
- Formation de tous les maîtres du préscolaire à l'enseignement des compétences préscolaires, appuyant la mise en place d'un nouveau programme de formation de ces maîtres, et formation de 700 enseignants du primaire en vue de leur transfert dans le préscolaire.

La composante 2 vise l'amélioration de la qualité de l'éducation de base grâce à la formation des enseignants et à l'élaboration de supports pédagogiques. Cette composante comprend quatre sous-composantes :

- Formation de 450 enseignants du primaire en science et maths, et formation des 6 743 enseignants des classes 1 à 6 à l'utilisation du nouveau programme d'enseignement primaire.
- Élaboration de normes minimales de résultats pour le primaire et le secondaire et formation des enseignants en vue de leur utilisation.
- Fourniture de manuels aux 32 000 élèves inscrits dans les classes 5 et 6.
- Mise en place de 10 bibliothèques sous tente et de 3 bibliothèques de district, rénovation des bibliothèques scolaires et distribution de ressources aux bibliothèques des écoles et des classes.

La composante 3 encourage un environnement d'apprentissage sûr et ouvert grâce à trois sous-composantes :

- Construction d'aires de jeux sans danger dans 90 écoles préscolaires.
- Mise en place de centres d'orientation dans les écoles primaires et secondaires, formation de 400 conseillers et organisation de réunions d'orientation avec les filles pour aborder le problème des mariages et grossesses précoces.
- Formation de 22 enseignants spécialisés dans l'éducation pour tous et l'acquisition de compétences de la vie courante, qui apporteront une assistance à 480 enseignants formés pour recenser et satisfaire les besoins particuliers des enfants. Cette sous-composante fournira également du matériel pour les élèves ayant des besoins particuliers.

La composante 4 est axée sur le renforcement de la responsabilisation dans le système éducatif grâce à deux sous-composantes :

- Définition de responsabilités claires pour les responsables du secteur, visites de supervision destinées à recenser et combler les déficits de capacités, et responsabilisation accrue grâce au libre accès aux données du Système d'information sur la gestion des établissements d'enseignement (EMIS).
- Diffusion annuelle des données de l'EMIS sur les résultats scolaires.

Ces activités développent et complètent celles du ministère et des partenaires. Les centres TUTU ont été mis à l'essai dans d'autres districts et leur efficacité a été démontrée par une évaluation d'impact réalisée en 2009. La composante préscolaire vient compléter un projet de l'USAID axé sur le développement de la petite enfance et les compétences de base en lecture et écriture dans les petites classes. Les efforts menés pour améliorer les résultats scolaires sont soutenus par un programme de formation financé par la Banque mondiale pour aider les enseignants du second cycle du primaire à utiliser l'anglais en tant que langue véhiculaire. Le programme GPE de fourniture de manuels pour les classes 5 et 6 est complété par un financement de la Banque mondiale concernant les manuels des classes 1 à 4. La SIDA, la BADEA et la Banque mondiale financent la construction de salles de classe, tandis que la BAfD et l'UNICEF parrainent la construction d'installations sanitaires et que l'UNICEF et l'UNESCO appuient l'accès à l'éducation pour les enfants ayant des besoins particuliers. Le British Council appuie un projet pilote visant à renforcer la gestion des écoles tandis que l'UNESCO contribue au renforcement des capacités pour améliorer le cadre de résultats du Plan d'action du ZEDP. De plus, la SIDA contribue au renforcement des capacités de gestion financière du ministère pour veiller à l'allocation efficace et transparente des crédits, à leur suivi rigoureux et à la bonne utilisation des ressources.

Le budget de chaque composante et sous-composante du programme est présenté ci-dessous.

	Composantes du programme	**Montant (USD)**	**% du total**
A	**Enseignement préélémentaire**	**1 005 917**	**19,3**
	Développement et renforcement des Centres TUTU	224 595	4,3
	Formation des enseignants du préélémentaire	781 322	15,0
B	**Améliorer les résultats des élèves**	**3 670 229**	**70,6**
	Formation des enseignants	218 331	4,2
	Normes d'apprentissage	758 721	14,6
	Production de manuels	2 250 964	43,3
	Bibliothèques scolaires	442 213	8,5
C	**Créer des environnements d'apprentissage sûrs et ouverts**	**298 469**	**5,7**
	Aires de jeux sans danger	57 189	1,1
	Système d'orientation scolaire	77 250	1,5

	Besoins éducatifs spéciaux	164 030	3,2
D	**Renforcer le système**	**180 639**	**3,5**
	Administration et gestion des écoles	125 775	2,4
	Amélioration et diffusion des données de l'EMIS	54 864	1,1
	Sous-total des composantes A, B, C et D	**5 155 254**	
	Commissions de gestion du programme	45 000	0,9
	Sous-total des composantes et des commissions	5 200 254	
	Contribution de Zanzibar	-254	
	TOTAL	**5 200 000**	**100**

* À noter que la commission standard de l'Entité de supervision, soit 400 000 dollars, n'est pas incluse dans le budget ci-dessus.

Les risques répertoriés dans le document de programme comprennent les déficits de capacités et la faible responsabilisation au sein du système éducatif ainsi que les risques externes tels que la forte croissance démographique et l'imprévisibilité des crédits budgétaires.

RESUME DU PROCESSUS D'EXAMEN DE LA QUALITE

L'étape I de l'examen de la qualité a conclu que le processus décisionnel concernant l'utilisation du financement du GPE pour la mise en œuvre du programme a été transparent et concerté, que le programme proposé découle directement du Plan d'action 2012/13-2015/16 du ZEDP et poursuit les buts et objectifs stratégiques du GPE, et que la modalité susceptible d'être la plus efficace et rationnelle dans le contexte de Zanzibar a été choisie.

Selon le ministère de l'Éducation et de la Formation professionnelle, le processus de révision mené consécutivement à l'étape II de l'examen de la qualité a suscité une réflexion plus approfondie sur les structures de gestion du programme et le rôle des différents départements. Les paragraphes suivants résument les recommandations de l'étape II et les modifications corrélatives :

1. *La conception du programme doit fournir plus de détails sur les résultats escomptés, les activités et budgets associés y compris les coûts unitaires, les cibles et grandes étapes annuelles, les mécanismes de suivi et les capacités correspondantes ainsi que les risques spécifiques au programme ;*

2. *Le cadre de résultats devrait être entièrement révisé.*

Le Département de politique, de planification et de recherche (DPPR) a fourni des explications plus claires sur les activités et celles-ci ont été scindées en sous-activités assorties de budgets et de coûts unitaires. Le cadre de résultats a été révisé pour inclure des cibles annuelles ; il continuera d'être amélioré au cours des deux prochains mois grâce au soutien de l'UNESCO. La structure de suivi utilise le système déjà en place au ministère et définit clairement le suivi qui sera appliqué de manière cohérente à l'ensemble du Plan d'action du ZEDP dans les différents domaines bénéficiant du soutien des bailleurs. Les déficits de capacités ont été recensés et inclus dans l'analyse des risques, de même que les mesures d'atténuation.

3. *La modalité de financement axée sur les programmes devrait être définie et les structures de gestion expliquées.Des détails devraient être donnés sur la gestion financière et les marchés publics.L'analyse des risques doit intégrer les déficits de capacités recensés dans la gestion financière du ministère et préciser comment ils seront comblés ;*

4. *Une analyse financière devrait figurer dans le document de programme.*

Le document de programme final fournit des explications sur la modalité de financement. Les fonds du GPE seront affectés à un compte spécial destiné au soutien aux activités spécifiques décrites dans le document de programme. Les structures de gestion du programme sont expliquées et l'analyse des risques a été élargie pour inclure des informations sur les déficits de capacités en matière de gestion financière et de mesures d'atténuation. Des sections sur l'analyse financière, la gestion financière et les marchés publics ont été ajoutées au document.

5. *Les informations sur certaines réformes et innovations du Plan d'action qui auront un impact sur le succès des activités proposées sont insuffisantes pour déterminer si les stratégies permettront de relever les défis recensés.Les questions suivantes appellent une réflexion plus approfondie :*

 <u>Croissance démographique.</u> Le taux de croissance démographique de Zanzibar, qui dépasse 3 pour cent[18], est considéré comme un risque menaçant les efforts déployés pour améliorer la qualité de l'éducation. À eux seuls, les unités d'orientation et le programme sur la santé et les compétences de la vie courante ont peu de chances d'atteindre le résultat désiré, à savoir garder les adolescentes à l'école. Il serait rassurant de disposer d'informations complémentaires sur le programme d'orientation dans le contexte de l'effort général.

Une section sur la croissance démographique a été insérée dans l'analyse des risques figurant dans le document de programme, pour souligner le rôle du ministère dans ce domaine ainsi que les actions connexes prises pour relever ce défi.

 <u>Adoption de l'anglais comme langue véhiculaire.</u> La décision d'adopter l'anglais comme langue véhiculaire dans le primaire n'est pas dûment justifiée ; de plus, les informations disponibles ne permettent pas d'évaluer la capacité de mener à bien cette réforme.

La section sur la langue véhiculaire présente un exposé beaucoup plus détaillé des raisons ayant motivé cette réforme, à savoir les conclusions d'une étude de l'Université de Bristol intitulée Evaluation of the Orientation Secondary Class Zanzibar (2005). Des détails sont donnés sur les mesures préparatoires concernant le nombre d'enseignants formés pour utiliser l'anglais en tant que langue véhiculaire, les approvisionnements en manuels couvrant le nouveau programme et les autres mesures. Les activités du programme proposé susceptibles de faciliter la transition ont été privilégiées. Le changement de langue véhiculaire a été considéré comme un risque et les mesures d'atténuation ont été expliquées.

OBSERVATIONS FINALES

Le Secrétariat considère que le programme proposé a été élaboré dans un esprit de transparence et de collaboration, que la requête et les pièces justificatives sont intrinsèquement cohérentes et complètes, et

[18]Ce taux a récemment été ramené à 2,8pour cent, conformément aux résultats préliminaires du recensement de 2012.

que le dossier de requête est prêt pour être évalué par le CCF.

Les composantes proposées semblent justifiées quant à leur importance et pertinence stratégiques ainsi qu'au regard des actions complémentaires du ministère et des partenaires de développement. Toutes les interventions s'inscrivent en cohérence avec le Plan d'action du ZEDP, bien que son cadre de résultats doive encore être amélioré. Vu le nombre relativement faible d'écoles et d'enseignants à Zanzibar, il y a lieu de croire que ce programme aura des retombées positives sur les résultats scolaires du pays.

Selon le dossier de requête, l'évaluation du plan sectoriel et l'élaboration de la requête de financement pour la mise en œuvre du programme ont contribué à l'amélioration de la planification et de la collaboration dans le secteur de l'éducation. La requête mentionne l'identification des principaux domaines dans lesquels les efforts doivent être intensifiés ainsi qu'un examen des modalités de financement des bailleurs et du suivi pour améliorer la cohérence et la coordination. Ces effets illustrent bien la valeur ajoutée du Partenariat. Le processus semble avoir suscité une meilleure prise de conscience des déficits de capacités du ministère et des modalités de financement et un appui a été mobilisé dans ces domaines. La dynamique et la stimulation impulsées par ce processus au sein du ministère semblent avoir contribué à l'intensification et au renouvellement des efforts nécessaires pour atteindre les objectifs du ZEDP.

ZIMBABWE

Examen de la qualité - Étape III

Évaluation finale

Montant du financement proposé : USD 23,6 millions

DONNEES GENERALES SUR LE PAYS

Le déclin économique et les problèmes politiques qui affligent le Zimbabwe depuis vingt ans sont bien connus, de même que les lourdes conséquences subies par sa population. Selon les chiffres préliminaires du recensement de 2012, celle-ci se chiffre à plus de 12,9 millions d'habitants, dont environ 62 pour cent vivent en zone rurale.

Après plus de dix ans de déclin, l'économie zimbabwéenne s'est pratiquement écroulée en 2008, l'hyperinflation record entraînant des pénuries généralisées de produits de base (médicaments, aliments et combustibles) et l'effondrement du système social. La signature de l'Accord de politique globale en septembre 2008 et la formation d'un gouvernement inclusif en février 2009 ont marqué un tournant décisif et ouvert de nouvelles perspectives en matière de stabilité et de développement économiques. Le PIB réel a augmenté d'environ 6 pour cent en 2009 et de 9 pour cent en 2010 tandis que l'inflation était tombée à environ 3 pour cent fin 2011. En 2011, le gouvernement a présenté un Plan à moyen terme 2011-2015 destiné à soutenir la reprise. Le PIB par habitant s'élève aujourd'hui à 757 dollars et le Zimbabwe occupe le 172e rang dans l'indice de développement humain du PNUD de 2013.

Le Zimbabwe est l'un des pays d'Afrique subsaharienne les plus durement frappés par l'épidémie du VIH/sida. En 2011, la prévalence estimée du VIH chez les adultes âgés de 15 ans ou plus s'élevait à 13,1 pour cent. L'effet conjugué du VIH/sida et de la crise économique a eu de lourdes conséquences sur la population active au cours des 20 dernières années, notamment sur les enseignants.

Malgré la reprise et la stabilité économiques observées depuis 2009, le redressement des services sociaux reste lent et se heurte notamment à l'insuffisance des ressources publiques. Si les tendances actuelles se poursuivent, les recettes publiques ne pourront pas satisfaire la demande à moyen terme de services sociaux sans assistance extérieure.

SECTEUR DE L'EDUCATION

Le Plan à moyen terme pour l'éducation (EMTP) du Zimbabwe a été adopté par le gouvernement en mai 2012. Son scénario de coût le moins élevé était alors nettement supérieur aux ressources susceptibles d'être disponibles au secteur. Le Groupe local des partenaires de l'éducation (GLPE) est convenu avec le Secrétariat que la perspective d'une augmentation de l'appui des partenaires pourrait être améliorée en parachevant l'EMTP, en recensant les stratégies prioritaires et en établissant leur coût, et en convertissant l'EMTP en un plan de transition crédible. Le Partenariat mondial pour l'éducation (GPE) a fourni un financement pour la préparation du plan sectoriel de l'éducation, en vue de l'élaboration du Plan d'activités de l'EMTP. Le Zimbabwe est devenu membre du GPE en mars 2013, lorsque le Plan d'activités a été endossé par les partenaires de développement.

Les difficultés budgétaires rencontrées entre la fin des années 1980 et 2008 ont réduit la capacité du gouvernement du Zimbabwe à fournir une rémunération adéquate aux enseignants, à planifier et mettre en œuvre des politiques éducatives, et à évaluer l'acquisition des connaissances. Toutefois, les dépenses publiques et le financement extérieur de l'éducation ont considérablement augmenté à partir de 2009.

Les partenaires de développement ont constitué le Fonds de transition pour l'éducation (ETF), un fonds multi-bailleur administré par l'UNICEF, pour appuyer dans un premier temps les efforts de redressement d'urgence et notamment l'achat et la distribution de manuels. La deuxième phase de l'ETF (ETF II, 2012-2014) tient compte des priorités stratégiques issues de l'EMTP et du Plan d'activités associé.

La part du budget de l'État consacrée à l'éducation était de 23 pour cent en 2010, 25 pour cent en 2011 et 28 pour cent en 2012, et reflète la ferme volonté politique de combler les pertes des vingt dernières années. Au cours de la même période, les dépenses publiques d'éducation sont passées de 6,9 à 10 pour cent du PIB. En 2012, les dépenses non salariales représentaient 1 pour cent du budget de l'éducation, soulignant ainsi la dépendance totale sur l'aide extérieure pour des dépenses d'investissement. .

Malgré l'absence de données scolaires pendant plusieurs années, les récents efforts ont permis de constituer un nouveau fonds de données sur lequel s'appuie le Plan d'activités. Selon les données de 2012, le taux brut de scolarisation (TBS) dans le primaire est de 115,2 pour cent pour les garçons et les filles et de 115,5 pour cent pour les filles. Le taux d'achèvement du cycle primaire (TACP) atteint 89 pour cent pour les deux sexes et 92 pour cent pour les filles. Le taux de passage du primaire au secondaire est légèrement plus faible pour les filles (75,4 pour cent) que pour les deux sexes (76,9 pour cent).

L'Évaluation de l'apprentissage aux premiers années du primaire au Zimbabwe (ZELA), financée par l'ETF et achevée en 2012, est une importante initiative qui a permis de collecter des données sur l'apprentissage et a attiré l'attention sur les résultats alarmants de l'apprentissage des élèves. Elle établit un niveau de référence dans ce domaine et définit le cadre technique, institutionnel et humain nécessaire à la mise en place d'un système durable d'évaluation de l'apprentissage.

Les objectifs du Plan d'activités de l'EMTP comprennent : i) le renforcement du perfectionnement et de la gestion des enseignants ; ii) l'amélioration de la qualité et de la pertinence de l'enseignement ; iii) l'amélioration des conditions d'apprentissage dans les écoles ; iv) l'amélioration de la qualité des services éducatifs grâce à une supervision accrue ; v) le renforcement de la gouvernance, du suivi et de la gestion des écoles et du système ; vi) l'intensification du soutien aux élèves qui en ont le plus besoin ; et vii) le renforcement de la place accordée aux sports, aux arts et à la culture. Le coût total du Plan d'activités s'élève à 3 658 millions de dollars, dont environ 3 383 millions de fonds internes, qui se chiffrent à 230,2 millions de dollars pour la période 2012-2015. Les 23,6 millions de dollars sollicités auprès du GPE permettraient de réduire le déficit de financement de 44,8 millions à 21,2 millions de dollars.

Le Groupe Locale des Partenaires de l'Education (GLPE) du Zimbabwe, désigné Groupe de coordination de l'éducation (ECG), est présidé par le Ministre de l'Éducation, des Sports, des Arts et de la Culture. Un comité directeur de l'ECG administre l'ETF et supervisera également le programme financé par le GPE. Les membres de l'ECG comprennent le secrétaire permanent du ministère, le DFID, l'UE, la Finlande, la Norvège, la Banque allemande pour le développement (KfW), l'Initiative pour une société ouverte en Afrique australe (OSISA), l'UNESCO, l'UNICEF et la Banque mondiale. L'ECG comprend des représentants des organisations de la société civile (OSC) Camfed et SNV. L'UE est l'Agence de coordination.

Le financement sollicité, qui s'élève à 23,6 millions de dollars, est conforme à l'allocation indicative figurant dans le Cadre d'évaluation des besoins et de la performance du GPE.

Le programme fait fond sur le Plan d'activités de l'EMTP et vise trois domaines d'intervention insuffisamment couverts par les programmes publics et l'appui des bailleurs, à savoir : i) le renforcement des compétences pédagogiques pour réduire ou éliminer les retards de performance à l'école primaire et améliorer les acquis ; ii) l'amélioration de la supervision et de la gestion des performances et du perfectionnement des enseignants ; et iii) l'intégration de la base croissante de connaissances dans un Plan stratégique global pour le secteur de l'éducation pour la période 2016-2020. Ces trois composantes sont décrites ci-dessous.

Composante 1 :Le perfectionnement professionnel visant l'amélioration de l'enseignement et de l'apprentissage a deux sous-composantes :

- Le soutien en cours d'emploi des enseignants des classes 1 à 3 concernant l'enseignement de la lecture, dans le cadre du programme existant d'amélioration des écoles (BSPZ) ; et
- Les cours de rattrapage destinés aux élèves des classes 4 à 7 ainsi que le renforcement des compétences des enseignants dans ce domaine, pour remédier aux lacunes dans le cadre du programme de comblement des lacunes (PLAP).

Composante 2 :La supervision et la gestion des performances et du perfectionnement des enseignants a deux sous-composantes :

- L'amélioration de la gestion des performances des enseignants grâce à l'intégration des nouvelles normes minimales d'enseignement (TMS) dans la gestion des performances des écoles et des enseignants ; et
- Un Système d'information sur la formation et le perfectionnement des enseignants (TDIS), destiné à suivre les performances et besoins de formation des enseignants et à améliorer la gestion de leur perfectionnement professionnel.

Composante 3 :Le renforcement de la planification stratégique en vue de la formulation du Plan stratégique pour le secteur de l'éducation 2020 comprend une composante comportant quatre phases qui se chevauchent : analyse sectorielle (2014), débat national et consultation des parties prenantes (2014-juillet 2015), élaboration du Plan stratégique pour le secteur de l'éducation (ESSP) (mai-septembre 2015) et mise en place et en œuvre de l'ESSP (2016).

L'ETF II est la plus grande source de financement extérieur du secteur éducatif et les activités qu'il finance couvrent six objectifs du Plan d'activités de l'EMTP. Les activités financées par le GPE sont bien intégrées à celles de l'ETF ; toutes ces activités seront gérées et feront l'objet d'un rapport dans un cadre unique relevant du même Comité directeur. Les activités du GPE visent le perfectionnement professionnel continu des enseignants tandis que l'ETF est axé sur l'amélioration de leurs qualifications et le renforcement de la politique globale les concernant. Le GPE financera la mise en place du TDIS tandis que l'ETF appuie le système EMIS. Le GPE permettra de financer la préparation de l'ESSP 2020 tandis que l'ETF cofinancera l'élaboration et la mise en place du Plan d'activités de l'EMTP. L'Accord donné par l'ETF concernant le financement des frais de démarrage des activités du GPE pendant « l'année 0 » (2013) du plan du GPE illustre bien cette complémentarité.

Le budget du GPE est présenté ci-dessous pour chaque composante.

	Composantes du programme	Montant (USD)	% du total
1	**Perfectionnementprofessionnel des enseignants**	**16 414 325**	
	1.1 Formation en cours d'emploi des enseignants des classes 1 à 3	7 958 581	33,7
	1.2 Formation des enseignants des classes 4 à 7 aux techniques de rattrapage	8 455 744	35,8
2	**Supervision et gestion des enseignants**	**3 458 725**	
	2.1 Gestion des performances des enseignants	1 346 125	5,7
	2.2 TDIS	2 112 600	8,9
3	**Plan stratégique pour le secteur de l'éducation**	**703 400**	**3,0**
	3.1 Analyse de la situation	171 600	
	3.2 Débat national	420 100	
	3.3 Élaboration de l'ESSP	61 500	
	3.4 Finalisation et mise en place	50 200	
	Sous-total des composantes 1 à 3	**20 576 450**	
	Commissions de gestion du projet	1 994 886	8,5
	Frais généraux de l'UNICEF (Harare)*	1 028 822	4,4
	TOTAL	**23 600 158**	100

* Autres commissions des Entités de gestion non incluses dans le montant total du don sollicité : 7 pour cent

Les potentielles Entités de supervision et de gestion ont été passées en revue en juin 2012 avec l'aide du Secrétariat. Compte tenu des sanctions internationales actuelles et des autres circonstances empêchant de nombreux partenaires de développement d'acheminer des fonds par le biais de comptes gouvernementaux, l'ECG a décidé de recourir à une Entité de gestion et a demandé à l'UNICEF d'assumer ce rôle. Cette approche est conforme à celle adoptée par les partenaires au Zimbabwe, le « shadow alignment », selon laquelle les fonds sont décaissés en accord avec les procédures décisionnelles du ministère sans être déposés dans les comptes du gouvernement. Ce dispositif permet d'optimiser l'alignement avec les plans et procédures du gouvernement et favorisera des modes de financement plus directs lorsque les conditions le permettront.

RESUME DU PROCESSUS D'EXAMEN DE LA QUALITE

L'étape I de l'Examen de la qualité a conclu que les décisions concernant le programme proposé ont été prises de manière transparente et concertée par le ministère, les partenaires de développement, les OSC,

les syndicats d'enseignants, les chefs d'établissements et les enseignants. Le programme proposé cadre bien avec l'EMTP et son Plan d'activités, tient compte des principales priorités du GPE et utilise la modalité la mieux adaptée au contexte du Zimbabwe.

L'étape II de l'Examen de la qualité a estimé que le projet de document était de bonne qualité. Les principales recommandations, et les mesures corrélatives prises par l'équipe nationale, sont décrites ci-dessous.

1. *Déterminer et décrire comment l'équipe responsable de la supervision et de la gestion du système sur les performances et le perfectionnement des enseignants sera intégrée dans le système national.*

 Réponse : L'évaluation des performances des enseignants est en place depuis de nombreuses années au Zimbabwe. La qualité et l'impact des évaluations sur l'enseignement sont limités par le fait qu'elles n'ont guère d'incidence sur les performances, les perspectives de carrière ou la promotion professionnelle. Des équipes d'évaluation des performances existent au niveau national mais aussi des provinces et des districts. Les trois prochaines années seront consacrées à la normalisation des évaluations grâce aux TMS et à l'établissement de liens avec les périodes d'initiation et d'essai. L'intégration des TMS dans le processus d'évaluation renforcera la qualité et la cohérence d'une réforme déjà initiée.

2. *Réviser le cadre de résultats pour intégrer autant que possible les données actuelles et les objectifs quantitatifs, examiner le bien-fondé et la faisabilité des grandes étapes annuelles, et veiller à la cohérence des descriptions des sous-composantes dans le document de projet.*

 Réponse : Le cadre de résultats a été révisé et devrait apaiser les soucis exprimées.

3. *Évaluer les coûts moyens des activités de formation en cours d'emploi afin d'estimer le nombre d'enseignants qui recevront cette formation et le nombre d'élèves dont les compétences en lecture et calcul devraient s'améliorer grâce à ces interventions.*

 Réponse : Plus de 31 000 enseignants des classes 1 à 3 suivront les modules sur l'initiation à la lecture et recevront deux visites de suivi par trimestre du Groupement sur l'initiation à la lecture (25 pour cent en 2014, 50 pour cent en 2015 et 100 pour cent en 2016). Le coût total de cette sous-composante s'élève à 7,8 millions de dollars, soit environ 250 dollars par enseignant. Les coûts associés aux nouveaux enseignants après 2016 seront plus proches de 85 dollars par enseignant.

4. *Identifier, analyser et inclure des mesures pour réduire le risque que les nouvelles inégalités découlant des frais de scolarité ne perdurent.La possibilité de prédéfinir des objectifs du plan stratégique 2016-2020 qui éliminent ces frais et le versement de primes de sujétion aux enseignants travaillant dans des zones pauvres et isolées devraient être envisagés.*

 Réponse : Un programme distinct de bourses scolaires permettra de gérer ce risque. Ce problème est également abordé, dans la mesure du possible, dans la section sur les risques. Le projet pourrait souffrir de la désaffection de la communauté vis-à-vis de l'école ou d'un environnement économique obligeant les enfants à quitter l'école. Le projet n'entend pas aborder ce problème structurel mais sa mise en œuvre au niveau des districts et des groupements contribuera à veiller au maintien des opérations. Il n'est pas déraisonnable de penser que l'amélioration de la qualité de l'enseignement encouragera les parents à continuer de faire d'importants sacrifices pour que leurs enfants soient scolarisés.

OBSERVATIONS FINALES

Le Secrétariat considère que le programme proposé a été élaboré dans un esprit de transparence et de collaboration, que la requête et les pièces justificatives sont intrinsèquement cohérentes et complètes, et que le dossier de requête est prêt pour être évalué par le CCF.

Ce programme, s'il est mis en œuvre avec succès, pourra contribuer à l'amélioration des résultats scolaires des 2,98 millions d'enfants inscrits dans les 5 656 écoles primaires du Zimbabwe. Malgré le recours à une Entité de gestion, on observe une forte participation du gouvernement, des mesures de renforcement des

capacités et une grande cohérence entre les activités financées par le GPE et les priorités du gouvernement.

Le fait que le programme ait été élaboré à partir d'une récente analyse sectorielle des données du nouveau système EMIS et de la récente évaluation de l'apprentissage au Zimbabwe représente un autre atout. La mise en place de capacités pour suivre les résultats scolaires revêt un intérêt particulier pour le GPE et est un domaine dans lequel le Zimbabwe pourrait partager ses expériences avec d'autres pays. La stratégie consistant à faire fond sur les initiatives existantes bien connues des principales parties prenantes au niveau des écoles et des districts augmente ses perspectives en matière d'efficacité et de viabilité.

Le succès de l'ETF, également géré par l'UNICEF, laisse penser que le programme GPE sera mis en œuvre avec succès. Cette modalité entraîne des coûts administratifs supplémentaires mais il s'agit à l'évidence de trouver un compromis entre les coûts et l'efficacité. L'incertitude planant sur l'avenir politique et économique du pays pourrait produire des circonstances imprévues susceptibles de menacer l'obtention des résultats attendus mais, dans l'ensemble, le programme a été bien planifié et le recours à une Entité de gestion offre une protection raisonnable contre les chocs externes.